



**RAPPORT
ANNUEL
ET ÉTATS
FINANCIERS
2020**

À propos de nous

La Compagnie ZEP-RE

ZEP-RE est une institution spécialisée du Marché commun de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe (COMESA), chargée de collaborer avec les gouvernements et les acteurs locaux de la région pour développer les activités d'assurance et appuyer le renforcement des capacités. La Compagnie a été créée le 23 novembre 1990 à Mbabane (Swaziland), en vertu d'un Accord signé par les Chefs d'État et de gouvernement. Actuellement, les pays signataires de l'Accord portant création de la Compagnie sont les suivants : Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Kenya, Érythrée, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Objectifs de la Compagnie

La Compagnie s'est fixée comme objectifs fondamentaux, la promotion du développement du secteur des assurances et de la réassurance dans la région du COMESA, le renforcement des capacités nationales et régionales de souscription et de rétention, l'élargissement du marché de l'assurance grâce à l'amélioration de l'accès et de l'inclusion financière et l'appui au développement économique de la région.

Au cœur de notre mission

Les activités opérationnelles de ZEP-RE sont guidées par la volonté de fournir des services techniques de qualité à tous nos clients et contribuer ainsi activement au développement du secteur de l'assurance et de la

réassurance de la région. Au cours des 25 dernières années, ZEP-RE est devenue une compagnie régionale de réassurance de renom, tant à l'intérieur qu'au-delà de la région du COMESA.

Ce succès remarquable a été possible grâce à la vision de ZEP-RE de devenir un réassureur de premier plan en Afrique et guidé par sa mission, qui est de fournir aux clients des garanties et des services de première classe. Guidée par sa devise « Toujours au service de la qualité », la Compagnie s'emploie à offrir des solutions adaptées aux besoins de chaque client. ZEP-RE propose à ses clients et partenaires des produits novateurs leur permettant de tirer le meilleur parti de leurs opérations. La réassurance constitue l'activité principale de ZEP-RE. La Compagnie souscrit toutes les branches d'assurance vie et non vie et ces dernières sont réparties comme suit:

Propriété

La branche « incendie et risques techniques » fournit une couverture de réassurance du portefeuille immobilier. La réassurance incendie comprend, notamment, les risques classiques liés à l'incendie et à tous les risques industriels, tandis que la réassurance des risques techniques comprend l'assurance tous risques chantier, la perte de profit anticipée, la couverture des équipements électroniques, les pannes de machines, etc.

Responsabilité civile

ZEP-RE fournit, entre autres, une capacité de réassurance de dommages, notamment des prestations relatives aux responsabilités générales résultant des dommages corporels et matériels, de responsabilités professionnelles et des accidents de travail.

Marine

La réassurance du transport couvre les « coques de navires et le fret maritime ». La couverture « coque de navire » porte sur les pertes ou les dommages ayant trait aux navires dans les ports, en mer ou sur les voies navigables alors que la couverture « fret maritime » couvre les pertes ou dommages liés à la cargaison en cours de transbordement sur terre ou sur mer

Aviation

La branche réassurance Aviation offre une protection contre les risques liés au « fuselage » ainsi que les risques connexes.

Maladie

L'assurance-maladie est l'un des secteurs les plus dynamiques dans la région et ZEP-RE a joué un rôle pionnier en matière d'appui technique et de renforcement des capacités de souscription pour les produits de santé remboursés, dans les secteurs des patients hospitalisés et des soins ambulatoires.

Automobile

L'assurance automobile est un autre segment en croissance dans la région et la Compagnie offre des produits de réassurance pour tous les types de risques liés aux véhicules automobiles. Ces risques concernent surtout les responsabilités statutaires et les obligations prévues par la loi en matière de dommages matériels, de décès et de dégâts matériels à la suite d'un accident. La branche automobile offre également une protection financière contre la perte ou le vol de véhicules, de même que les pertes liées aux catastrophes naturelles.

Vie

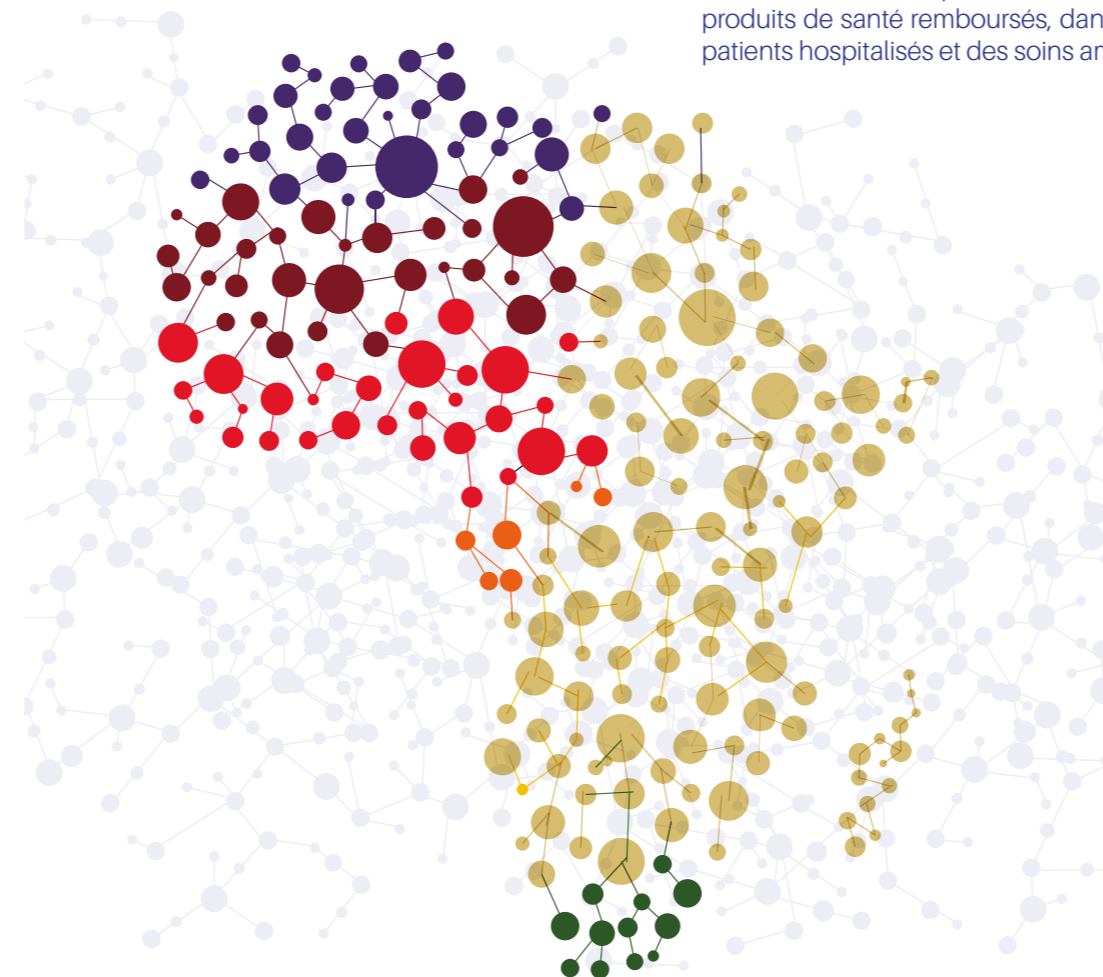
Les produits d'assurance-vie de la Compagnie couvrent une vaste gamme de produits à court et à long terme, y compris l'assurance-vie temporaire et des polices d'assurance-vie à primes variables.

Consortiums de réassurance

La création des consortiums pour l'administration des divers risques pour le compte et dans l'intérêt des marchés de l'assurance et de réassurance de la région figure parmi les principaux mandats fondateurs de la Compagnie. À cet égard, la Compagnie offre des services de gestion de consortium à divers projets de la région, notamment le régime de la Carte jaune du COMESA, le Régime régional de garantie du transit sous douane du COMESA (RGTD) et le guichet Retakaful.

Régime de la Carte jaune du COMESA

La Carte jaune est essentiellement un régime régional de couverture de la responsabilité civile automobile pour la partie responsable et l'indemnisation des frais médicaux résultant des accidents de la circulation routière causés par les automobilistes de passage. Outre la couverture de responsabilité civile offerte à l'assuré ou au conducteur se trouvant dans un pays étranger, le Régime de la Carte jaune du COMESA offre également une couverture médicale d'urgence pour le conducteur et les passagers du véhicule automobile étranger impliqué dans un accident de la circulation. Le Régime de la Carte jaune du COMESA est actuellement opérationnel dans douze États membres du COMESA et dans un pays non membre du COMESA, à savoir : Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, République



démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

En activité depuis plus de 32 ans, ce Régime a été créé pour répondre aux problèmes d'assurance de la responsabilité civile automobile posés par la circulation routière entre les États. Le Conseil des bureaux a établi un consortium de réassurance qui a été actualisé en 1998 dans le but de stimuler les opérations du Régime de la Carte jaune en vue de renforcer les capacités, et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des sociétés d'assurances participantes. ZEP-RE a par la suite été désignée gestionnaire du Consortium et elle continue à assumer ces fonctions.



Le RGTD du COMESA

Le Régime régional de garantie du transit sous douane (RGTD) du COMESA a été mis en place pour faciliter le mouvement des marchandises en transit dans la région du COMESA, en assurant aux pays de transit une garantie adéquate pour le recouvrement des droits et des taxes en cas d'écoulement illégal des marchandises en transit et leur consommation locale dans le pays de passage. Le Régime est partie intégrante du Protocole relatif au commerce et aux facilités de transit, qui fait partie du Traité du COMESA.

Dans le cadre du RGTD, une seule garantie est émise, à savoir le CARNET, permettant ainsi d'éviter la nécessité d'un cautionnement dans chaque pays de transit. Le CARNET facilite et améliore le mouvement des marchandises, leur dédouanement et la mainlevée en transit, ce qui réduit les coûts et le montant des cautions, le temps de transit et le coût total des échanges transfrontaliers dans la région. Un Consortium de réassurance a été mis en place pour soutenir ce Régime et ZEP-RE a été désignée comme gestionnaire de ce consortium en juin 2010.

Guichet Retakaful

L'assurance Takaful a connu une croissance phénoménale au cours des années et selon un rapport de l'IMARC (une société d'études de marché de premier plan qui fournit des informations sur les marchés et les entreprises dans le monde entier), le marché mondial de l'assurance Takaful devrait augmenter à un TCAC d'environ 11 % au cours de la période de prévision (2021-2026). En Afrique, le guichet Takaful a une plus grande assise au Soudan, en Égypte, en Tunisie, en Algérie et au Sénégal et une présence modeste en Afrique du Sud et en Gambie.

L'assurance Takaful a été adoptée comme alternative au régime traditionnel d'assurance commerciale. Elle a pour but de répondre aux exigences de la loi islamique sur les principes du riba (intérêt), d'al-maisir (jeu de hasard) et alGharar (incertitude).

ZEP-RE a été la première compagnie multinationale africaine à mettre en place ce guichet sur le continent africain. La Compagnie dispose d'une équipe qualifiée et dotée de bonnes connaissances techniques capable de gérer les opérations de ce guichet et offrir des services, des conseils et des produits conformes à la Sharia.

En reconnaissance de l'importance croissante de ce secteur et en réponse à la demande de ses clients, ZEP-RE a mis en place un guichet Retakaful au Soudan, qui est le marché Takaful le plus ancien d'Afrique. Devenu opérationnel depuis janvier 2010, ce guichet dessert le marché au Soudan et au-delà.

Service de gestion des risques

Au Soudan, la Compagnie a mis sur pied une équipe interne qui offre des services de gestion des risques à valeur ajoutée dans des domaines comme les conseils techniques, les études de risque et les services d'appui en actuariat. Ces services ont été organisés en tenant compte de la complexité croissante des activités d'assurance et de la nécessité d'aider nos clients et l'industrie régionale d'une manière générale dans la gestion efficace des risques et améliorer les performances techniques dans cette industrie.

Formation et l'Académie de ZEP-RE

L'Académie de ZEP-RE a été lancée en 2016 pour promouvoir le développement des secteurs de l'assurance et de la réassurance dans la région, grâce à la formation et le renforcement des compétences techniques.

L'objectif principal de l'Académie est de mettre en place un leadership éclairé dans l'industrie de l'assurance de la région et de créer un espace d'interaction et de réflexion sur les questions clés qui intéressent l'industrie locale.

L'Académie entend également devenir un fournisseur de solutions au niveau continental grâce à une formation professionnelle visant à concrétiser notre forte conviction dans le domaine de l'assurance et de la réassurance.

La formation phare actuellement offerte par l'Académie porte sur les compétences techniques de réassurance à court terme et la gestion des sinistres (PSTRPCM). Cette formation est dispensée par l'Académie, en collaboration avec le Collège des Assureurs du Kenya. Il est destiné à tous les employés des sociétés d'assurance et de réassurance, aux courtiers et autres prestataires de services dans les départements chargés des activités d'assurance directe, des réclamations, de la souscription et de la comptabilité de réassurance. L'Académie de ZEP-RE organise également des ateliers portant sur les branches incendie, risques techniques, assurance-vie, assurance-responsabilité civile automobile et assurance-maladie.

Depuis 2017, l'Académie a élargi ses programmes de perfectionnement pour y inclure des ateliers de haut niveau et des cours conçus spécialement pour les responsables de l'industrie (Forums des PDG) et des cours spécifiques destinés aux services de régulation du secteur.

Notre personnel

Conformément à notre ambition de devenir l'un des meilleurs réassureurs de classe mondiale en Afrique, ZEP-RE s'est dotée de ressources humaines diversifiées destinées à accroître sa présence physique en vue de se rapprocher davantage de ses clients et d'offrir des services de première classe. Notre objectif est de faire de ZEP-RE un partenaire informé, digne de confiance et qui offre un accès à une expertise technique de haut niveau, en adoptant des méthodes novatrices adaptées aux besoins de nos clients en matière de souscription et de gestion des risques.

À ZEP-RE, attirer et retenir les compétences est un objectif essentiel et nous prenons soin de recruter et d'investir dans les meilleurs talents disponibles sur le marché. Grâce à des investissements stratégiques dans nos ressources humaines et par une formation et des recrutements ciblés, nous nous employons à mettre en place une culture de haute performance et de collaboration au sein de notre organisation. Les conditions générales de service dans la Compagnie

sont structurées de manière à favoriser la rétention du personnel.

ZEP-RE est un employeur qui garantit l'égalité des chances et elle s'emploie à se doter d'un personnel talentueux recruté par voie de concours. Un budget de formation est prévu pour l'ensemble du personnel, conformément à des plans de développement personnel qui répondent le mieux aux objectifs de la Compagnie.

La Compagnie accorde également une attention particulière au développement de jeunes cadres (PJP) qui sont indispensables pour notre succès et à la continuité de nos activités. Le Programme des jeunes professionnels (PJP) est l'une de ces initiatives.

Le PJP est un programme d'une année, conçu pour les jeunes diplômés qui se distinguent dans les domaines de la science actuarielle, l'ingénierie, les finances et la comptabilité. Le programme permet à chaque jeune professionnel (JP) d'acquérir une bonne connaissance et une expérience de première main dans les diverses activités de la Compagnie par la rotation dans les différents départements. Le programme vise à constituer un vivier de jeunes professionnels hautement qualifiés et expérimentés auxquels la Compagnie peut faire appel lorsqu'elle a besoin d'assurer un service professionnel.

Le PJP est décentralisé vers les pays où ZEP-RE exerce ses activités. En tant que réservoir stratégique de talents pour la carrière professionnelle en ZEP-RE, le PJP vise les diplômés au potentiel exceptionnel, susceptibles d'aider la Compagnie à mener à bien sa mission et atteindre ses objectifs.

Les jeunes cadres sélectionnés passent 12 mois dans les bureaux de la Compagnie dans le pays où le programme est applicable, avec la possibilité d'être déployés dans d'autres pays où la Compagnie est présente. Les JP bénéficient d'un suivi personnalisé et d'une orientation professionnelle accompagnés d'un large éventail de formations ciblées et de possibilités de perfectionnement.

Une fois le programme achevé avec succès, les jeunes professionnels sont remis sur le marché ou ils regagnent leur pays d'origine lorsque le programme est organisé au siège social pour les jeunes professionnels des autres pays.

ZEP-RE prend en charge tous les frais de subsistance et verse aux jeunes professionnels une allocation pour la durée de leur programme.

Notre vision

Devenir un réassureur de premier plan en Afrique



Notre mission

Fournir à nos clients des garanties et des services de première classe



Nos valeurs

- Nous répondons aux besoins de nos clients.
- Nous sommes une équipe professionnelle.
- Nous restons attachés à notre objectif.
- Nous agissons avec intégrité.
- Nous sommes une entreprise responsable.



Table des matières

1-11	Informations d'entreprise	États financiers consolidés
12-15	Profils des membres du Conseil d'administration	52 État du résultat et autres éléments du résultat global
16	Avis à la 30e Assemblée générale annuelle	53 État de la situation financière
17-19	Rapport du Président du Conseil d'administration	54 État des variations des fonds propres
20-37	Rapport de la Directrice générale	55 État de trésorerie
39-41	Notre environnement de contrôle	56-117 Notes aux états financiers
42-46	Rapport sur la gouvernance d'entreprise	Informations supplémentaires
47	Rapport des Administrateurs	118 Annexe I Compte de revenus 2020
50-51	Rapport du Commissaire aux comptes	119 Annexe II Compte de revenus 2019
		120 Annexe III Annexe III État d'adhésion
		121 Annexe IV Certificats de notation

Informations d'entreprise

Conseil d'administration

Président	M. William Erio	Membre	M. Jan Gross
Vice-présidente	Mme Christabel Banda	Membre	M. Ewan Wheeler
Directrice générale	Mme Hope Murera		
Membre	M. Mohammed Satti		
Membre	Mme Rehema Namutebi		
Membre	M. Daher Warsama Robleh		
Membre	M. Simon Putsai Chikumbu		
Membre	M. Tadesse Admassu		
Membre	Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe		
Membre	M. Chiboli Shakaba		

Administrateurs suppléants

M. Kennedy Siamuwele	Dr. Kipyego Cheluget
M. Mohamed Aden Aboubaker	M. Jariah Mwarania
M. Hosea Kashimba	M. Ingo Schultz
M. Mohammed Kalif	Mme Joy Uwinema Ntare
M. Zuheir Hassan Ibrahim	

Équipe de direction

Mme Hope Murera	Directrice générale
M. Jephitha Gwatipedza	Chef de l'exploitation
M. Benjamin Kamanga	Directeur de la Stratégie et des investissements
M. Ronald Kasapatu	Directeur des partenariats, des relations avec le gouvernement, de l'agriculture et de la micro-assurance
Mme Rachael Gitonga	Directrice des finances
Mme Miriam Magala	Secrétaire de la Compagnie/Responsable des affaires juridiques et réglementaires
M. Alexio Manyonde	Directeur des systèmes d'information
M. Bernard Katambala	Directeur régional, Bureau pour l'Afrique de l'Est
Mme Deniese Imoukhuede	Responsable du contrôle des risques
M. Eliud Nderitu	Assistant Directeur, Sinistres et assurance qualité
M. Hatim Mudawi	Responsable guichet Retakaful
M. Jerry Sogoli	Responsable consortiums du COMESA et des relations avec les parties prenantes
M. Joseph Nabimanya	Directeur, Ressources humaines et administration
M. Nicholas Malombe	Directeur adjoint, Branche Vie et maladie
M. Reuben Koech	Responsable des investissements
M. Shipango Muteto	Directeur adjoint, Académie ZEP-RE
M. Simon Ndung'u	Responsable de l'information financière et de la comptabilité
M. Beneah Otieno	Responsable de la comptabilité technique et du contrôle de crédit
Mme Sheila Byenkya	Directrice de la gestion et de la transformation de projets
M. William Nyaindiga	Responsable des sinistres

Siège principal

Nairobi, Kenya

ZEP-RE Place, 8e étage
Longonot Road, Upper Hill
P. O. Box 42769 - 00100
Nairobi (Kenya)
Téléphone : +254 20 2738221/4973000
Email : mail@zep-re.com
Site web : www.zep-re.com

Bureaux régionaux

Abidjan, Côte d'Ivoire

Cocody Canebière,
Cocody, Abidjan
08 BP 3791 Abidjan 08
Téléphone +225 22 40 27 85

Harare, Zimbabwe

Joina City, 16e étage -North Wing
Cnr Jason Moyo and Inez Terrace,
Harare (Zimbabwe)
Téléphone +263 4 777 929/932

Bureaux de pays

Addis-Abeba (Éthiopie)

UNDP Regional Services Building,
rez-de-chaussée,
Près du rond-point Bole Olympia,
P. O. Box 873 - 1110
Téléphone : +251 911 977970/+
251 73049409

Kinshasa (RDC)

Boulevard du 30 Juin, Avenue du
Batetela
Immeuble Crown Tower
3e étage, Porte 301.
Téléphone : +243 856 716 169

Kampala (Ouganda)

Lourdel Towers, 5e étage
Plot 1 Lourdel Road, Nakasero
Téléphone : +256 782312143

Lusaka (Zambie)

No. 54, Plot No. 356184,
Base Park (Diamond Park), Alick
Nkhata Road
P. O. Box 36966
Lusaka (Zambie)
Téléphone : +260 211 252586

Khartoum (Soudan)

Reinsurance House Building
P. O. Box 3224
Khartoum (Soudan)
Téléphone : +249 183 799357/8

Banquiers

Standard Chartered Bank Kenya Limited

Standard Chartered @ Chiromo, 5e étage,
48 Westlands Road,
P.O. Box 40984 - 00100
Nairobi (Kenya)

Stanbic Bank Zambia Limited

Woodgate House, Nairobi Place, Cairo Road,
P.O. Box 319555
Lusaka (Zambie)

Stanbic Bank Kenya Limited

Stanbic Centre, Chiromo Road,
P.O. Box 72833 - 00200
Nairobi (Kenya)

Kenya Commercial Bank Limited

University Way Branch
P.O. Box 7206 - 00300
Nairobi (Kenya)

Stanbic Bank Uganda Limited

Crested Towers, Plot 17 Hannington Road,
P.O. Box 7131
Kampala (Ouganda)

Commercial Bank of Ethiopia

B.P. 255
Addis-Abeba (Éthiopie)

Sudanese French Bank

P.O. Box 2775
Khartoum (Soudan)

Stanbic Bank Zimbabwe Limited

Parklane Branch
Harare (Zimbabwe)

SCB Cameroon

530, Rue du Roi
George
B. P. 300
Douala (Cameroun)

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers LLP

Certified Public Accountants (Kenya)
PwC Tower, Waiyaki Way/Chiromo Road, Westlands
P.O. Box 43963 - 00100
Nairobi, Kenya

Conseil d'administration



William Erio

William Erio est Administrateur non-exécutif et Président de ZEP-RE. Il est membre du Conseil d'administration depuis 2006. Il est titulaire d'un diplôme universitaire en droit de l'Université de Dar-es-Salaam et d'une maîtrise de l'Université de Hull. Il occupe actuellement le poste de Directeur général du National Social Security Fund of Tanzania et siège également aux Conseils d'administration de Tanzania Reinsurance Corporation Limited, d'IHPL Limited et de PPL Limited.



Christabel Banda

Mme Christabel Banda est Administratrice non exécutive au sein du Conseil d'administration de la ZEP-Re et vice-présidente par intérim de la ZEP-RE. Elle a été élue au Conseil d'administration en juin 2019. Elle est la Directrice générale de ZSIC Life Limited (Zambie). Avant sa nomination actuelle, elle a occupé diverses fonctions dans le secteur privé en tant que professionnelle de l'assurance, de l'audit et de la finance. Elle a été le fer de lance de la création de l'Association des assureurs de Zambie et a été sa première Directrice générale. Elle est actuellement la Présidente de l'Association. Elle est également présidente de la National Road Fund Agency. Mme Banda est un assureur et une comptable agréée et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires.



Hope Murera

Mme Hope Murera est Directrice générale de ZEP-RE et a occupé auparavant le poste de Directrice générale et Secrétaire de la Compagnie. Mme Murera est titulaire d'un diplôme universitaire en droit de l'Université Makerere (Ouganda), d'une maîtrise en gestion des affaires de l'IMD International, Lausanne (Suisse) et elle jouit d'une expérience de plus de 20 ans dans le secteur de l'assurance et de la réassurance. Mme Murera occupe actuellement le poste de membre du Conseil d'administration de Uganda Reinsurance Company Limited, Africa Trade Insurance Agency (ATI) et Organisation of Eastern and Southern Africa (OESAI).



Chileshe Mpundu Kapwepwe

Chileshe Mpundu Kapwepwe est Administratrice non exécutive au sein du Conseil d'administration de ZEP- Re. Elle a été élue au Conseil d'administration en juin 2019. Elle est Secrétaire générale du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et possède une vaste expérience des secteurs public et privé, acquise pendant plus de 30 ans au sein d'organisations locales et internationales. Elle a été Directrice générale du Fonds monétaire international ainsi que députée, Vice-ministre des finances et Directrice générale de la National Airports Corporation Limited en Zambie. Elle a siégé et continue de siéger à de nombreux conseils d'administration, notamment à l'Autorité fiscale de Zambie, à la Banque de Zambie, à Ecobank Zambia Limited, à BP Zambia Limited, au Fonds fiduciaire de privatisation de la Zambie, au Conseil international des aéroports et à la Commission africaine de l'aviation civile. Kapwepwe est comptable agréée et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Bath, au Royaume-Uni.



Tadesse Admassu

Tadesse Admassu est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE. Il a rejoint le Conseil d'administration de ZEP-RE en mai 2013. C'est un banquier international spécialisé dans le financement du commerce et du développement, avec une expérience au niveau du Conseil d'administration et de la Direction dans le monde et en Afrique. Il est actuellement Directeur général du groupe et PDG de la Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (Trade Development Bank (TDB)). Il est titulaire d'une maîtrise de London School of Economics, d'une maîtrise en gestion des affaires de Wits Business School. Il a également fait des études universitaires supérieures dans le domaine des opérations bancaires stratégiques, du capital privé et de la gestion opérationnelle à l'INSEAD, Harvard Business School et Euromoney. Avant d'intégrer la TDB, M. Admassu a occupé divers postes dans le secteur bancaire et des fonds à Johannesburg, Windhoek et New York. Il est actuellement administrateur non exécutif de la Gulf Africa Bank. Il siège dans plusieurs organismes du secteur, au niveau mondial et en Afrique, notamment aux conseils d'administration des filiales ESATF, ESATAL et TDF du groupe TDB.



Ewan Wheeler

M. Ewan Wheeler est Administrateur non exécutif au Conseil d'administration de la ZEP-Re. Il a été élu au Conseil d'administration en juin 2019. Parmi ses fonctions actuelles, M. Wheeler conseille l'assureur mauricien, Swan Group, en matière de développement et d'expansion internationale. M. Ewan Wheeler est également administrateur non exécutif de Swan General Insurance Zambia Ltd. ainsi que du fonds d'investissement privé Ascent Capital Africa II Ltd. Avant d'occuper ses fonctions actuelles, il a travaillé en tant que directeur de l'information d'Aprica Investments Ltd, un instrument d'investissement axé sur les investissements dans le secteur de l'assurance en Afrique, et avant cela à la Banque africaine de développement, où il était responsable de la gestion des investissements de la Banque en Afrique de l'Est. M. Wheeler est titulaire d'une licence en économie (London School of Economics), d'une maîtrise en État, société et développement (School of Oriental and African Studies) et d'un diplôme de troisième cycle en évaluation des investissements et analyse des risques (Queens University, Canada).



Jan Gross

Jan Gross est Administrateur non-exécutif de ZEP-RE. Il a rejoint le Conseil d'administration en mai 2017. Il est actuellement, Responsable principal des placements à Equity & Mezzanine, une division de la DEG, société allemande d'investissement et de développement (Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH) de Cologne (Allemagne). M. Gross a plus de 15 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance et du capital-investissement. Il est titulaire d'un diplôme en ingénierie commerciale de l'Université technique de Berlin et est titulaire du titre d'analyste financier agréé (CFA).



Daher Warsama Robleh

Daher Warsama Robleh est Administrateur non exécutif au Conseil d'administration de ZEP- Re. Il a été élu au Conseil d'administration en juin 2019. Il est actuellement le Directeur financier et comptable d'Amerna Insurance (Djibouti). Il occupe ce poste depuis 2001. Avant cela, il a travaillé pour deux filiales de compagnies d'assurance françaises (PFA et Prudence Créole). M. Robleh a plus de 28 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance et de la réassurance. M. Robleh est titulaire d'un diplôme universitaire en technologie, finance et comptabilité de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, au Sénégal.



Mohammed Satti

Mohamed Satti est Administrateur non exécutif au sein du Conseil d'administration de ZEP- Re. Il a été élu au Conseil d'administration en août 2020. Il s'agit d'un professionnel de l'assurance et de la réassurance hautement qualifié, qui possède plus de 30 ans d'expérience dans divers domaines du secteur, notamment l'assurance, la réassurance, le courtage et les agences d'assurance au Soudan. M. Satti a occupé des postes de gestion et de souscription et est actuellement secrétaire général de l'Autorité nationale de réglementation des assurances du Soudan. M. Satti est titulaire d'une licence (assurance) de l'université du Caire (Égypte).



Chiboli Induli Shakaba

Chiboli Induli Shakaba est Administrateur non exécutif au sein du Conseil d'administration de ZEP- Re. Il a été élu au Conseil d'administration en août 2020. M. Shakaba est un fonctionnaire chevronné qui compte plus de 30 ans d'expérience dans la fonction publique kenyane. Il a occupé des postes au sein du gouvernement de la République du Kenya, à divers titres, au bureau du Président, au Trésor national et aux Ministères de la santé, de l'intérieur ainsi que des terres et du logement. Il a également occupé le poste de Secrétaire permanent au Ministère des Affaires communautaires d'Afrique de l'Est.

M. Shakaba est membre de l'Institut des directeurs du Kenya et a également été administrateur suppléant aux Conseils d'administration de la National Housing Corporation of Kenya, de la Post Office Savings Bank, de la Development Bank of Kenya, de la Nzoia Sugar Company Ltd, de Kenya National Examinations, Communications Commission of Kenya. Il siège au Conseil d'administration de la Kenya Reinsurance Corporation Ltd, depuis juin 2014 et, avec effet au 1er août 2019, a été nommé Président du conseil d'administration. M. Shakaba est titulaire d'une licence en sciences politiques de l'Université de Nairobi (Kenya) et d'une maîtrise en administration publique (MPA) de l'Université de Harvard (États-Unis).



Rehema Namutebi

Rehema Namutebi est Administratrice non exécutive suppléante au sein du Conseil d'administration de ZEP- Re. Elle a été élue au Conseil d'administration en juin 2019. Elle est Directrice générale du budget national au Ministère des finances et de la planification économique du Rwanda.

Mme Namutebi a une grande expérience de la planification stratégique, de la budgétisation et de la gestion des finances publiques et a occupé plusieurs postes de direction au sein du Gouvernement rwandais. Elle a également été présidente de plusieurs Conseils d'administration d'organisations publiques et privées au Rwanda. Elle siège actuellement au Conseil d'administration de Prime Holding Limited. Mme Namutebi est membre de l'ACCA-UK et de l'Institut des comptables publics agréés du Rwanda (ICPAR). Elle est titulaire d'une maîtrise en sciences en Finance et Comptabilité de l'Université de Makerere, Kampala (Ouganda).



Simon Putsai Chikumbu

Simon Putsai Chikumbu est Administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration de ZEP- RE. Il a été élu au Conseil d'administration en juin 2019. Il est un assureur agréé, un membre honoraire de l'Insurance Institute of South Africa et un directeur certifié de l'Institute of Directors (Afrique du Sud). Il est titulaire d'un diplôme de BSC en génie mécanique (Université du Zimbabwe).

Il occupe actuellement le poste de Président non exécutif de Aon Re Africa Pty Ltd, t/a Aon Reinsurance Solutions, où il a travaillé pendant plus de 25 ans. Avant d'occuper son poste actuel, il a été PDG et administrateur principal pendant 13 ans. Il a également été président de l'Insurance Institute of Zimbabwe (IIZ), président de l'Insurance Institute of South Africa (IISA), membre du Comité exécutif de l'Organisation des assurances africaines (AIO) et président de la South Africa Reinsurance Brokers Association (SARBA). M. Chikumbu siège au Conseil d'administration de la FBC Reinsurance Company Ltd, au Zimbabwe, et d'autres sociétés d'Afrique australe.

Équipe de direction



Directrice générale
Mme Hope Murera



Chef de l'exploitation
M. Jephitha Gwatipedza



Directeur de la Stratégie et des investissements
M. Benjamin Kamanga



Directeur des partenariats, des relations avec le gouvernement, de l'agriculture et de la micro-assurance
M. Ronald Kasapatu



Directrice des finances
Mme Rachael Gitonga



Secrétaire de la Compagnie/Responsable des affaires juridiques et réglementaires
Mme Miriam Magala



Directeur des systèmes d'information
M. Alexio Manyonde



Directeur régional, Bureau pour l'Afrique de l'Est
M. Bernard Katambala



Responsable du contrôle des risques
Mme Deniese Imoukhuede



Assistant Directeur, Sinistres et assurance qualité
Mme Eliud Nderitu



Responsable guichet Retakaful
Dr. Hatim Mudawi



Responsable consortiums du COMESA et des relations avec les parties prenantes
Mme Jerry Sogoli



Directeur, Ressources humaines et administration
M. Joseph Nabimanya



Directeur adjoint, Branche Vie et maladie
M. Nicholas Malombe



Responsable des investissements
M. Reuben Koech



Directeur adjoint, Académie ZEP-RE
M. Shipango Muteto



Responsable de l'information financière et de la comptabilité
M. Simon Ndung'u



Responsable de la comptabilité technique et du contrôle de crédit
M. Beneah Otieno



Responsable de la gestion et de la transformation des projets
Mme Sheila Byenkya



Responsable des sinistres
M. William Nyaindiga



Avis à la 30e Assemblée générale annuelle

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la 30e Assemblée générale annuelle de Compagnie de réassurance de la ZEP se tiendra en tant que réunion « virtuelle uniquement » via la plateforme ZOOM le 27 mai 2021 à 9h30, heure du Kenya, pour traiter les questions suivantes:

1. Vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du compte rendu de la dernière Assemblée générale tenue le 5 août 2020.
4. Examen et adoption des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du message du Président, du rapport des Administrateurs et du rapport du Commissaire aux comptes.
5. Approbation des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
6. Déclaration de dividende conformément aux recommandations du Conseil d'administration : Le Conseil recommande l'approbation d'un dividende de 5 millions \$EU. Le dividende proposé doit être payé en espèces (2,5 millions de \$EU) et par l'émission d'actions gratuites équivalentes à 2,5 millions de \$EU. La base de l'affectation est d'une action pour 165 actions détenues au 31 décembre 2020.
7. Examen et, en cas d'approbation, désignation du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2021, et approbation de leurs honoraires.
8. Examen de questions diverses.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Miriam Magala
Secrétaire du Conseil

Note

Un membre ayant le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale annuelle est autorisé à nommer un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un membre de la Compagnie pour y participer et voter en son nom. Pour valider la procuration, un formulaire est joint au présent AVIS et doit être dûment rempli par le membre et déposé au siège du Secrétariat de la Compagnie par courrier électronique à l'adresse suivante: mmagala@zep-re.com avec copie à njiraini@zep-re.com et nmuhoza@zep-re.com au plus tard à 17h (Heure d'Afrique de l'Est) le mercredi 13 mai 2021.

Rapport du Président du Conseil d'administration

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du Conseil d'administration, le Rapport annuel de la Compagnie ainsi que ses états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES EN 2020

AU NIVEAU MONDIAL

L'impact négatif et de grande ampleur de l'épidémie de COVID-19 au début de 2020 a mis le monde à l'arrêt et continue de nous affecter. Non seulement les conséquences sur la santé et les structures économiques sont différentes de celles des ralentissements précédents, mais l'étendue de leur impact reste extrêmement incertaine. Les prévisions de croissance ont donc été établies en tenant compte des perturbations de l'activité dues à la pandémie, des prix des produits de base, des conditions financières et du soutien politique. La pandémie de COVID-19 a eu un impact plus négatif que prévu sur l'activité au premier et au second semestre de 2020. La nature synchronisée du ralentissement a amplifié les perturbations intérieures dans le monde entier. Le commerce s'est contracté de près de -3,5 % (en glissement annuel) au cours du seul premier trimestre, reflétant la faiblesse de la demande, l'effondrement du tourisme transfrontalier et les perturbations de l'offre liées aux fermetures (exacerbées dans certains cas par les restrictions commerciales). Les entreprises ont également réduit leurs investissements lorsqu'elles ont été confrontées à de brusques baisses de la demande, à des interruptions de l'offre et à des perspectives de revenus incertaines. Il y a donc eu un choc de demande globale de grande ampleur, qui s'est ajouté aux perturbations de l'offre à court terme dues aux confinements.

En octobre 2020, la croissance mondiale a été révisée à la hausse et estimée à -4,4 % en 2020, soit une variation de 0,8 point de pourcentage par rapport aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) de juin 2020. Cela reflétait une récession un peu moins grave, bien que toujours profonde, en 2020, par rapport aux prévisions de juin. Cette révision s'explique par les résultats du PIB au deuxième trimestre dans les grandes économies avancées, qui n'ont pas été aussi négatifs que prévu, par le retour de

la croissance en Chine, qui a été plus forte que prévu, et par les signes d'une reprise plus rapide au troisième trimestre. Les résultats auraient été beaucoup plus faibles sans les mesures budgétaires, monétaires et réglementaires importantes, rapides et sans précédent qui ont permis de maintenir le revenu disponible des ménages, de protéger la trésorerie des entreprises et de soutenir l'octroi de crédits. Collectivement, ces actions ont jusqu'à présent empêché une répétition de la catastrophe financière de 2008-09.

Toutes les régions ont connu une croissance négative en 2020. Toutefois, la variation entre les différentes économies est restée tributaire de l'efficacité de leurs stratégies d'endiguement, de leur structure économique (dépendance à l'égard du tourisme, du pétrole, des entrées financières extérieures et des tendances de croissance d'avant la crise). La zone euro (de 1,3 % en 2019 à -7,2 % en 2020) et les économies avancées suivent de près: Japon (de 0,3 % en 2019 à -5,1 % en 2020) et les États-Unis (de 2,2 % en 2019 à -3,4 % en 2020). L'Asie émergente et l'Asie en développement ont été les moins touchées (de 5,4 % en 2019 à -1,1 % en 2020), car la Chine, où la reprise après la forte contraction du premier trimestre est en cours, a connu une croissance de 2,3 % en 2020, soutenue en partie par les mesures de relance.

AU NIVEAU RÉGIONAL

L'année 2020 a démarré avec un ensemble de défis uniques ; la combinaison d'une pandémie mondiale, de l'effondrement des prix des produits de base, des défis existants en matière de sécurité et d'environnement a assombri les perspectives de la région. Selon les estimations, la croissance du PIB réel de la zone d'Afrique subsaharienne s'est contractée à -2,6 % en 2020, contre 3,2 % en 2019, car le début de la pandémie a été retardé en Afrique subsaharienne et les taux d'infection ont été relativement faibles par rapport à d'autres régions du monde. L'impact le plus important de la crise sur la croissance a concerné les économies dépendantes du tourisme, tandis que les pays exportateurs de produits de base ont également été durement touchés. La croissance des économies plus diversifiées s'est considérablement ralentie, mais dans de nombreux cas, elle est restée positive en 2020.

Il convient de souligner l'effet de contagion de cette pandémie sur la dette publique, qui devrait non seulement augmenter de manière exponentielle,

mais aussi neutraliser les réformes axées sur le développement. Les niveaux d'endettement étaient déjà élevés avant la crise de la COVID-19. Parmi les 35 pays de la région, principalement à faible revenu, neuf étaient classés comme présentant un risque élevé de surendettement et sept étaient déjà en situation de surendettement. En moyenne, les niveaux de la dette publique dans la région devaient diminuer progressivement avant la pandémie, mais une augmentation significative est certaine en raison de l'accroissement des emprunts pour le soutien budgétaire.

La région du COMESA reste notre principal marché. Selon les estimations, le taux de croissance annuel moyen du PIB de la région est passé de 3,76 % en 2019 à -6,35 % en 2020, en raison des fortes baisses enregistrées en Libye (qui devrait se contracter de -66,6 %, les effets de la guerre à Tripoli ayant été annulés par la pandémie et la baisse des prix du pétrole), à Maurice et aux Seychelles, qui devraient se contracter respectivement de -14,2 % et -13,8 % en raison de l'impact de la pandémie sur ces pays dépendants du tourisme.

PERFORMANCE COMMERCIALE

La croissance des marchés de l'assurance a été modérée. La compagnie a réussi à enregistrer une croissance de 0,5 % de son revenu brut de primes par rapport à l'année précédente, malgré un ralentissement de l'économie dû à la pandémie mondiale. Le Kenya est resté le principal contributeur à l'activité de la Compagnie en 2020, suivi par l'Ouganda, le Zimbabwe, la Tanzanie, le Soudan et la Zambie.

La performance en 2020 a été influencée négativement par un important mouvement à la hausse des sinistres. Les taux de change de la plupart des monnaies locales se sont dépréciés par rapport au dollar américain. En 2020, le shilling kenyan s'est déprécié de 7,5%, le kwacha zambien de 50,3% et le dollar zimbabwéen de 387,6% par rapport au dollar américain. Les revenus de placement ont diminué, passant de 28,9 millions \$EU en 2019 à 12,4 millions \$EU en 2020, principalement en raison de l'importante plus-value de juste valeur sur les immeubles de placement de 14,1 millions \$EU déclarée l'année précédente.

La combinaison de ces facteurs, exacerbée par la pandémie mondiale de COVID-19 a réduit le bénéfice de la Compagnie de 28,8 millions \$EU en 2019 à 17,3 millions \$EU en 2020, soit une réduction de 40,0 %.

DIVIDENDE

Le Conseil d'administration recommande un dividende de 5,0 millions \$EU sur les résultats de 2020, contre 5,0 millions \$EU pour 2019. Le dividende

proposé doit être payé en espèces (2,5 millions \$EU) et par l'émission d'actions gratuites équivalentes à 2,5 millions \$EU. La base de l'affectation est d'une action pour 165 actions détenues au 31 décembre 2020.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

La Compagnie s'est engagée à poursuivre sa stratégie visant à devenir leader sur ses principaux marchés et à s'étendre à de nouvelles frontières commerciales afin de se doter d'une base solide lui permettant d'atteindre son objectif d'un milliard de dollars de primes. Actuellement, la Compagnie souscrit des affaires dans tous les États membres du COMESA et est physiquement présente dans huit (8) pays du continent. Notre objectif est de poursuivre ces efforts tout en veillant à rester vigilants et à répondre aux besoins de nos clients et de nos principaux partenaires commerciaux.

GOVERNANCE

Au cours de l'année, nous avons eu des changements de membres au sein du Conseil d'administration de la Compagnie. M. Chiboli Induli Shakaba a été nommé administrateur titulaire représentant Kenya Re au Conseil d'administration, tandis que M. Mohamed Satti a été nommé en remplacement de M. Mohammed Mousa Idris qui a pris sa retraite en tant que Régulateur du marché de l'assurance au Soudan et donc en tant qu'administrateur représentant le Gouvernement du Soudan. En outre, conformément à la résolution 15/2020 de l'AGA, l'AGA a mandaté le Conseil pour nommer un vice-président, et Mme Christabel Banda a été nommée vice-présidente par intérim jusqu'à la prochaine Assemblée générale de la Compagnie.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2021

Bien que les récentes homologations de vaccins aient fait naître l'espoir d'un revirement de la pandémie dans le courant de l'année, de nouvelles vagues et de nouvelles variantes du virus suscitent des inquiétudes quant aux perspectives. Dans un contexte d'incertitude exceptionnelle, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 5,5 % en 2021 et de 4,2 % en 2022. La prévision pour 2021 est révisée à la hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à la prévision précédente, reflétant les attentes d'un renforcement de l'activité alimenté par le vaccin plus tard dans l'année et un soutien politique supplémentaire dans quelques grandes économies. La vigueur de la reprise devrait varier considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'accès aux interventions médicales, de l'efficacité du soutien politique, de l'exposition aux retombées internationales et des caractéristiques structurelles au début de la crise. Des mesures supplémentaires annoncées à la fin de 2020, notamment aux États-Unis et au Japon, devraient apporter un soutien

supplémentaire à l'économie mondiale en 2021 et 2022. Ces développements indiquent un point de départ plus solide pour les perspectives mondiales de 2021 et 2022 que celui envisagé dans les prévisions précédentes.

La croissance dans la région subsaharienne devrait se redresser pour atteindre 3,2 % en 2021, sous réserve de la poursuite de l'assouplissement progressif des restrictions. Toutefois, un risque de ralentissement pourrait se matérialiser et les systèmes de santé pourraient être débordés avant d'atteindre le vaccin, car un certain nombre de pays ont assoupli leurs stratégies de confinement bien que les infections n'aient pas atteint leur pic. Dans les plus grandes économies de la région (Angola, Nigeria, Afrique du Sud), le PIB réel ne devrait retrouver son niveau d'avant la crise qu'en 2023 ou 2024. De nombreux pays, en particulier les économies en développement à faible revenu, sont entrés dans la crise avec une dette élevée qui devrait encore augmenter pendant la pandémie. La communauté internationale travaille en étroite collaboration pour garantir à ces pays un accès adéquat aux liquidités internationales. Lorsque la dette souveraine est insoutenable, les pays éligibles travaillent avec leurs créanciers pour restructurer leur dette au titre du cadre commun convenu par le G20.

En février 2021, S&P Global Ratings a abaissé la note de crédit souverain à long terme du Kenya en devises étrangères et en monnaie locale de « B+ » à « B » en raison de déficits budgétaires plus élevés, qui seront probablement financés par une augmentation de la dette. De même, l'Éthiopie est devenue le deuxième gouvernement africain à adopter le cadre commun de traitement de la dette du G20. Ce cadre va au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette (DSSI) de la Banque mondiale, car il inclut une large participation des créanciers du secteur privé, ce qui indique les signes d'une possible dégradation de la note par les agences de notation à court terme.

En février 2021, la Banque centrale du Soudan a annoncé la libéralisation des devises étrangères, ce qui a déjà entraîné une dépréciation de 582 % de la livre soudanaise par rapport au dollar EU. Cette dépréciation devrait avoir un impact significatif sur les performances de la Compagnie sur le marché soudanais en 2021.

APPRÉCIATION

Je saisis cette occasion pour reconnaître, avec beaucoup d'appréciation, la contribution que mes collègues Administrateurs ont apportée pour faire de cette année encore un succès. Je vous remercie pour vos conseils avisés, votre soutien, votre orientation et vos services en tant que membres du Conseil d'administration et des différents Comités du Conseil.

Je remercie nos actionnaires pour le soutien et la confiance continus qu'ils accordent au Conseil d'administration et à la Direction.

Je remercie la Direction et le personnel pour le dévouement, l'engagement et le dur travail accompli qui a permis de diriger efficacement la Compagnie et de surmonter les difficultés économiques et commerciales causées par la pandémie mondiale de COVID-19 rencontrées au cours de l'exercice.

Je remercie nos partenaires commerciaux et autres parties prenantes pour votre coopération et votre soutien continu et j'espère un partenariat encore plus solide dans les années à venir.

William Erio
Président





Ms. Hope Murera

Message de la Directrice générale

Résultats des opérations

Le début de la pandémie généralisée et mondiale appelée COVID-19 a fait de l'année 2020 la première dans son genre dans le monde moderne d'aujourd'hui. À ce jour, l'incertitude demeure, la pandémie ayant des répercussions sur des millions de personnes, notamment des pertes de vies humaines, et déclenchant une récession économique mondiale. Nos actions au cours de cette crise mondiale sont essentielles pour maintenir l'économie mondiale en marche et resteront dans les mémoires pour les années à venir. Nous adressons nos condoléances à tous ceux qui ont perdu des êtres chers et qui ont été touchés de quelque manière que ce soit. Alors que le déploiement du vaccin se poursuit, nous envisageons l'avenir avec optimisme.

Au cours d'une année de bouleversements, les entreprises se sont concentrées sur leur survie et leur adaptation à l'époque changeante, tout en restant fidèles à leur vision.

Nous sommes reconnaissants à la ZEP-RE d'être restée résiliente face à ce défi sanitaire et économique mondial. Le mérite en revient à nos clients et aux principales parties prenantes sur nos marchés régionaux qui ont continué à nous soutenir grâce à des partenariats solides construits au fil des ans.

Notre performance globale pour 2020 reflète les fortes capacités de la Compagnie face à une crise généralisée qui a affecté les économies mondiales. Nous abordons la période actuelle avec confiance et force en poursuivant notre engagement à contribuer à atténuer les défis de la pandémie et à améliorer la résilience.

Nous avons réalisé des résultats positifs en 2020, la Compagnie ayant enregistré un bénéfice de 17 millions \$EU. L'impact du paysage opérationnel à haut risque largement occasionné par la pandémie

de COVID a exercé une pression à la baisse sur les performances, avec une baisse de 40% des bénéfices par rapport à la même période en 2019. Il s'agit tout de même d'une bonne performance au vu de la croissance marginale du chiffre d'affaires, d'un ratio de sinistres élevé et de faibles rendements d'investissement subis au cours d'une période qui a vu des perturbations économiques importantes sur tous nos marchés.

Opérations de souscription

- La Compagnie a réalisé une croissance modeste de 0,5% à 208 millions \$EU en 2020, soutenue par une combinaison de facteurs, y compris une réduction des parts d'affaires car nous nous sommes concentrés sur la souscription de qualité et l'impact de la dépréciation des devises. La performance des marchés sous-jacents a été largement affectée par le ralentissement de l'activité économique en raison des confinements induits par la pandémie. Certains des marchés clés ont subi d'importantes dévaluations de leur monnaie locale par rapport au dollar américain, un facteur qui a eu un impact sur la performance.

- La période a été marquée par un environnement défavorable en matière de sinistres, ce qui a eu un impact sur la performance de l'activité et en particulier sur le segment des traités. Cela s'est traduit par une détérioration du ratio de sinistres à 65%, en grande partie en raison de l'impact exceptionnel du non-renouvellement de certains traités peu performants et des nouveaux sinistres déclarés, en particulier dans les catégories d'affaires des dommages.
- Notre structure de coûts est restée efficace et alignée sur la stratégie de la Compagnie. Les frais de gestion attribuables à l'activité de souscription s'élevaient à 8,2 millions \$EU, soit une baisse de 36% par rapport à l'année précédente, reflétant certaines économies de coûts. Cette baisse s'explique en grande partie par l'action de la Direction, qui a cherché des moyens plus innovants de soutenir l'activité par le biais de l'infrastructure technologique de la Compagnie, ce qui a permis une implication virtuelle et une prestation de services axée sur la technologie.
- Après des années d'activité soutenue, les défis induits par la COVID-19 et l'expérience défavorable des sinistres ont entravé le potentiel de croissance de nos principaux marchés. De plus, l'activité Assurance-vie, dont la performance a connu par le passé une croissance régulière à la fois en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité, a enregistré une baisse de performance pour l'année 2020. Les résultats de souscription ont clôturé l'année examinée avec un bénéfice de 0,5 million \$EU. Nous restons concentrés sur la croissance très rentable des affaires facultatives, avec l'avantage d'un meilleur contrôle des prix et des conditions.
- Une performance louable a été réalisée sur les encaissements de primes en cours, une amélioration de 21% par rapport à l'année précédente. La gestion du risque de crédit sur les soldes impayés est un domaine prioritaire pour la Direction dont les efforts ont été renforcés par diverses structures réglementaires mises en place par les Régulateurs d'assurance.

La Direction a entrepris diverses initiatives qui devraient refléter les excellentes marges inhérentes aux risques que nous souscrivons. L'une de ces initiatives est fondée sur la Souscription basée sur les relations. Notre initiative de gestion des comptes clés a été un facteur clé de la croissance des primes, en particulier pour les affaires facultatives. Nos Gestionnaires de comptes clés ont rapidement pivoté et ont continué à rester en contact avec leurs clients à distance, renforçant ainsi nos relations commerciales. Nous continuons à bénéficier d'une bonne image de marque à travers le continent grâce aux efforts de nos équipes.

Au cours de l'année 2020, nous avons également entrepris diverses initiatives de marché en partenariat avec nos pairs, soutenues par les régulateurs d'assurance sur les marchés où nous opérons. Ces initiatives continuent à améliorer la discipline de souscription, les collectes de primes en plus de promouvoir la croissance et le développement du secteur et de ses acteurs. Nous restons engagés dans le développement du secteur de l'assurance et de la réassurance dans notre région, en collaboration avec nos partenaires.

Opérations d'investissement

- Les revenus d'investissement de 12 millions \$EU réalisés au cours de l'année ont été inférieurs de 57% à ceux de 2019, principalement en raison de la baisse du gain de juste valeur des immeubles de placement. Au cours de l'exercice précédent, la Compagnie avait déclaré un gain de juste valeur important de 14,1 millions \$EU provenant principalement de la réévaluation de la propriété du parc d'affaires de la ZEP-RE en Zambie.
- La baisse de 9,0% des revenus d'intérêts en 2020 par rapport à l'année précédente est attribuable aux actions de la United States Fed visant à réduire les taux d'intérêt pour soutenir l'activité économique en réponse aux défis posés par la COVID-19. Cela a entraîné une révision à la baisse des taux d'intérêt sur les dépôts et les obligations à taux variable.
- La dépréciation de la plupart des monnaies africaines par rapport au dollar américain a également contribué à la baisse des revenus d'investissement pour les placements libellés en monnaie locale.
- Les revenus locatifs des trois immeubles de bureaux de la Compagnie à Nairobi et au Zimbabwe ont diminué de 6,1% en raison des exemptions de loyer demandées et accordées aux locataires pour les protéger contre le ralentissement économique résultant de la pandémie, ainsi que du départ de plusieurs locataires au cours de l'année.

Environnement économique et opérationnel

L'année 2020 a été difficile pour la plupart des pays africains, qui représentent les principaux marchés de la Compagnie. La Compagnie a souffert de la dépréciation continue de la plupart des monnaies africaines dans lesquelles elle réalise des affaires par rapport à la monnaie de référence, le dollar américain.

EXAMEN DU MARCHÉ

Région du COMESA

Dans la région du COMESA, le taux de croissance annuel moyen du PIB de la région est passé de 3,76 % en 2019 à 6,35 % en 2020 en raison des fortes baisses de la Libye (dont on estime une contraction de 66,6 %, les effets de la guerre à Tripoli ayant été aggravés par la pandémie et la baisse des prix du pétrole), de Maurice et des Seychelles qui devraient se contracter de 14,2 % et 13,8 % respectivement en raison de l'impact de la pandémie sur ces pays dépendants du tourisme. Sur les 19 pays membres, seuls l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi et le Rwanda affichent une croissance en 2020.

L'environnement économique et opérationnel de tous nos marchés clés à deux vitesses, à savoir le Kenya, l'Ouganda, le Zimbabwe, la Tanzanie, la Zambie, le Soudan, l'Éthiopie et le Rwanda, a été affecté par la pandémie mondiale de COVID-19. La pandémie, qui a débuté en février 2020, a entraîné plusieurs perturbations des variables clés du marché qui ont conduit à une baisse des taux d'intérêt, des dépenses gouvernementales dans les projets d'infrastructure, à un affaiblissement des devises et à un déclin général de la croissance économique. La Compagnie a dû réviser légèrement à la baisse son chiffre budgétaire pour 2020.

La Compagnie a réduit son champ d'activité territorial de 60 pays en 2019 à 59 en 2020. L'accent a été mis sur la poursuite de la consolidation de sa position dans la région du COMESA, où la compagnie a augmenté sa contribution commerciale à 78 %, contre 75 % en 2019. La Direction a mis en œuvre avec succès sa stratégie de sortie gérée de l'Inde et, au cours de l'année examinée, la contribution de l'Inde à l'activité globale a diminué à 4%, contre 9% en 2019.

Les flux de revenus de la Compagnie dans les classes de biens, d'ingénierie maritime, d'assurance-vie et d'assurance maladie ont été négativement affectés principalement en raison de la réduction des activités économiques sur les marchés clés. La capacité de production du secteur général a été réduite, et la Compagnie a connu une augmentation générale de la fréquence et de la gravité des sinistres sur les marchés clés. Des marchés tels que l'Ouganda ont été affectés par le changement climatique qui continue à représenter une menace considérable pour le secteur de l'assurance, principalement sous la forme d'inondations. Un rapport détaillé sur l'environnement économique et opérationnel de nos marchés clés est résumé ci-dessous :

KENYA

Le principal marché de la Compagnie est le Kenya qui a continué à faire face aux défis de la sous-cotation des taux de primes et de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres. La contribution du pays à l'ensemble du revenu brut des primes est restée forte à 38%, en baisse par rapport à 40% en 2019. Les mauvaises conditions économiques, qui ont vu la croissance du PIB baisser à 1 % contre 5,4 % en 2019 et l'inflation augmenter légèrement à 5,3 % contre 5,2 % en 2019, ont également affecté la croissance des primes de la Compagnie qui a diminué de 4 % en 2020. La croissance a également été affectée par la faible capacité de production du secteur, l'affaiblissement de la monnaie qui a vu le shilling se déprécier de 7,5 % par rapport au dollar en 2020.

La Compagnie prévoit que l'environnement tarifaire de 2021 au Kenya sera le plus fort depuis la dissolution du comité des grands risques il y a 5 ans. Les augmentations des tarifs de l'assurance des biens et de l'ingénierie devraient être en moyenne de 15 à 25 % en 2021. La Compagnie s'attend également à ce que les activités vie et maladie qui ont été affectées par la pandémie se développent et s'améliorent en 2021.

UGANDA

L'économie de l'Ouganda a été affectée par les effets de la pandémie mondiale de la COVID-19 qui a vu son taux de croissance du PIB se contracter de 0,3 % par rapport à une croissance de 6,7 % en 2019. L'inflation a également été élevée, atteignant 4,8 %, contre 4,2 % en 2019. Le shilling ougandais est resté stable en 2020.

La Compagnie a enregistré une forte croissance des primes brutes souscrites, soutenue par l'application stricte des taux minimums et des règles de localisation par les régulateurs. Le marché est resté un marché clé pour la Compagnie et sa contribution a augmenté en 2020, principalement grâce au segment des affaires facultatives. Le marché a été affecté par une augmentation des pertes dues aux incendies et aux inondations qui ont eu un impact sur les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie.

La Compagnie s'attend à une amélioration des performances en 2021 suite à un nouveau renforcement de l'environnement réglementaire dans les domaines de la localisation, de la mise en œuvre des taux minimums et des règles de « cash and carry » sur le paiement des primes. L'Ouganda reste un marché bien réglementé.

TANZANIE

La Tanzanie a tenu avec succès ses élections en 2020. La performance économique a été impactée par les effets de la pandémie et n'a connu qu'une croissance de 1,9% contre 7% en 2019. L'inflation et le taux de change du pays sont restés stables, clôturant à 3,6% (2019 : 3,4 %) et 2 300(2019 : 2319), respectivement.

La Compagnie a continué à bénéficier des changements réglementaires importants introduits sur le marché de l'assurance tanzanien, notamment l'introduction de taux minimums, la localisation des risques et l'adoption de la législation « cash and carry » sur le paiement des primes. L'économie devrait connaître une croissance de 3,6% en 2021. Avec les mesures actuelles prises par le régulateur pour apporter la stabilité au marché, la direction est positive quant aux opportunités commerciales en Tanzanie en 2021.

ZIMBABWE

L'économie du Zimbabwe, dominée par les petites et moyennes entreprises, a été fortement touchée par les effets de la pandémie de COVID-19. La croissance économique s'est encore contractée en 2020 pour atteindre 10,4 %, contre 6,5 % en 2019.

La libéralisation du taux de change a fait grimper l'inflation à 622,8 %, contre 255,6 %, principalement en raison de la dépréciation de la monnaie, qui est passée de un pour un à 82 \$ pour le dollar américain. Malgré ces difficultés, la Compagnie a maintenu sa forte présence sur le marché en souscrivant des contrats libellés en dollars. Le Zimbabwe a été le 4ème marché de la Compagnie en 2020 et une croissance des primes de 8% a été enregistrée.

Les défis de l'instabilité macro-économique, du manque de financement étranger, du ralentissement de la capacité de production et de l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie persistent et restent des défis clés pour le développement des secteurs public et privé. Le pays s'attend à une bonne saison agricole en 2021, ce qui, associé à l'amélioration des prix des minéraux sur les marchés internationaux, devrait porter la croissance économique à 4,2 % en 2021.

SOUDAN

L'économie reste confrontée à des défis économiques malgré la levée des sanctions par les États-Unis d'Amérique. Le PIB a continué de baisser, passant d'un taux négatif de 2,29 % en 2019 à un taux négatif de 8,3 %. L'inflation a continué à augmenter, passant de 50,4 % en 2019 à 200 %. Le défi majeur

est le taux de change qui a continué à causer des distorsions du marché dans la tarification des biens et services.

La Compagnie reste consciente de la contribution du Soudan aux primes brutes de la Compagnie malgré les défis économiques auxquels le pays est confronté. La contribution du pays à l'encaissement global des primes brutes a augmenté de façon marginale par rapport à 2019.

Le principal défi pour le Soudan reste la performance du compte d'assurance maladie et des biens et cela a été aggravé par le manque de sociétés internationales d'ajustement des pertes pour soutenir la capacité locale. Des mesures ont été prises pour soutenir le marché et la Compagnie s'attend à un meilleur retournement de situation en 2021.

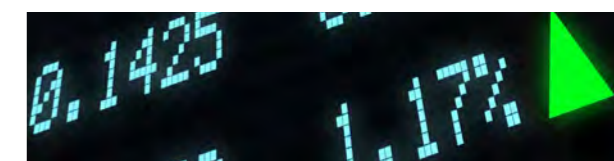
En février 2021, la Banque centrale du Soudan a annoncé la libéralisation des devises étrangères, ce qui a entraîné une dépréciation de 582 % de la livre soudanaise par rapport au dollar EU. Cette dépréciation devrait avoir un impact significatif sur les performances de la Compagnie sur le marché soudanais en 2021.

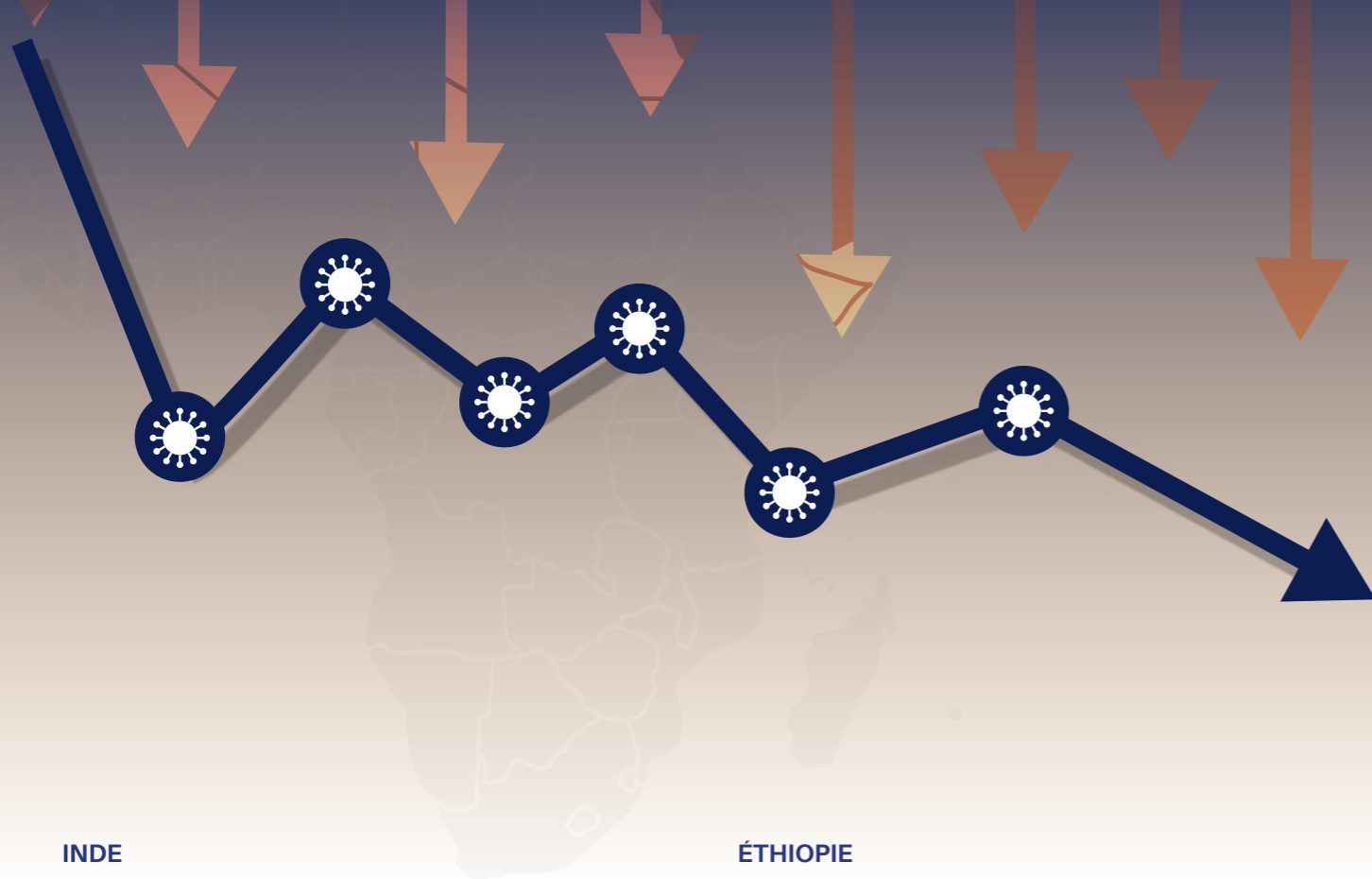
ZAMBIE

L'économie zambienne a été affectée par la pénurie d'électricité, la faiblesse des prix des minerais sur le marché international et les effets de la pandémie de COVID-19 qui ont rendu le service de sa dette internationale médiocre. L'économie du pays s'est contractée de 4,8% contre une croissance de 1,4% en 2019. Le kwacha zambien s'est considérablement déprécié de 50,3 % par rapport au dollar américain en 2020. L'inflation était également élevée, clôturant à 14,5% contre 9,8% en 2019.

La Zambie était le 6e marché le plus important de la Compagnie en 2020. Cependant, la contribution du marché a diminué par rapport à 2019 avec une croissance négative des primes de 36%.

Les principaux défis auxquels le marché est confronté sont la sous-cotation des taux, la liquidité et l'externalisation des risques. L'économie devrait renouer avec la croissance en 2021 et Bloomberg Standard Bank Research prévoit une croissance de 0,6% de l'économie zambienne. La Direction estime que le nouveau projet de loi sur l'assurance, actuellement à l'étude, contribuera à stabiliser le secteur de l'assurance en Zambie.





INDE

La Compagnie a pris la décision délibérée d'envisager une sortie/réduction gérée et ordonnée de son exposition au marché indien de l'assurance et la Direction est heureuse que le processus se déroule sans heurts. L'Inde était le deuxième marché de la Compagnie en 2019 et, grâce à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, le pays est désormais le septième marché de la Compagnie. La contribution du pays aux primes de la Compagnie a baissé à 4,72 %, contre 9,2 % en 2019.

Le marché, qui s'est caractérisé par une faible tarification, un risque accru d'exposition aux catastrophes, des marges de souscription réduites et une forte concurrence, connaît désormais un rebond avec une tarification sous-jacente en hausse de plus de 15%. L'Inde reste un marché hautement concurrentiel et la Direction préfère continuer à surveiller le marché à moyen terme.

ÉTHIOPIE

Comme d'autres économies, celle de l'Éthiopie a été affectée par les effets de la pandémie de COVID-19. L'économie a connu une croissance de 1,9 %, contre 9 % en 2019. L'inflation et le taux de change se sont détériorés en clôturant à 20,2% et 38,7 en 2020 contre 15,8% et 32 en 2019, respectivement. Le marché de la réassurance reste faible en raison des cessions obligatoires élevées dont jouit le réassureur local Ethiopia Re qui bénéficie actuellement de 5 % de cessions de polices et de 25 % de cessions de traités.

Malgré ces restrictions sur la croissance des affaires, l'Éthiopie continue d'être un marché important pour la Compagnie et sa contribution à la prime globale a été forte à 3,9% en hausse par rapport à 3,3% en 2019.

La Compagnie est désormais classée comme réassureur local et devrait bénéficier de solides règles de localisation qui exigent l'épuisement de la capacité locale, avant l'externalisation des risques vers les marchés étrangers.

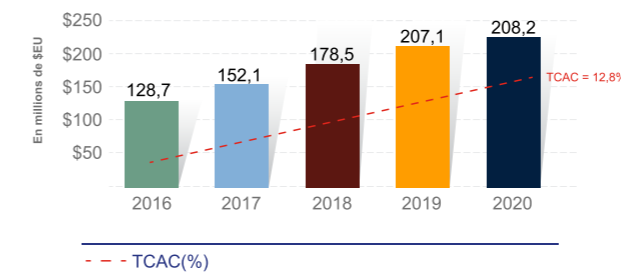
Analyse de la performance financière

REVENU BRUT DES PRIMES

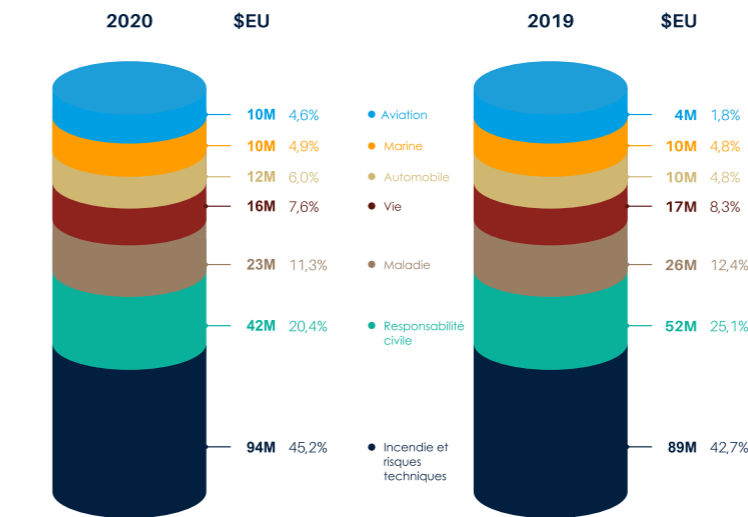
Le revenu brut des primes a augmenté de 0,5 %, passant de 207,1 millions \$EU en 2019 à 208,2 millions \$EU en 2020.

Cette croissance s'est produite en dépit d'un ralentissement dans la plupart des économies africaines en raison de la crise sanitaire mondiale de COVID-19.

Primes brutes émises



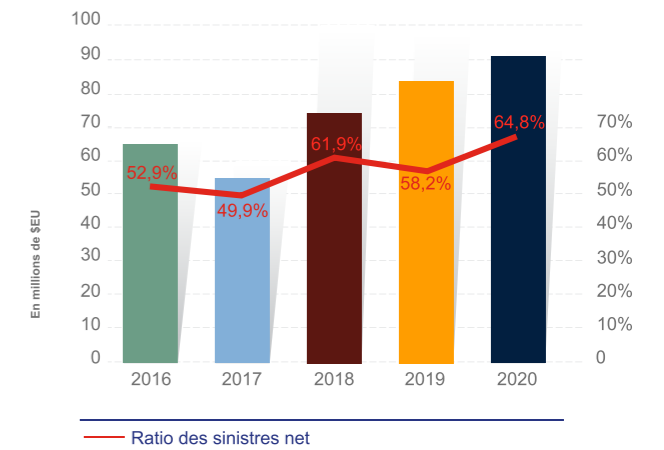
Catégories d'affaires En millions de \$EU



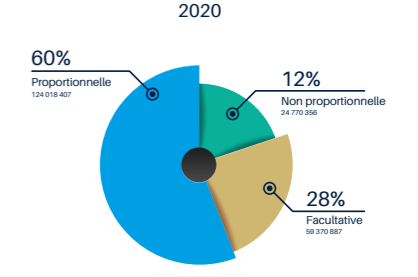
Sinistres nets encourus

Le montant net des sinistres encourus en 2020 s'est élevé à 90,1 millions \$EU, contre 83,4 millions \$EU en 2019. Le taux de sinistralité net réel pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 était de 64,8%, contre 58,2% en 2019. Les réserves pour sinistres en cours de la Compagnie ont légèrement diminué pour atteindre 94,1 millions \$EU en 2020, contre 95,3 millions \$EU en 2019. L'augmentation du ratio de sinistres est due à la détérioration de la sinistralité, principalement dans les catégories des biens et dommages.

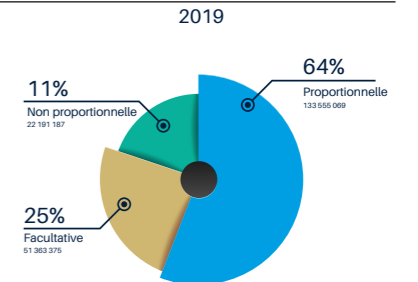
Sinistres nets encourus et ratio de sinistralité



Graphique : Type - Distribution



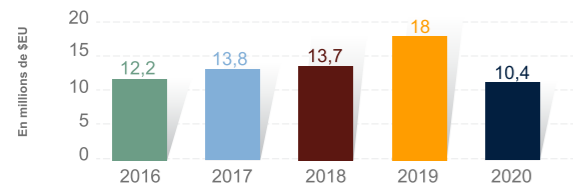
Graphique : Type - Distribution



Dépenses de fonctionnement et autres charges

Les dépenses de fonctionnement et autres charges en 2020 se sont élevées à 10,4 millions \$EU contre 18,0 millions \$EU en 2019, soit une baisse de 41,8 % principalement due à la diminution des dépenses de personnel et de la provision pour créances douteuses.

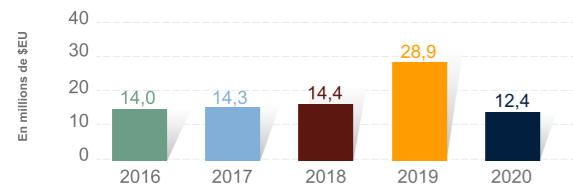
Dépenses de fonctionnement



Revenu des placements

Les revenus de placement et autres revenus ont diminué de 28,9 millions \$EU en 2019 à 12,4 millions \$EU en 2020, soit une baisse de 57,2 % principalement due à l'importante plus-value de juste valeur sur les immeubles de placement de 14,1 millions \$EU déclarée l'année précédente.

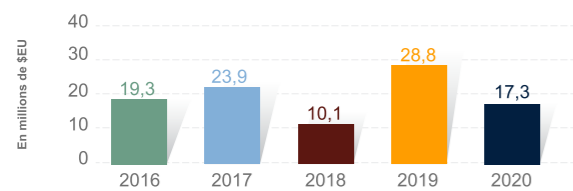
Revenu des placements



Bénéfice pour l'exercice

La Compagnie a réalisé un bénéfice de 17,3 millions \$EU en 2020, contre 28,8 millions \$EU en 2019. La diminution de la rentabilité est attribuable à la croissance modérée des primes, à la détérioration de la sinistralité, à la dépréciation de la monnaie locale par rapport au dollar américain et à la baisse des revenus de placement.

Bénéfice pour l'exercice



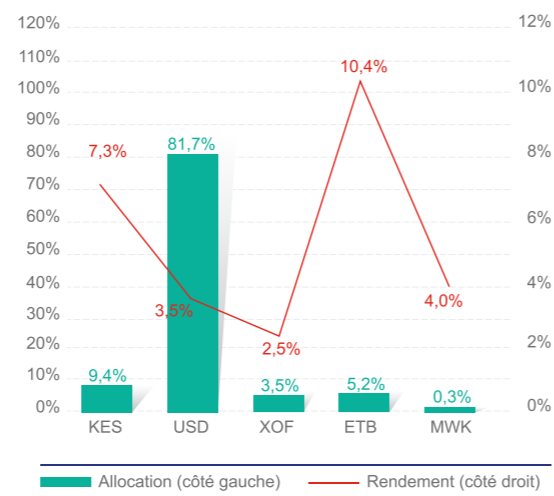
Portefeuille d'investissements

La valeur du portefeuille d'investissements est passée de 336,6 millions \$EU au 31 décembre 2019 à 350,0 millions \$EU au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3,9% due au réinvestissement des revenus d'investissement, aux gains de juste valeur sur les investissements dans des sociétés affiliées ainsi qu'aux nouveaux investissements provenant des encaissements. Cette augmentation s'est faite en dépit des pertes de juste valeur non réalisées sur les actions disponibles à la vente et les immeubles de placement.

Exposition au risque de change du portefeuille d'investissement

Les actifs libellés en \$EU représentent 81,7% du portefeuille d'investissement, 9,4% sont investis en shillings kenyans, 5,2% en birr éthiopien et 3,5% en francs d'Afrique de l'ouest. Les actifs libellés en \$EU sont privilégiés afin de protéger la valeur des actifs de la Compagnie car la plupart des monnaies de la région ont tendance à se déprécier considérablement par rapport au dollar américain.

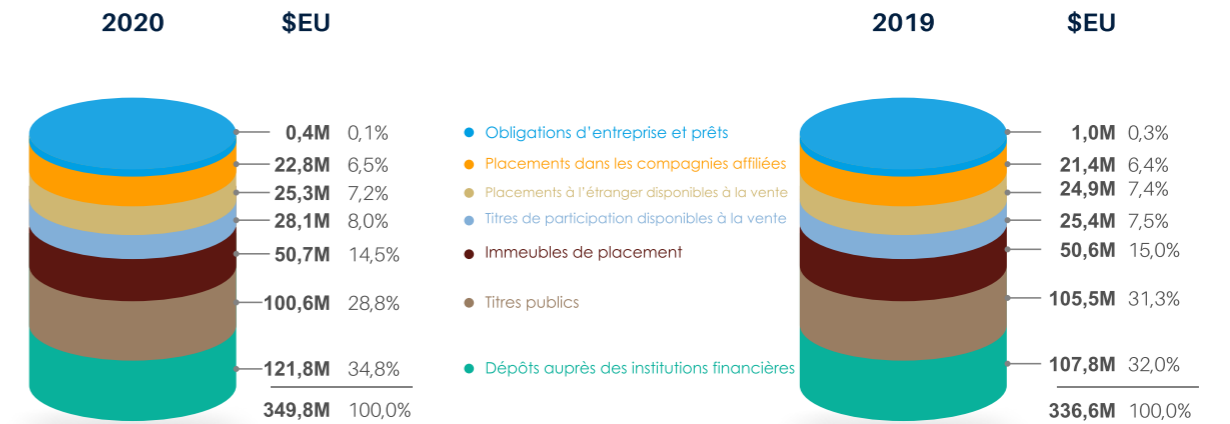
Spread et rendement des devises



Répartition des actifs

Les dépôts auprès d'institutions financières et les investissements dans des titres d'État continuent de dominer le portefeuille d'investissement, avec une exposition combinée de 67,7% de l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2020. Les investissements dans les actions régionales et plus largement subsahariennes ont été augmentés en 2020 dans le cadre des activités de rééquilibrage entreprises pour améliorer le rendement des investissements à long terme.

Répartition des actifs



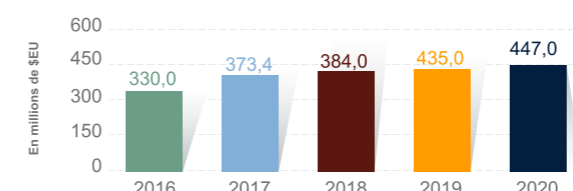
Liquidité

Des liquidités suffisantes sont détenues pour soutenir les obligations de paiement. Au 31 décembre 2020, les instruments du marché monétaire et à revenu fixe arrivant à échéance dans un délai d'un an étaient évalués à 122,3 millions \$EU (2019 - 131,1 millions \$EU). Étant donné que la moyenne annuelle des créances payées au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2020 était de 78,8 millions de dollars, les liquidités sont plus que suffisantes pour faire face aux obligations de paiement des créances.

Total actifs

La base d'actifs de la Compagnie a augmenté de 2,8%, passant de 435,0 millions \$EU en 2019 à 447 millions \$EU au 31 décembre 2020. Cette croissance est principalement attribuable à l'augmentation du portefeuille d'investissement de 13,2 millions \$EU (3,9%).

Total actifs



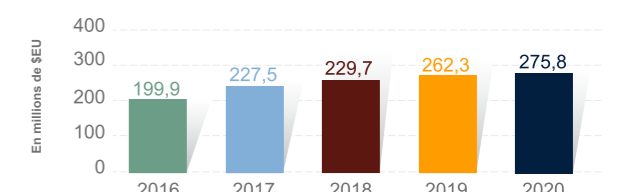
Fonds des actionnaires

Les fonds des actionnaires ont augmenté de 5,1%, passant de 262,3 millions \$EU en 2019 à 275,8 millions \$EU au 31 décembre 2020. L'augmentation de 13,4 millions \$EU des fonds des actionnaires est attribuable à :

- Un bénéfice annuel de 17,3 millions \$EU ;
- Des gains de juste valeur non réalisés de 1,4 million \$EU sur les investissements avec les sociétés affiliées ;

Cette augmentation a toutefois été limitée par la perte de juste valeur de 5,3 millions \$EU sur les investissements en actions et les investissements offshore.

Fonds des actionnaires

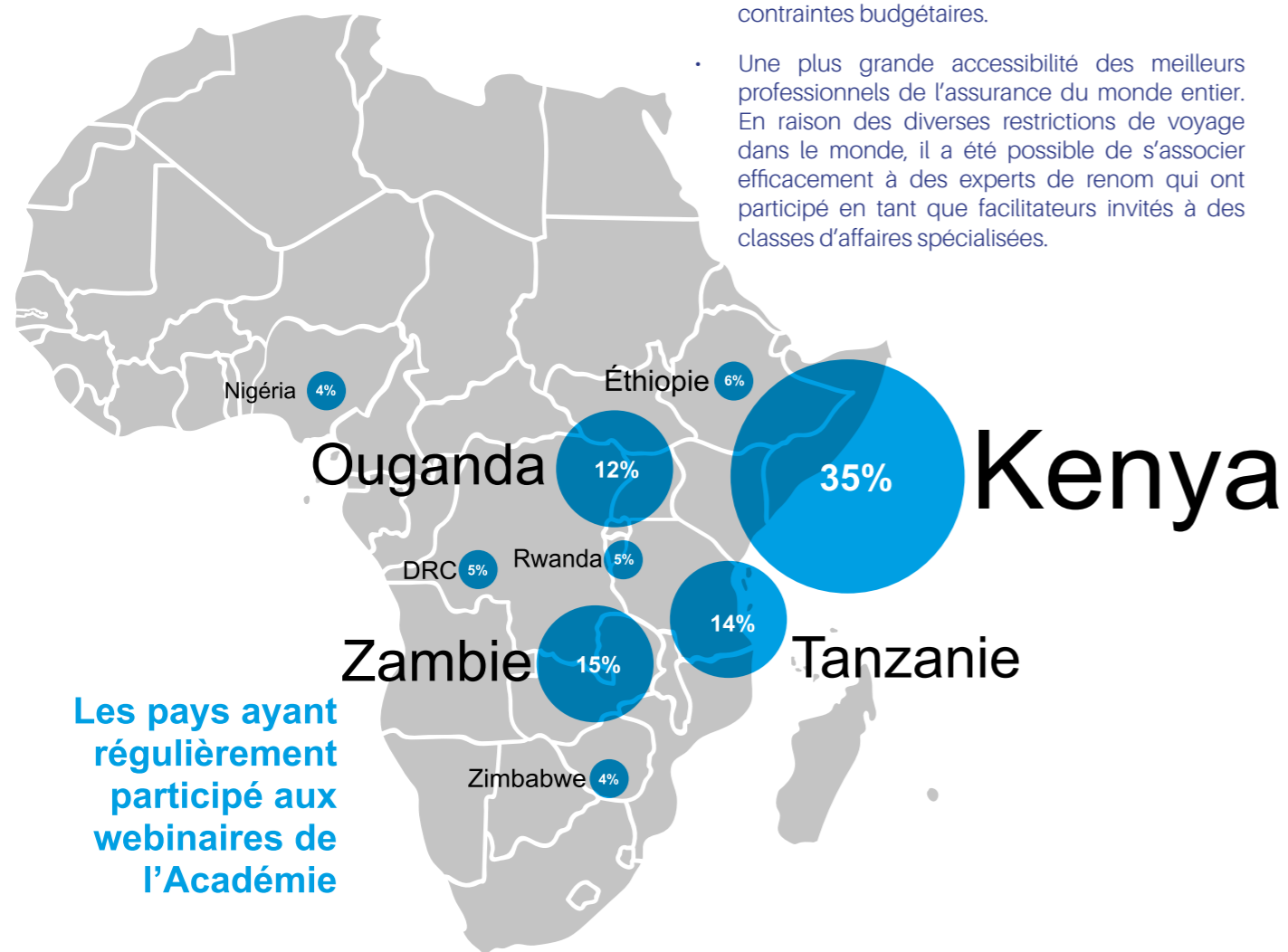


L'académie Zep-RE

Conformément au mandat fondateur de la Compagnie, la ZEP-RE est tenue de faciliter la formation du personnel du secteur de l'assurance et de la réassurance et de fournir une assistance technique aux institutions d'assurance et de réassurance de la région. L'Académie ZEP-RE organise en moyenne une douzaine d'ateliers de formation par an. La formation se concentre sur la fourniture de programmes abordables et de haute qualité visant à améliorer la pratique de l'assurance et de la réassurance. La vision de ZEP-RE est d'être un formateur de choix et d'étendre ses programmes de formation pour atteindre le plus grand nombre possible de membres du secteur. À cette fin, l'Académie s'est imposée comme un centre d'excellence en matière de renforcement des capacités et élargit sa portée dans la région en augmentant le nombre de pays dans lesquels elle fournit une formation, et la fréquence des cours.

En 2020, l'Académie ZEP-RE a enregistré les principales réalisations suivantes :

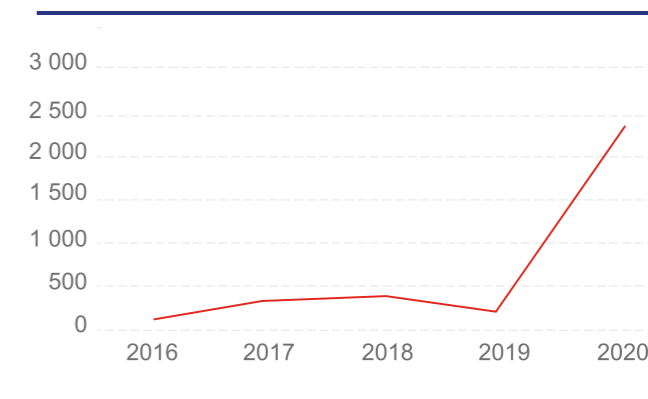
- En raison des confinements, l'Académie a changé sa stratégie et a capitalisé sur la prestation de formations en ligne, y compris des webinaires. Cela a présenté une croissance et un succès sans précédent pour l'Académie. Avant la pandémie mondiale de COVID 19, trois programmes de formation avaient été dispensés en présentiel.
- L'Académie a organisé un total de 33 webinaires internationaux et régionaux et a fourni une formation interne aux clients.
- Nous avons formé et certifié 2 393 participants de 37 pays d'Afrique et d'ailleurs.
- L'utilisation de webinaires pour mener les formations a permis à l'Académie d'avoir une portée géographique beaucoup plus importante puisque les participants pouvaient s'inscrire et assister aux webinaires de n'importe où, à condition d'avoir une bonne connectivité Internet. Cette vaste portée a permis à l'Académie de former des clients et des participants qui, dans des circonstances normales, n'auraient pas pu assister aux ateliers de l'Académie en raison de contraintes budgétaires.
- Une plus grande accessibilité des meilleurs professionnels de l'assurance du monde entier. En raison des diverses restrictions de voyage dans le monde, il a été possible de s'associer efficacement à des experts de renom qui ont participé en tant que facilitateurs invités à des classes d'affaires spécialisées.



Points saillants des activités entreprises à l'Académie en 2020



Nombre de participants



Insurtech comme outil de croissance

Conformément au mandat de la Compagnie, qui consiste à développer le secteur de l'assurance, la ZEP-RE collabore avec le secteur pour adopter agressivement la technologie et permettre l'expansion de l'accès aux services d'assurance. La technologie offre trois possibilités au secteur :

- Accroître la taille du marché à travers de nouveaux canaux et produits
- Réduire les coûts grâce à une efficacité accrue
- Approfondir l'inclusion financière grâce à des produits d'assurance abordables

La ZEP-RE a entrepris des activités en 2020 visant à aider le secteur à atteindre ces objectifs. Parmi celles-ci, on peut citer

a) Plaidoyer pour l'adoption des technologies

La pandémie mondiale de Covid-19 a accéléré le besoin de numérisation du secteur de l'assurance, y compris la re-conception du modèle opérationnel en utilisant la technologie comme facilitateur.

À la lumière de ce constat, en août 2020, l'Académie ZEP-RE a organisé un webinar pour les PDG en partenariat avec McKinsey, intitulé « Impact de la Covid-19 sur le secteur de l'assurance - Tracer le retour ». Entre autres sujets, les présentateurs ont abordé « la Stratégie Digital First pour l'expérience client », « le Renforcement de la cybersécurité », « le Développement d'une approche écosystémique grâce aux partenariats ». Une discussion a suivi sur la façon dont le secteur répondait aux défis par la technologie. A la fin, les PDG étaient mieux informés sur la façon dont la technologie était utilisée dans d'autres territoires pour survivre à l'impact et aux incertitudes posés par la Covid-19.

Comme nous le soulignons ci-dessous, en septembre 2020, la ZEP-RE a accueilli le Forum annuel des régulateurs d'assurance. Dans le cadre de cette conférence, les régulateurs ont été amenés à étudier la manière dont la technologie pouvait améliorer leur fonction de régulation interne, ainsi que le secteur en général. Une étude de cas d'Acre Africa a été présentée, montrant l'utilisation de la technologie pour étendre la couverture de l'assurance agricole. L'Orateur principal était le professeur d'Insurtech Bitange Ndemo.

b) Partenariats dans le secteur

En 2019, la ZEP-RE a rejoint le Comité directeur de l'initiative Blockchain de l'Association des réassureurs africains (ARA). Cette initiative vise à créer une plateforme de gestion des contrats entre les acteurs du secteur de l'assurance. Sur cette base, en 2020, d'autres travaux ont été menés couvrant deux sujets - le meilleur modèle de propriété et l'évaluation des partenaires potentiels. A partir de ces actions, une présentation a été faite à tous les membres de l'ARA par B3i qui est une organisation leader dans cet espace, couvrant son utilisation sur les couvertures des catastrophes. La ZEP-RE continuera à plaider pour des collaborations similaires sur le marché africain, car les gains seront bénéfiques pour l'ensemble du secteur.

c) Investissements dans l'Insurtech

Fin 2020, ZEP-RE a annoncé un investissement dans Acre Africa. Acre Africa joue dans l'espace de l'assurance agricole en tant qu'Insurtech. Il est prévu que les technologies deviennent disponibles pour soutenir le programme d'inclusion financière par le biais de canaux de livraison plus rentables.



Ci-dessus : Hope Murera, PDG de la ZEP-RE, et George Kuria, Directeur général d'ACRE Africa Limited, lors de la signature du contrat, le 1er décembre 2020 au siège de la ZEP-RE à Nairobi, Kenya.

Regard sur l'avenir

La ZEP-RE reconnaît le rôle que jouent les performances du secteur dans la stratégie et les performances commerciales de la Compagnie. La technologie étant l'un des principaux facteurs d'amélioration des performances, la Compagnie continuera de plaider, par le biais des webinaires de la ZEP-RE Academy, pour l'adoption de la technologie dans le secteur. La Compagnie continuera également à explorer les technologies émergentes en vue de partenariats et les nouvelles Insurtechs en vue d'investissements.

Mandat de développement

Forum stratégique annuel avec les régulateurs du marché de l'assurance en Afrique de l'Est (Kenya, Rwanda, Ouganda, Burundi et Tanzanie) (1-2 et 8-9 septembre 2020)

Dans le but de stimuler la croissance et le changement au sein des marchés de l'assurance et de la réassurance et d'établir des partenariats durables à long terme, l'engagement réglementaire reste un élément crucial de la stratégie d'entreprise et d'engagement des parties prenantes de la Compagnie. Il s'agit d'un élément essentiel à l'évolution et à la mise en œuvre continues du mandat de la Compagnie, car ces engagements fournissent une plateforme de partage d'expériences ainsi que des idées sur la meilleure façon dont l'assurance, la réassurance et la réglementation peuvent travailler main dans la main pour accélérer le développement des marchés de l'assurance et de la réassurance qui contribuent au développement économique d'un pays et pour mettre en place des changements mutuellement acceptés afin de garantir que des marchés de l'assurance appropriés et fonctionnels soient en place.

Le Forum de 2020 s'est concentré sur les défis clés au sein des marchés d'assurance d'Afrique de l'Est, ainsi que sur l'impact et l'incertitude posés par la COVID 19 sur les marchés d'assurance et leur pertinence.

En ce qui concerne les défis majeurs du secteur sur la tarification, la souscription des risques de catastrophes (CAT) et l'épuisement de la capacité locale, les Régulateurs ont convenu de continuer à donner la priorité à ce sujet et de soutenir les initiatives de la Compagnie dans ses marchés principaux. En ce qui concerne la tarification, il s'agit de travailler avec les marchés sur la tarification appropriée et le soutien actuariel. Sur CAT et en collaboration avec les régulateurs des cinq (05) marchés d'assurance d'Afrique de l'Est, un projet de collecte et d'analyse

des données est en place et les résultats serviront de base pour les actions qui seront entreprises à moyen et long terme. L'utilisation des initiatives de capacité locale comprend la mise en œuvre des règles et réglementations locales en place et le partage des risques avant l'externalisation.

Afin de faire face à l'incertitude et aux défis posés par la pandémie, le forum travaillant de concert avec African Reinsurance Solutions AON a convenu d'examiner l'établissement d'un pool de pandémie pour la Communauté d'Afrique de l'Est et les actions nécessaires sont en cours.

En outre, compte tenu des changements sans précédent provoqués par la pandémie mondiale ; pour le bénéfice de la population africaine à revenu faible ou moyen, la réunion a décidé qu'une attention accrue est accordée à la micro-assurance ainsi que l'utilisation de la technologie pour faciliter l'accès à l'assurance et que les initiatives nationales d'assurance agricole sont stimulées au sein des économies. Dans le cas de l'assurance agricole, il a également été tenu compte du fait que l'agriculture est un élément clé de la plupart des économies africaines et que le soutien à l'assurance agricole répond aux aspects mondiaux critiques de la sécurité alimentaire et des risques posés par le changement climatique. La ZEP-RE continue de soutenir les initiatives et les programmes nationaux d'assurance agricole sur ses principaux marchés.

Soutien aux initiatives de développement du logement

La ZEP-RE soutient l'accès au logement par le biais de partenariats avec des compagnies d'assurance et des institutions de prêt telles que les banques en offrant une couverture d'assurance de remplacement de garantie. Le secteur du logement est confronté à divers défis en matière d'accessibilité, notamment la capacité des personnes à faibles et moyens revenus à réunir le dépôt requis pour une maison tout en payant un loyer.

Nombre d'agriculteurs assurés

	Gouvernement	Saison	Nombre d'agriculteurs assurés	Sinistres (ZMW)
1	FISP / MOA	2020 / 2021	620 317	8 888 041
2	FISP / MOA	2019 / 2020	863 082	27 594 922
3	FISP / MOA	2018 / 2019	998 406	96 079 312
4	FISP / MOA	2017 / 2018	900 297	58 141 176
Total				190 703 451

Il en résulte un retard dans l'accèsion à la propriété pour les acheteurs qui cherchent à réunir les fonds nécessaires, une augmentation du coût de l'accèsion à la propriété lorsque les acheteurs contractent des prêts non garantis pour répondre à l'exigence de dépôt et, dans certains cas, une barrière à l'entrée pour de nombreux propriétaires potentiels qui répondent aux exigences de crédit mais n'ont pas les liquidités nécessaires pour verser le dépôt. L'assurance couvre le prêteur pour la valeur du dépôt et annule l'exigence des prêteurs pour le dépôt requis et réduit le risque de l'institution de prêt.

La ZEP-RE a soutenu diverses compagnies d'assurance au Kenya, au Rwanda et en Ouganda et a offert une valeur de plus de 6 millions de dollars de couverture de l'IRC dans le but d'étendre l'accessibilité à des logements abordables dans la région.

Programme FISP - Zambie

La Compagnie continue à soutenir activement le secteur agricole en s'associant à des compagnies d'assurance locales et à des partenaires internationaux pour fournir une expertise technique et une couverture de réassurance au programme de soutien aux intrants agricoles (FISP).

L'agriculture joue un rôle important en Zambie, le secteur fournissant des emplois à environ 70% de la population active du pays. On estime qu'environ 3 millions de petites exploitations agricoles caractérisent le secteur. Dans le cadre du FISP, le gouvernement distribue des intrants agricoles subventionnés aux petits producteurs de la culture vivrière de base, le maïs. Le gouvernement fournit également un prix minimum garanti auquel la Food Reserve Agency (FRA) achète le maïs, le manioc et le sorgho aux agriculteurs. La ZEP-RE a été première à soutenir le programme FISP en fournissant un soutien en termes de capacité en tant que réassureur et en offrant des services de suivi pour le programme.

Au cours des quatre dernières campagnes agricoles, la ZEP-RE a couvert plus de 3 millions de petits exploitants et a versé plus de 14 millions de dollars en indemnités.

Solutions d'atténuation des pandémies futures

La Compagnie travaille actuellement avec le Secrétariat du COMESA pour explorer les moyens d'aider les pays de la région à gérer les risques de pandémie futurs. La gestion efficace des épidémies et la compensation des risques associés sont essentielles pour diverses raisons, notamment la nécessité de préserver la santé et le bien-être général de la société.

L'ampleur de la pandémie de Covid19 et son impact sur les coûts de santé et les pertes d'exploitation qui en découlent ont démontré que le secteur privé n'est pas en mesure d'offrir à lui seul une protection contre les effets néfastes du risque de pandémie. Par conséquent, la Compagnie travaille avec le Secrétariat du COMESA dans le but de créer un pool régional contre les risques de pandémie dont les principaux objectifs sont de créer une capacité technique et financière pour gérer les épidémies et pandémies futures, de fournir des solutions par le biais de produits et services qui aideront les États membres à gérer les risques futurs de manière appropriée et d'aider les pays de la région à surveiller les épidémies et les risques de pandémie et à partager des données et des informations sur les menaces passées, présentes et potentielles.

Le projet est actuellement en phase de formation, les pays et les parties prenantes étant invités à donner leur avis avant que des études et des propositions pertinentes sur les structures appropriées soient soumises à l'examen des organes politiques.

Régime de carte jaune du COMESA

Le Consortium de réassurance de la carte jaune du COMESA est un régime régional d'assurance automobile au tiers qui offre une couverture de la responsabilité civile et une indemnisation des frais médicaux résultant d'accidents de la route causés par des automobilistes en visite. En plus d'offrir une protection en responsabilité civile à l'assuré ou au conducteur lorsqu'il se trouve dans un pays étranger, la carte jaune du COMESA.

Ce régime est actuellement opérationnel dans douze pays, dont le Burundi, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Il est également largement utilisé par les automobilistes non membres du COMESA, notamment ceux des pays de la SADC qui visitent ou transitent par les pays membres du COMESA. Pour soutenir l'adoption du système en dehors du COMESA, des accords de procuration ont été établis en Afrique du Sud et au Mozambique et des discussions sont actuellement en cours pour étendre son utilisation en Angola. Plus de 180 compagnies d'assurance de la région du COMESA participent à la délivrance des cartes jaunes et au fonctionnement du système. 208 619 cartes jaunes ont été émises et une prime totale de 12 320 504,35 \$EU a été réalisée au cours de la période 2019/2020. Plus de 759 demandes d'indemnisation ont été traitées au cours de la période pour les victimes d'accidents et 1,397 million \$EU ont été versés à titre d'indemnisation.

Afin de stimuler ses opérations et de renforcer les

capacités, l'efficacité et la rentabilité des compagnies d'assurance participantes, le régime dispose d'un consortium de réassurance géré par la ZEP-RE. La base d'actifs du consortium s'élevait à plus de 16,6 millions \$EU en 2020.

Régime régional de garantie du transit douanier

Le Régime de garantie de transit douanier régional du COMESA (RCTG-CARNET) est une composante du Traité du COMESA sur le commerce de transit et la facilitation du transit. L'objectif du régime RCTG est de fournir une base uniforme pour les mouvements de transit dans toute la région, où une seule garantie est utilisée pour le transit des marchandises à travers tous les États membres en transit. Actuellement, le système est pleinement opérationnel dans les corridors du nord et du centre, avec les pays suivants qui y participent activement : Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda. Le corridor Djibouti/ÉTHIOPIE devrait commencer à fonctionner en 2021.

Au cours des trois dernières années, un total de 1 900 obligations RCTG ont été exécutées pour une valeur de plus de 1,6 milliard \$EU. Le Régime compte plus de 45 cautions primaires et plus de 740 agents de compensation. Le consortium de réassurance du RCTG, géré par la ZEP-RE, avait des actifs d'une valeur de 1,5 million \$EU au 31 décembre 2019.

Gestion des risques d'entreprise

Gestion du capital

La ZEP-RE n'est soumise à aucune exigence réglementaire en matière de fonds propres. Toutefois, la situation de la Compagnie en matière d'adéquation des fonds propres à un moment donné a une incidence importante sur ses notations. Par conséquent, les besoins en capital de l'organisation sont déterminés en utilisant le modèle de capital propre de l'agence de notation, A.M. Best. Il s'agit d'un outil basé sur le risque, dans le cadre duquel les exigences de capital de ZEP-RE sont calculées en fonction du niveau de risques associés à son bilan, comme les risques financiers, de réserve et de tarification.

En outre, l'objectif de ZEP-RE en matière d'appétit pour le risque dans la gestion de son capital vise à garantir que la Compagnie soit en mesure de poursuivre ses activités après la survenance de pertes extrêmement défavorables liées à ses activités au cours d'une année donnée. Selon les critères d'A.M. Best, ZEP-RE est tenue de maintenir une position d'adéquation des fonds propres à un niveau compatible avec la mesure de la valeur en risque et une probabilité

annuelle de solvabilité de 99,6 %. Dans ce scénario, la Compagnie devrait être en mesure de résister à une année exceptionnelle de pertes qui, statistiquement, se produit une fois tous les 250 ans. Fin 2020, la ZEP-RE reste fortement capitalisée et respecte l'exigence de l'agence de notation, car la position d'adéquation des fonds propres reste largement soutenue par les bénéfices non distribués.

Le cadre de gestion du capital vise à assurer la continuité de l'exploitation de l'organisation, à garantir la rentabilité de l'entreprise et à préserver le rendement stable et à long terme des investissements des actionnaires, en versant des dividendes sur la base de critères définis, tels qu'établis dans la politique de dividende de la Compagnie. De cette manière, la fonction de gestion des risques examine régulièrement la situation prospective de la ZEP-RE en matière d'adéquation des fonds propres, afin de garantir une allocation optimale du capital, compte tenu de l'évolution de l'environnement commercial.

Notation de la solidité financière de la ZEP-RE

En octobre 2020, A.M. Best a affirmé que la note de solidité financière de la Compagnie était de B++ et la note de crédit de l'émetteur de "bbb". Les perspectives sur les deux notations sont restées stables. GCR a également confirmé la notation de puissance financière à l'échelle nationale de AAA, avec une perspective stable en novembre 2020.

Selon A.M. Best, la solidité du bilan de ZEP-RE est très forte, et ses performances opérationnelles sont bonnes, tandis que l'impact du profil d'entreprise et la gestion des risques d'entreprise sont considérés comme ayant une contribution neutre et marginale, respectivement, au résultat de la notation.



L'opinion de l'agence concernant la très forte solidité du bilan de ZEP-RE est étayée par la capitalisation ajustée au risque de la Compagnie, qui est considérée comme étant détenue au plus haut niveau, ainsi que par sa rétention élevée des bénéfices, son allocation prudente des investissements et son faible levier de souscription. L'agence reconnaît également la bonne flexibilité financière de la Compagnie qui découle d'une base d'actionnaires favorable. Néanmoins, A.M. Best souligne que l'exposition élevée au risque pays, par le biais du niveau élevé de risque économique, politique et du système financier associé aux principaux marchés de la Compagnie, est un facteur partiellement compensatoire qui sous-tend son opinion sur la très forte solidité du bilan de ZEP-RE.

Les bons résultats d'exploitation de la Compagnie reflètent ses antécédents de solides performances de souscription, qui devraient se poursuivre grâce à des contrôles de souscription rigoureux et à une sélection prudente des risques. L'agence reconnaît la position concurrentielle de ZEP-RE sur des marchés qui offrent un potentiel de profit intéressant et considère que le cadre de gestion des risques d'entreprise de l'organisation est en pleine évolution.

Selon la GCR, les facteurs clés qui sous-tendent la notation de la ZEP-RE sont le profil financier solide de la Compagnie, sa compétitivité sur le marché et son traitement préférentiel au sein de la région du COMESA. Malgré la pression exercée par la pandémie de COVID-19 sur les bénéfices, à travers une croissance des primes stagnante et des rendements d'investissement plus faibles, l'agence s'attend à ce que les bénéfices transversaux soient soutenus par des économies de coûts opérationnels et une exposition réduite aux marchés de souscription au cours des 12 à 18 prochains mois.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

En 2020, la ZEP-RE a entrepris plusieurs initiatives de RSE dans la région du COMESA, conformément à l'une de nos valeurs : « être une entreprise citoyenne responsable ». Nos domaines de prédilection ont été l'éducation, le développement communautaire et la santé. Cela comprend :

1. Initiatives en faveur des filles

La ZEP-RE a continué à soutenir ses projets phares de RSE - Gashora Girls Academy au Rwanda, qui offre une éducation de qualité aux orphelines, et le Global Give Back Circle (GGBC), tous deux axés sur l'éducation et le mentorat des filles. Au cours de l'année, l'une des boursières du GGBC, Miriam Mueni, qui travaille actuellement à la ZEP-RE dans notre Département des investissements, a remporté

la prestigieuse bourse Rhodes et rejoindra l'Université d'Oxford pour son master en septembre 2021. En tant qu'organisation, cette victoire a été la cerise sur le gâteau de notre RSE, en voyant ce qui peut être réalisé lorsque nous soutenons de manière constante l'éducation d'une petite fille issue d'une communauté vulnérable. Nos autres boursières ont obtenu leur diplôme universitaire et accomplissent des exploits pour leur communauté dans tout le Kenya, tandis que les filles de Gashora ont rejoint des universités en Amérique, au Rwanda et au Ghana.

2. Programme de mentorat

En 2020, la ZEP-RE s'est engagée dans une RSE interne unique en son genre en inscrivant les membres féminins de son personnel à un programme de mentorat de 6 mois dans le cadre de l'initiative Girls4Girls. Grâce à ce programme, les femmes ont appris le leadership, les techniques de communication, l'éthique et les valeurs, etc. Ces leçons ont fait naître en elles l'esprit de redonner à la société, des compétences qui leur seront utiles à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, surtout à un moment où la direction de la ZEP-RE promeut une culture d'encadrement et de mentorat.



3. Organisations partenaires

Tout au long de l'année, la ZEP-RE a continué à soutenir diverses organisations professionnelles telles que l'Association of Kenya Reinsurers, l'Insurance Institute of Kenya, l'Institute of Certified Public Accountants of Kenya, la Strathmore Business School, et lors du lancement du rapport « The Power of Parity : Advancing women's equality in Africa » de McKinsey. En outre, nous avons établi des partenariats avec des organisations d'assurance de la région, notamment l'Insurance Institute of Uganda, l'Insurers Association of Zambia, l'Insurers Association of Zimbabwe et l'Organisation of East and Southern African Insurers, par le biais de parrainages et d'interventions lors de leurs événements.

Redonner à nos communautés

Shining Hope for Communities (SHOFCO) - Une organisation de base basée dans les bidonvilles de Kibera et Mathare à Nairobi, qui s'efforce de répondre aux besoins des communautés vulnérables en fournissant des services essentiels, en exploitant des plates-formes de plaidoyer communautaire et en développant le leadership féminin pour créer un changement durable. Kibera est considéré comme le plus grand bidonville d'Afrique et, à ce titre, la communauté était très exposée au risque de contracter la maladie. SHOFCO a été en première ligne pour répondre à l'épidémie de COVID-19 et continue de fournir de l'eau potable, des installations pour se laver les mains, des désinfectants et des masques aux habitants de Kibera.



Certains membres du personnel de la ZEP-RE ont participé à la remise du chèque à l'organisation.

Kibagare Way Residents Association - nous avons aidé à atteindre les membres de la communauté du bidonville de Kibagare qui avaient perdu leurs sources de revenus à cause de la pandémie de COVID-19. L'association des résidents a pris l'initiative d'offrir des paniers de nourriture à 1 000 familles, et la ZEP-RE est ravie d'avoir participé à ce programme qui a permis qu'aucune famille ne dorme affamée pendant la pandémie, en particulier au cours des premiers mois, alors que le monde cherchait à savoir quoi faire.



Notre personnel

La force de ZEP-RE repose sur le professionnalisme et la diversité multiculturelle de son personnel. Ces attributs sont au cœur de la vision de l'entreprise et des services offerts à ses clients. Au cours de l'année 2020, 2 nouveaux membres du personnel ont été recrutés dans la région du COMESA. Ces nouveaux recrutements ont permis de dynamiser les secteurs des finances et de la souscription. À la fin de l'année 2020, notre personnel comptait 78 personnes. Le personnel se composait de 37 femmes et de 41 hommes, ce qui témoigne de l'importance accordée par la ZEP-RE à la parité des sexes en tant qu'employeur offrant l'égalité des chances.

Bien que l'année 2020 ait été interrompue par la pandémie de COVID-19, la Compagnie a tout de même atteint l'objectif de développement des compétences du personnel et a continué à offrir des services professionnels et à répondre aux besoins du marché. En outre, nos systèmes informatiques ont permis de garantir un flux de travail libre et ininterrompu tout au long de l'année, en fournissant au personnel le soutien nécessaire à une transition sans heurts vers le travail à domicile. La mise en service du projet de système de gestion des flux de travail en 2019 a joué un rôle important pour y parvenir.

En 2020, la Compagnie a exploité des initiatives de formation et de développement en ligne, principalement pilotées par l'Académie de la ZEP-RE. Les disciplines essentielles entreprises dans le calendrier de formation 2020 comprenaient la Gestion des comptes clés, et des programmes professionnels spécialisés dans la réassurance et la compétence actuarielle.

Dans le cadre de son mandat visant à faciliter la formation du personnel d'assurance et de réassurance dans la région du COMESA, la ZEP-RE a lancé le Programme des jeunes professionnels en 2015. Il s'agit d'un programme de formation d'une durée d'un an proposé aux jeunes diplômés universitaires africains pour les doter de compétences et d'une expérience pratique afin de les préparer à l'emploi. Depuis sa création en 2015, un nombre raisonnable de stagiaires issus des pays de la région ont eu l'occasion d'apprendre auprès de professionnels expérimentés de la ZEP-RE.

Nous sommes heureux d'annoncer que les anciens bénéficiaires du programme YPP sont rapidement absorbés par le secteur de l'assurance de leurs pays respectifs, apportant au secteur le type d'impact que la ZEP-RE envisageait lorsqu'elle a lancé le programme - des idées nouvelles, des connaissances, une expérience pratique et de l'innovation.

2020 a été une année exceptionnelle pour nos anciens élèves du programme YPP. Mirriam Mueni, notre YPP, a remporté la prestigieuse bourse Rhodes et rejoindra l'Université d'Oxford à l'automne pour son programme de maîtrise et sa collègue, Natasha Muhoza, a rejoint le Secrétariat du Commonwealth à Londres.

En outre, le programme a attiré et formé 4 jeunes professionnels du Kenya, de Zambie, du Zimbabwe et d'Éthiopie dans les domaines de la souscription, du droit, de la comptabilité et de l'actuariat.

Perspectives pour 2021

La croissance dans la région subsaharienne devrait remonter à 3,2% en 2021, car la plupart des économies devraient rebondir. Il est peu probable que la plupart des gouvernements réimposent à nouveau des restrictions de santé publique en 2021 si les vaccins stoppent la hausse des nouvelles infections. Toutefois, outre le risque que les vaccins ne fonctionnent pas, surtout avec l'apparition de nouvelles variantes virales dans le monde, les complications logistiques et de calendrier liées à l'inoculation pourraient également alimenter l'incertitude. Dans les plus grandes économies de la région (Angola, Nigeria, Afrique du Sud), le PIB réel ne devrait retrouver son niveau d'avant la crise qu'en 2023 ou 2024. De nombreux pays, en particulier les économies en développement à faible revenu, sont entrés dans la crise avec une dette élevée qui devrait encore augmenter pendant la pandémie. La communauté internationale travaille en étroite collaboration pour garantir à ces pays un accès adéquat aux liquidités internationales. Lorsque la dette souveraine est insoutenable, les pays éligibles travaillent avec leurs créanciers pour restructurer leur dette au titre du cadre commun convenu par le G20.

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est devenue opérationnelle en janvier 2021. La Zambie est devenue le 36e pays à déposer son instrument de ratification lors du 34e sommet de l'Union africaine (UA) qui s'est tenu le 3 février 2021 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Si l'enthousiasme suscité par la ZLECA est palpable, des pressions budgétaires sont susceptibles de découler de la suppression des barrières non tarifaires et des dépenses destinées à stimuler les infrastructures. Cela risque d'assombrir les avantages à plus long terme associés à l'augmentation des échanges commerciaux découlant de cet accord.

À cet égard, S&P Global Ratings a abaissé, en février 2021, la note de crédit souverain à long terme du Kenya en devises étrangères et en monnaie locale de « B+ » à « B » à cause de déficits budgétaires plus élevés, qui seront probablement financés par une augmentation de la dette. De même, l'Éthiopie est devenue le deuxième gouvernement africain à adopter le cadre commun de traitement de la dette du G20.

Ce cadre va au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette (DSSI) de la Banque mondiale, car il inclut une large participation des créanciers du secteur privé, ce qui indique les signes d'une possible dégradation de la note par les agences de notation à court terme.

On s'attend à ce que la plupart des monnaies africaines s'apprécient par rapport au dollar américain et que l'impact négatif soit moindre en 2021, du moins pour le shilling kenyan et le kwacha zambien qui se sont fortement dépréciés en 2020. Avec des taux de change stables, la direction s'attend à ce que le revenu des primes retrouve une certaine croissance par rapport au dollar américain.





Gratitude

Au cours d'une année marquée par une pandémie mondiale sans précédent, nous sommes reconnaissants d'être allés aussi loin et d'avoir non seulement survécu, mais d'être restés des personnes et une entreprise résilientes.

Je tiens à vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous, nos actionnaires, partenaires et clients, nous accordez chaque jour. J'apprécie votre soutien continu et votre loyauté.

Mon appréciation et ma gratitude à l'équipe de direction et au personnel dont le dévouement aux efforts quotidiens génère collectivement de la valeur pour nos parties prenantes.

Je remercie tout spécialement le Conseil d'administration de la ZEP-RE pour son soutien, sa sagesse et ses conseils.

Malgré un environnement commercial difficile, je suis fier de ce que nous avons accompli au cours de l'année. Au milieu de tout cela, nous avons trouvé une opportunité qui nous a permis de nous adapter rapidement à l'évolution rapide de l'environnement et, par conséquent, de nous renforcer pour faire face aux défis futurs avec une meilleure perspective.

À l'avenir, nous continuerons à renforcer notre marque tout en remplissant notre mandat, à savoir délivrer notre proposition de valeur.

Je vous remercie.

Hope Murera

Directrice générale, ZEP-RE

Notre environnement de contrôle

Notre cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE)

Un cadre complet de gestion du risque d'entreprise est une condition préalable essentielle pour soutenir la réalisation des objectifs stratégiques de la ZEP RE. Ce cadre facilite la prise de décision dans l'ensemble de l'organisation, conformément aux objectifs d'appétit pour le risque approuvés par le Conseil d'administration.

Nous cherchons à assurer la rentabilité à long terme et la solidité financière de notre organisation en employant un système de gestion des risques solide et complet, qui est étroitement lié au processus d'acceptation des risques. Cela exige que les personnes responsables identifient, analysent et mesurent le niveau de rentabilité et les risques associés à une opportunité commerciale, tout en mesurant, contrôlant et rendant compte du montant et de l'utilisation du capital alloué à cette opportunité, ainsi que du rendement de ce capital.

Le système de gestion des risques d'entreprise soutient la capacité de la Compagnie à faire face efficacement aux incertitudes futures, réduisant ainsi les implications négatives, tout en permettant de tirer parti du potentiel de croissance, ce qui permet une création de valeur durable pour nos actionnaires et la protection de nos assurés.

Rôles et responsabilités

Au cœur de tout bon système de gestion des risques se trouve la gouvernance qui le sous-tend. La ZEP RE utilise un modèle à « trois lignes de défense » dans l'exécution de sa gestion des risques. Ce modèle comprend :

- Les fonctions commerciales (**première ligne**) - où le personnel et la direction contrôlent activement les risques commerciaux par le biais

de décisions quotidiennes prises dans le cadre de leurs fonctions.

- La fonction de surveillance (**deuxième ligne**) - où les fonctions de risque et de conformité (et autres fonctions connexes) valident l'intégrité et l'efficacité des systèmes de gestion des risques de la compagnie et supervisent les décisions des fonctions commerciales, en veillant à ce que l'objectif d'appétit pour le risque de la Compagnie reste intact.
- La ligne d'assurance (**la troisième ligne**) - qui se compose des fonctions d'audit interne et externe, chargées de fournir une assurance indépendante sur la validité et l'efficacité des systèmes de gestion des risques de la compagnie.

Bien que les membres de la Direction ne soient pas directement impliqués dans les lignes de défense, ils jouent un rôle clé en tant que principales parties prenantes desservies par les trois lignes de défense, étant donné leur responsabilité dans le fonctionnement du modèle des trois lignes de défense. Le Responsable principal des risques dirige la fonction de gestion des risques de la Compagnie et est chargé du leadership et de la coordination généraux de la fonction de gestion des risques.

Un Comité directeur de gestion des risques se réunit périodiquement pour discuter de la gestion de tous les risques matériels de la Compagnie. Ce comité est composé des responsables de toutes les fonctions commerciales et est dirigé par le Responsable principal des risques. Tous les résultats sont communiqués à la Direction générale et au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et de gestion des risques, qui se réunit tous les trimestres, supervise l'adéquation et l'efficacité des capacités de gestion des risques de la ZEP RE et surveille le profil de risque de la Compagnie ; tandis que le Conseil de surveillance a le contrôle



ultime du cadre de gestion des risques de la Compagnie, surveille le profil de risque et l'adéquation du capital de la Compagnie et s'assure que les risques sont pris dans le cadre des objectifs d'appétit pour le risque, tels qu'approuvés.

Cadre de gestion des risques

L'activité de gestion des risques de la Compagnie englobe tous les aspects de la gestion des risques, mais avec une attention particulière aux facteurs qui peuvent nuire de manière significative aux objectifs stratégiques de la ZEP RE.

Dans le processus d'établissement des objectifs de la Compagnie sur la période stratégique, la Direction définit les risques qui sous-tendent la stratégie ainsi que le montant et le type de risque qu'elle est prête à prendre pour atteindre ses objectifs. L'impact de ces

événements sur les objectifs de la Compagnie est évalué et les mesures prises pour gérer les risques sont définies.

Pour définir les événements qui sous-tendent les objectifs stratégiques de la Compagnie, les risques identifiés sont classés et mesurés à l'aide de registres de risques, qui évaluent l'impact probable et la probabilité de survenue de l'événement. Cette analyse sert de base à la Direction pour envisager l'approche de gestion des risques à utiliser, c'est-à-dire accepter, atténuer, transférer ou éviter, dans le but de minimiser l'exposition potentielle. À partir de ce moment, les risques sont surveillés et contrôlés, et des rapports sont établis à l'intention des différentes parties prenantes de la Compagnie.

NOTRE ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Notre cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE)

La déclaration d'appétit pour le risque définit les indicateurs clés pour chaque risque matériel, ainsi que leurs valeurs cibles et seuils. Le ratio d'adéquation du capital, défini dans le cadre de la gestion du capital de la ZEP RE, qui définit la fourchette cible et les tolérances, entre autres, et qui est détaillé dans le document interne réglementant la gestion du capital de la Compagnie, revêt une importance particulière. Le contrôle de la position d'adéquation du capital de la ZEP RE, par rapport à l'appétit de l'organisation pour le risque, est un processus continu, qui prend en compte les changements dans les décisions commerciales qui ont un impact sur le profil de risque et la rentabilité de la Compagnie.

La Fonction de gestion des risques évalue régulièrement le profil de risque de la ZEP RE par rapport aux objectifs d'appétit pour le risque approuvés par le Conseil d'administration et communique les violations à la Direction, au Comité d'audit et de risque et au Conseil de supervision. Un aspect essentiel du cadre de gestion du risque de la ZEP RE est l'établissement d'une culture du risque appropriée dans l'ensemble de l'organisation. Celle-ci est basée sur la connaissance, la coopération et la communication ouverte sur les risques de la Compagnie, le Conseil de supervision étant chargé de donner le ton de l'appétit pour le risque de la Compagnie et la Direction générale de faire passer le message dans toute l'organisation.

Types de risques

La définition de la propension au risque de la ZEP RE nécessite l'identification des principaux risques auxquels la Compagnie est exposée dans le cadre de l'exécution de sa stratégie. La classification des risques suivante est utilisée à des fins de surveillance interne des risques :

1. Le **Risque de réassurance**, qui se compose de :

- **Risque de souscription/tarifcation** - Risque de perte due à une sélection ou une approbation inappropriée des acceptations d'affaires entrantes et aux fluctuations du temps, de la fréquence et de la gravité des événements assurés, par rapport aux attentes au moment de la souscription/tarifcation.
- **Risque lié aux provisions** - Risque de perte dû au fait que les provisions actuelles sont sous-estimées et donc insuffisantes pour couvrir leur liquidation.
- **Risque de catastrophe** - Risque de perte résultant d'un événement unique ou d'une série d'événements, de grande ampleur, généralement sur une courte période, entraînant un écart important entre les sinistres réels et le total des sinistres prévus.

2. Risque financier, qui consiste en :

- **Risque de marché** - Risque de perte résultant des variations de la valeur de marché des actifs par rapport aux passifs, en raison de scénarios financiers défavorables. Les risques du marché comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux actions, le risque d'écart de crédit, le risque lié aux biens et le risque de concentration.
- **Risque de crédit** - Risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à respecter ses obligations en termes de calendrier, de qualité et de quantité, en partie ou en totalité, ou de l'incapacité ou du refus de respecter ses obligations.
- **Risque de liquidité** - Risque de perte dû au fait que le produit des actifs financiers est insuffisant pour financer les obligations de l'activité de réassurance et d'autres obligations à court terme.

3. **Risque opérationnel** - Risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnel ou de systèmes, ou d'événements externes et de leur impact.

4. **Risque de réglementation et de conformité** - Risque de perte résultant du non-respect des lois ou des politiques réglementaires locales, régionales ou internationales en vigueur. Cela inclut également les changements inattendus des politiques existantes ou le développement, l'administration et l'application des réglementations sur les marchés où la Zep-Re opère.

5. **Risque de gouvernance** - Risque de perte découlant du système par lequel la ZEP RE est dirigée et contrôlée et de la répartition des droits et des responsabilités entre les différents participants de la Compagnie (tels que l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, les gestionnaires, les actionnaires, les créanciers, les auditeurs et les régulateurs).

6. **Risque stratégique et commercial** - Risque de perte due à des décisions commerciales défavorables, à une mise en œuvre inadéquate des décisions stratégiques adoptées et à une réactivité insuffisante aux changements de l'environnement commercial. Le risque stratégique et commercial comprend le risque de réputation et le risque de dégradation de la notation de crédit.

Rapport sur la gouvernance d'entreprise

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

ZEP-RE s'est engagée à mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance d'entreprise. Nous avons adopté une approche de gestion et de contrôle responsables de la Compagnie en accordant une attention particulière à la création de richesse à long terme, à l'amélioration constante de la valeur ajoutée pour nos actionnaires et à la reconnaissance de l'intérêt des autres parties prenantes. Nous accordons une importance critique à la promotion et au respect des intérêts des actionnaires, aux pratiques de supervision efficaces à tous les niveaux décisionnels et à une politique de communication ouverte et transparente sur les plans interne et externe.

Les principaux aspects de notre approche de gouvernance d'entreprise sont les suivants: -

Normes de gouvernance d'entreprise

En tant qu'organisation régionale, ZEP-RE n'est soumise à l'autorité d'aucune juridiction locale. Elle a toutefois le loisir de s'inspirer des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise des différentes parties du monde, y compris le Code britannique de gouvernance d'entreprise, les directives publiées par la Commonwealth Association of Corporate Governance (CACG) : Principes de gouvernance d'entreprise dans le Commonwealth, Code King IV de gouvernance d'entreprise, le Code de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise du Kenya.

Dans le but d'améliorer la gouvernance d'entreprise conformément aux meilleures pratiques ; suite à l'approbation du Conseil, la Compagnie poursuit la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la gouvernance d'entreprise faite en mars 2019 par Nestor Advisers (un leader mondial basé au Royaume-Uni dans la fourniture de services de conseil en gouvernance d'entreprise).

Structure de gouvernance

La ZEP-RE est une Compagnie à responsabilité limitée régie par l'Accord portant création de la Compagnie, qui est un accord multilatéral qui a établi la Compagnie et régit son fonctionnement. La Compagnie est dotée de trois principaux organes directeurs à savoir : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et l'équipe de direction.

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la Compagnie et elle est constituée par ses actionnaires. Tous les pouvoirs de la Compagnie lui sont conférés.

Catégories d'actions

Les actionnaires de la Compagnie sont répartis en trois catégories: -

(a) Actionnaires de catégorie « A » - États membres et États signataires, institutions appartenant aux États membres ou aux États signataires et institutions du COMESA qui choisissent de devenir membres sous réserve de ratification par l'Assemblée générale.

(b) Actionnaires de catégorie « B » - Institutions privées d'assurance et de réassurance de la région et autres investisseurs éligibles de la région et de l'extérieur de la Région.

(c) Actionnaires de catégorie « C » - Institutions financières de développement.

Fonctions de l'Assemblée générale qui ne peuvent pas être déléguées

En vertu de la Charte, l'Assemblée générale peut déléguer tout pouvoir qui lui est dévolu, à l'exception du pouvoir: -

- d'augmenter ou de réduire le capital-actions autorisé de la Compagnie ;
- d'élire et de révoquer les Administrateurs et fixer leurs indemnités ainsi que celles de leurs suppléants ;
- de nommer et de révoquer le Directeur général ;
- de choisir les commissaires aux comptes, chargés de vérifier les comptes de la Compagnie, et de certifier conformes le bilan et le compte de résultat de la Compagnie ;
- de décider de la répartition du bénéfice net de la Compagnie ;
- de fixer les modalités de dissolution de la Compagnie et de distribuer ses actifs ;
- d'admettre de nouveaux membres.

ZEP-RE applique le principe d'«une action, une voix». Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote personnellement ou par un mandataire désigné par écrit.

Conseil d'administration

Rôle

Le Conseil d'administration de ZEP-RE est responsable de l'orientation générale de l'activité de la Compagnie et il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires pour les opérations de l'entreprise.

L'Accord portant création de la Compagnie décrit les principales fonctions suivantes du Conseil :

- Il gère la structure de l'organisation et détermine les responsabilités liées à tous les postes au sein de la Compagnie.
- Il fixe les conditions d'emploi du Directeur général.
- Il approuve le budget de la Compagnie.
- Il prend des décisions sur les opérations auxquelles la Compagnie participe et veille à ce que les opérations de la Compagnie se fondent sur des principes rigoureux en matière de réassurance.
- Il soumet un rapport annuel et les comptes de chaque exercice financier à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle.
- Il prépare le travail de l'Assemblée générale et fait connaître ses décisions.

- Les jetons de présence et les conditions de service des membres du Conseil d'administration sont déterminés par l'Assemblée générale.

Nomination

La nomination des membres du Conseil d'administration est effectuée tous les trois ans grâce à un processus électoral officiel et transparent qui implique la participation de l'ensemble des actionnaires de la Compagnie. Chaque membre a la possibilité de proposer des candidats pour les postes vacants d'administrateur et d'administrateur suppléant et tous les membres participent au vote et à la nomination des administrateurs. Les remplacements à mi-parcours sont effectués par des élections partielles transparentes. Comme décidé lors de la 27^e Assemblée générale annuelle tenue le 29 juin 2018, avant leur nomination par les membres, toutes les nominations d'administrateurs et d'administrateurs suppléants sont soumises à l'examen d'un comité spécial de sélection du Conseil d'administration dans le but de s'assurer que les candidats possèdent les meilleures qualifications et sont les mieux adaptés à la Compagnie.

Composition

Le Conseil d'administration actuel est composé de 11 Administrateurs non-exécutifs et du Directeur général siégeant en qualité de membre de droit. Les principaux cadres de la Compagnie prennent part aux réunions du Conseil d'administration sur invitation.

Accès à l'information et aux ressources

Tous les Administrateurs ont accès à la Direction et aux informations nécessaires pour s'acquitter pleinement et efficacement de leurs devoirs et responsabilités. Ils sont également tenus informés des derniers développements concernant les activités de la Compagnie.

Durant l'exercice sous revue, les Administrateurs ont reçu de la Direction des informations appropriées et opportunes pour leur permettre de maintenir un contrôle efficace et complet sur les questions stratégiques, financières, opérationnelles et de conformité. Les principales questions examinées par le Conseil en 2020 portaient notamment sur l'approbation des états financiers de 2019, la mise en œuvre du plan stratégique commercial, un examen de la performance opérationnelle de 2020, l'approbation du budget de 2021 et l'approbation du plan de travail opérationnel.

Mise en œuvre de la stratégie

Le Conseil est chargé d'assurer une orientation et un contrôle stratégiques. Cependant, la responsabilité première de la mise en œuvre de la stratégie et des opérations au jour le jour a été déléguée au Directeur général. Le Directeur général est assisté dans cette fonction par une équipe de direction.

Charte

Le Conseil d'administration s'inspire d'une Charte qui oriente ses activités et aide les Administrateurs à tirer parti des compétences professionnelles et des qualités personnelles de chaque membre afin d'assurer l'efficacité de ses opérations.

Autres instruments juridiques

Le Conseil d'administration a également mis en place d'autres instruments juridiques, notamment un Code de conduite professionnel et de déontologie, un Règlement intérieur pour orienter la conduite des réunions et une Politique d'évaluation pour permettre l'examen de la performance du Conseil.

Cadre de contrôle interne

Le Conseil d'administration reconnaît sa responsabilité globale sur le système de contrôle interne de la Compagnie et l'examen de son efficacité. La Direction rend compte au Conseil d'administration sur la surveillance de ce système et lui donne l'assurance qu'elle a accompli cette tâche. La Compagnie a mis en place un cadre de contrôle interne qui vise à faire en sorte que les risques commerciaux, opérationnels, financiers et de conformité soient gérés efficacement.

Comités du Conseil d'administration

Divers comités ont été créés pour aider le Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit notamment du Comité de risques et d'audit, du Comité de stratégie et des placements, et du Comité des nominations, de la rémunération et des ressources humaines. Ces Comités fonctionnent dans le cadre de mandats clairement définis qui précisent leurs responsabilités, leur compétence et la procédure à suivre pour faire rapport au Conseil d'administration.

Ils ont un accès illimité aux informations sur la Compagnie, aux conseils et aux services de la Direction et ils peuvent solliciter des conseils professionnels indépendants sur toute question relevant de leur compétence.

Comité chargé de l'évaluation du risque et de l'audit

Le Comité est composé de Simon Chikumbu (Président), Ewan Wheeler, Daher Robleh Warsama, Christabel Banda, Chileshe Mpundu Kapwepwe et Chiboli Induli Shakaba.

Son principal objectif est de promouvoir la bonne gouvernance d'entreprise et d'améliorer la responsabilité au sein de la Compagnie à travers ce qui suit :

- Faire en sorte que la Compagnie applique les meilleures normes de pratique en matière de gestion des risques, de pratiques juridiques, éthiques et morales.
- Assurer les normes de gouvernance de haute qualité en matière d'information financière.
- Faire des recommandations au Conseil d'administration et veiller à ce que ce dernier prenne des décisions éclairées en ce qui concerne les questions de gestion des risques, la comptabilité et les politiques financières.
- Fournir des orientations à la Compagnie sur le renforcement du régime de gestion des risques.
- Examiner régulièrement les systèmes de contrôle interne et externe et de communication de l'information.
- Assurer et maintenir la confiance que l'actionnaire / investisseur accorde à la Compagnie.

Le Comité du chargé du risque et de l'audit a tenu trois (03) réunions en 2020.

Le Commissaire aux comptes et le vérificateur interne ont un accès illimité aux informations concernant la Compagnie et soumettent des rapports officiels au Comité d'audit.

Comité chargé de la stratégie et des placements

Le Comité est composé de Jan Gross (Président), Hope Murenwa (Directrice générale), Tadesse Admassu, Ewan Wheeler, Simon Chikumbu et Rehema Namutebi (Administrateur suppléant).

Ses principaux objectifs sont notamment, d'apporter son appui au Conseil afin que ce dernier remplisse ses obligations, en fournissant des orientations et en formulant des recommandations au Conseil sur les questions suivantes:

- La mise en œuvre et/ou la révision de toutes les initiatives stratégiques de la Compagnie.
- L'optimisation de l'efficacité des plans stratégiques et des politiques de placement.
- Monitor the effectiveness of strategy plans and investment policies.

La définition des grandes orientations et supervision de la politique de placement et de toutes les principales opérations de placement de la Compagnie.

Le Comité chargé de la stratégie et des placements a tenu quatre (04) réunions en 2020.

Comité chargé des nominations, de la rémunération et des ressources humaines

Le Comité est composé de Christabel Banda (Président), Chileshe Mpundu Kapwepwe et Mohammed Satti. Avant l'élection de M. Satti au Conseil d'administration de la ZEP-RE en août 2020, l'Administrateur suppléant Zuheir Hassan a assisté à la 1ère réunion du Comité de l'année (mars 2020).

Le Comité est chargé de la responsabilité principale d'examiner et d'évaluer les procédures de sélection et de nomination des membres du Conseil d'administration, les normes d'évaluation et les propositions relatives à la rémunération et aux conditions de service des administrateurs et des cadres de direction. Il est également chargé d'assurer le suivi, d'évaluer et de donner des orientations et de formuler des recommandations au Conseil d'administration sur toutes les questions qui ont trait aux conditions de travail du personnel.

Le Comité chargé des nominations, de la rémunération et des ressources humaines a tenu deux (02) réunions en 2020.

Rapports au Conseil

Les différents comités ont soumis leurs rapports au Conseil d'administration par l'entremise de leurs présidents respectifs.

Jetons de présence des Administrateurs

Les Administrateurs ont reçu des jetons de présence pour les services rendus au Conseil d'administration et aux comités du Conseil conformément aux modalités approuvées par l'Assemblée générale. Le montant total des émoluments perçus par les Administrateurs en 2020 est repris à la note 35 (ii) des états financiers.

Présence au Conseil d'administration en 2020

	Réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale en 2020				
	97e CA	29e AGA	98e CA	99e CA	100e CA
M. William Erio	✓	✓	✓	✓	✓
M. Chileshe Kapwepwe	✓	✓	✓	✓	✓
M. Hope Murera	✓	✓	✓	✓	✓
M. Jan Gross	✓	✓	✓	✓	✓
M. Ewan Wheeler	✓	✓	✓	✓	✓
M. Admassu Tadesse	✓	✓	✓	X	✓
M. Jadhah Mwarania*	✓	✓	✓		
M. Daher Warsama	✓	✓	✓	✓	✓
Mme Christabel Banda	✓	✓	✓	✓	✓
Mme Rehema Namutebi**		✓	✓	✓	✓
M. Zuheir Hassan***	✓	✓	✓		
M. Simon Chikumbu	✓	✓	✓	✓	✓
M. Chiboli Shakaba****				✓	✓
M. Mohamed Satti****				✓	✓

*M. Mwarania a occupé le poste d'Administrateur suppléant jusqu'à l'élection de M. Shakaba au Conseil d'administration en tant qu'Administrateur et représentant de Kenya Reinsurance Corporation Limited (Kenya Re) lors de la 29e Assemblée générale annuelle de la Compagnie qui s'est tenue le 5 août 2020.

** À l'exception de la 97e réunion du Conseil d'administration, Mme Namutebi a assisté à toutes les réunions en 2020 en tant qu'Administratrice suppléante de M. Rwamuganza.

*** M. Hassan a occupé le poste d'Administrateur suppléant jusqu'à l'élection de M. Mohamed Satti au Conseil d'administration, en tant qu'Administrateur et représentant du Gouvernement soudanais, lors de la

29e Assemblée générale annuelle de la Compagnie, qui s'est tenue le 5 août 2020.

**** M. Shakaba a été élu au Conseil d'administration en tant qu'Administrateur suppléant représentant Kenya Re lors de la 29e AGA de la Compagnie qui s'est tenue le 5 août 2020 et a assisté aux 99e et 100e réunions du Conseil d'administration.

***** M. Satti a été élu au Conseil d'administration en tant qu'Administrateur titulaire représentant le Gouvernement du Soudan lors de la 29e AGA de la Compagnie qui s'est tenue le 5 août 2020 et a assisté aux 99e et 100e réunions du Conseil d'administration.

Directeur général et équipe de direction

Le Directeur général est responsable de la gestion courante de la Compagnie. Il est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil d'administration avec un contrat à durée déterminée renouvelable. Il fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur les activités de la Compagnie.

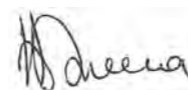
Le Directeur général est assisté dans ses fonctions par une équipe de direction. Les membres de cette équipe sont nommés par le Conseil d'administration avec un contrat à durée déterminée renouvelable. Les documents de réglementation et de politiques publiés par le Conseil d'administration précisent la manière dont la Direction gère la Compagnie et exécute les décisions.

Le Conseil d'administration assure la supervision de la performance de la Direction et donne des conseils et des orientations, le cas échéant. Certaines questions et transactions comme les orientations stratégiques, les principaux placements ou les dépenses d'équipement requièrent l'approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration n'intervient dans aucune activité opérationnelle courante.



Président



Directrice générale

Activités principales

La Compagnie souscrit toutes les branches d'assurance-vie et non vie conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Les activités sont réparties dans les branches suivantes :

- Propriété
- Responsabilité civile
- Automobile
- Maritime
- Aviation
- Vie
- Maladie

Résultats et dividendes pour l'exercice

Le bénéfice de l'exercice de 17,30 millions \$EU (28,77 millions \$EU en 2019) a été transféré aux résultats non distribués. Les membres du Conseil d'administration recommandent le versement d'un dividende de 5 millions \$EU pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (5 000 000 \$EU en 2019). Le dividende proposé doit être payé en espèces (2,5 millions \$EU) et par l'émission d'actions gratuites équivalentes à 2,5 millions \$EU. La base de l'affectation est d'une action pour 165 actions détenues au 31 décembre 2020.

Membres du Conseil d'administration

La 29e Assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le 5 août, a élu M. Chiboli Induli Shakaba et M. Mohammed Satti en tant qu'administrateurs titulaires au Conseil d'administration de la ZEP-RE, et M. Mohamed Aden Aboubaker en tant qu'administrateur suppléant de l'Administrateur Daher Robleh Warsama. La 29e AGA a également mandaté le Conseil pour nommer un Vice-président parmi les Administrateurs du Conseil et la 99ème réunion du Conseil a nommé l'Administratrice Christabel Banda comme Vice-présidente intérimaire jusqu'à la 30e AGA.

Changements au sein du Conseil d'administration - nouvelles nominations

La 29e Assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le 5 août, a élu M. Chiboli Induli Shakaba et M. Mohammed Satti en tant qu'administrateurs titulaires au Conseil d'administration de la ZEP-RE, et M. Mohamed Aden Aboubaker en tant qu'administrateur suppléant de l'Administrateur Daher Robleh Warsama. La 29e AGA a également mandaté le Conseil pour nommer un Vice-président parmi les Administrateurs du Conseil et la 99ème réunion du Conseil a nommé l'Administratrice Christabel Banda comme Vice-présidente intérimaire jusqu'à la 30e AGA.

Secrétaire

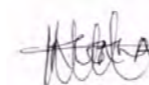
Mme Miriam Magala a continué à occuper le poste de Secrétaire de la Compagnie.

Commissaires aux comptes

Conformément aux meilleures pratiques, la performance des auditeurs externes de la Compagnie, PricewaterhouseCoopers, au cours de l'année 2020, a été examinée par le Conseil d'administration et une recommandation sera soumise par le Conseil d'administration lors de la 30e Assemblée générale annuelle, pour leur maintien en service conformément au mandat de trois ans approuvé par l'AGA (sous réserve d'un examen annuel de la performance).

PricewaterhouseCoopers a exprimé sa volonté de poursuivre son mandat. En conséquence, une résolution contenant la proposition susmentionnée sera soumise à la 30e Assemblée générale annuelle.

Par ordre du Conseil d'administration



SECRÉTAIRE 2021

Déclaration des responsabilités des administrateurs

En vertu des dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), les Administrateurs ont la responsabilité de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers qui donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de la Compagnie à la fin de l'exercice financier et de ses résultats d'exploitation pour cet exercice. Les Administrateurs doivent également s'assurer de la bonne tenue des livres comptables qui exposent avec exactitude raisonnable et expliquent les transactions de la Compagnie, présentent avec une précision raisonnable, en tout temps, la situation financière de la Compagnie et qui leur permet de préparer des états financiers qui respectent les normes comptables reconnues sur le plan international et les dispositions de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Ils sont aussi responsables de veiller sur les actifs de la Compagnie et de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et des autres irrégularités.

Les Administrateurs assument la responsabilité de la préparation et de la présentation de ces états financiers conformément aux normes comptables reconnues sur le plan international et aux dispositions de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Ils acceptent également la responsabilité de:

- i) La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'ils jugent nécessaire relatif à la préparation et la présentation fidèle des états financiers dénués d'informations inexacts imputables à l'erreur ou la fraude
- ii) La sélection et l'application de principes comptables appropriés ;
- iii) La détermination des jugements et des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

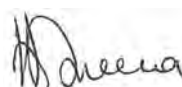
Ayant procédé à une évaluation de la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité, les Administrateurs ne sont informés d'aucune incertitude significative en relation avec des événements ou des circonstances qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité.

Les Administrateurs reconnaissent que la vérification indépendante des états financiers ne les exonère pas de leur responsabilité.

Approuvé par le Conseil d'administration le 31 mars 2021 et signé en son nom par :



Président



Directrice générale

États financiers

pp. 49 - 117





Opinion

Nous avons examiné les états financiers ci-joints de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE, la Compagnie) tels que repris de la page 23 à la page 75. Ceux-ci comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, les états du résultat global, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers ainsi qu'une synthèse des normes comptables pertinentes.

À notre avis, les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de ZEP-RE au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE).

Base de notre opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport sur la Responsabilité du commissaire aux comptes dans la vérification des états financiers.

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément au Code international de déontologie à l'usage des comptables professionnels, (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA) ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes à la vérification des états financiers au Kenya, et nous avons assumé nos responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences et le Code IESBA.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations comprennent les informations d'entreprise, les profils des membres du Conseil d'administration, l'Avis de la 30e Assemblée générale annuelle, le Rapport du Président du Conseil d'administration, le Rapport de gouvernance d'entreprise, le Rapport des Administrateurs, l'Énoncé des responsabilités des Administrateurs

et informations supplémentaires, que nous avons obtenus avant la date du rapport du Commissaire aux comptes, et le reste des autres informations dans le rapport annuel que nous devons recevoir après cette date, mais qui ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de vérification. Les Administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons et, excepté jusqu'à la mesure autrement indiquée de manière explicite dans ce rapport, nous n'exprimerons aucune autre forme d'assurance quant à l'information déclarée.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si ces autres informations ne sont pas matériellement conformes aux états financiers ou aux informations recueillies lors de la vérification ou semblent comporter des inexactitudes significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur les autres informations que nous avons reçues avant la date du présent rapport du Commissaire aux comptes, nous concluons sur l'existence d'une inexactitude significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Lorsque nous aurons lu le reste des autres informations contenues dans le Rapport annuel et si nous concluons qu'elles contiennent une inexactitude importante, nous sommes tenus d'en faire part aux personnes chargées de la gouvernance.

Responsabilités des administrateurs concernant les états financiers

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers qui donnent une image fidèle conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de l'article 31 de l'Accord portant création de la ZEP-RE, et du contrôle interne que les Administrateurs jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, les Administrateurs sont chargés d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la méthode comptable de la



continuité de l'exploitation, sauf si les Administrateurs ont l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser ses activités, ou s'ils n'ont pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant les états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport d'audit qui inclut notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification menée conformément aux normes ISA détecte toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les fausses déclarations peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées importantes si, individuellement ou collectivement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient des incidences sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et conservons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Nous avons aussi mené les actions suivantes :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives des états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevoir et élaborer des procédures de vérification répondant à ces risques et obtenir des informations probantes suffisantes et appropriées pour servir de base à notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est supérieur à celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, un faux, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou la suppression du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent à la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Évaluer la pertinence des normes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les Administrateurs.
- Conclure sur la pertinence de l'utilisation par la Direction du principe comptable dit « de continuité de l'exploitation » et, sur la base des informations probantes obtenues, si une incertitude significative en relation avec des événements ou des circonstances qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous devons attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations afférentes dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les informations probantes obtenues jusqu'à la date de notre rapport d'audit.
- Toutefois, les événements ou les circonstances futures peuvent entraîner la cessation de l'activité de la Compagnie.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière qui présente une image fidèle.

Nous communiquons avec les Administrateurs concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les résultats importants de l'audit, y compris toute lacune importante identifiée dans le contrôle interne lors de notre audit.

Bernice Kimacia (Expert-comptable agréée) - Certificat d'exercice n° 1457.

Partenaire signataire responsable de l'audit indépendant

Experts comptables agréés

Nairobi

13th May 2021

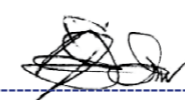
ÉTAT DU RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2020 \$EU	2019 \$EU
Primes brutes émises	3	208 159 650	207 109 631
Moins : Primes cédées en récession		(69 051 176)	(59 677 839)
Primes souscrites nettes		139 108 474	147 431 792
Variation de la provision pour primes non acquises		(37 541)	(4 189 771)
Primes nettes acquises		139 070 933	143 242 021
Revenu de placements	4	12 365 944	28 864 000
Commissions perçues		13 826 049	9 494 507
Autres revenus		1 936 573	1 048 384
Revenu total		167 199 499	182 648 912
Charges brutes des sinistres	5	107 916 380	95 055 029
Moins: Montants recouvrables auprès des récessionnaires		(17 824 758)	(11 676 446)
Sinistres nets encourus		90 091 622	83 378 583
Dépenses d'exploitation et autres charges (Gain)/Perte sur transactions en devises étrangères	6	10 444 759 (2 742 451)	17 951 365 3 008 780
Dépenses de commissions		52 145 073	49 544 699
Total des charges		149 939 003	153 883 427
Bénéfice pour l'exercice		17 260 496	28 765 485
Autres éléments du revenu global de l'exercice			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat:			
Gain à la juste valeur sur réévaluation des immobilisations corporelles	25(ii)	144 055	92 741
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements cotés en actions (Pertes)/gains nets de change de réévaluation résultant des placements cotés en actions	25(i)	(5 034 549)	2 750 956
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements à l'étranger	25(i)	(781 260)	(41 026)
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des titres de l'Etat	25(i)	387 983	1 180 871
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements dans des sociétés affiliées	25(i)	154 124	-
	25 (iii)	1 441 534	1 191 014
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		(3 688 113)	5 174 556
Total de revenu global pour l'exercice		13 572 383	33 940 041
Résultat par action			
De base et dilué	7	0,300	0,503

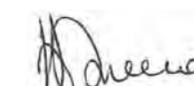
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	Notes	2020 \$EU	2019 \$EU
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	9	2 072 044	2 123 634
Actifs incorporels	10	735 153	495 737
Immeubles de placement	11	50 676 760	50 557 043
Placement en actions à FVOCI			
- Placement cotés en actions	12	28 101 646	25 377 958
- Placements dans des sociétés affiliées	12	22 831 809	21 389 686
Créances découlant des contrats de réassurance.	13	32 423 064	36 645 827
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	14	6 189 747	5 883 243
Part des récessionnaires pour les passifs de réassurance	15	31 897 451	32 360 272
Autres créances	16	6 589 413	5 958 116
Frais d'acquisition différés	17	10 442 816	11 392 067
Titres publics	18	100 615 885	107 801 093
Placements à l'étranger	19	25 300 318	24 954 423
Dépôts auprès d'institutions financières	20	121 823 833	105 475 246
Obligations d'entreprise et prêts	21	421 906	1 011 410
Fonds en banque et en caisse	22	6 870 355	3 600 224
Total Actifs		446 992 200	435 025 979
FONDS PROPRES ET PASSIF			
Capital et réserves			
Capital social	24	57 983 758	57 255 956
Primes d'émission	24	55 613 910	51 341 712
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles	25	788 806	644 751
Provision pour réévaluation des titres de placements	25	(5 505 415)	(231 713)
Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	25	9 185 139	7 743 605
Bénéfices non distribués	26	157 685 720	145 565 224
Total fonds propres		275 751 918	262 319 535
PASSIF			
Passif né des contrats de réassurance	27	94 073 192	95 341 416
Provision pour primes non acquises et risques en cours	28	39 517 615	42 630 213
Revenus différés	29	58 679	59 495
Créances résultant des contrats de récession	30	11 291 993	11 594 070
Dettes découlant des contrats de réassurance	30	11 970 272	6 754 962
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance		441 778	638 968
Revenu différé provenant des commissions sur les récessions	31	2 588 541	2 756 449
Autres montants à payer	32(i)	9 963 192	11 361 998
Dividendes à payer	33	1 335 020	1 568 873
Total passif		171 240 282	172 706 444
Total fonds propres et passifs		446 992 200	435 025 979

Les états financiers présentés aux pages 23 à 75 ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 31 mars 2021 et ont été signés en son nom par :



Président



Directrice générale

	Notes	Capital social	Primes d'émission	Provision pour-réévaluation d'immobilisations corporelles	Provision pour réévaluation des titres de placements	Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	Bénéfices non distribués	Total
		\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2019		57 068 271	50 395 786	552 010	(4 122 514)	6 552 591	119 299 739	229 745 883
Total de revenu global de l'exercice		-	-	92 741	3 890 801	1 191 014	28 765 485	33 940 041
Transactions avec les propriétaires Actions émises durant l'exercice	24	24 238	122 162	-	-	-	-	146 400
Dividendes déclarés	33	-	-	-	-	-	(2 500 000)	(2 500 000)
Actions émises par incorporation des dividendes de 2018	33	163 447	823 764	-	-	-	-	987 211
Au 31 décembre 2019		57 255 956	51 341 712	644 751	(231 713)	7 743 605	145 565 224	262 319 535
Au 1er janvier 2020		57 255 956	51 341 712	644 751	(231 713)	7 743 605	145 565 224	262 319 535
Total de revenu global de l'exercice		-	-	144 055	(5 273 702)	1 441 534	17 260 496	13 572 383
Transactions avec les propriétaires Actions émises durant l'exercice	24	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes déclarés	33	-	-	-	-	-	(5 000 000)	(5 000 000)
Transfert au fonds d'impact sur le développement	32(ii)	-	-	-	-	-	(140 000)	(140 000)
Actions émises par incorporation des dividendes de 2019	33	727 802	4 272 198	-	-	-	-	5 000 000
Au 31 décembre 2020		57 983 758	55 613 910	788 806	(5 505 415)	9 185 139	157 685 720	275 751 918

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE
DE LA ZEP (ZEP-RE) (SUITE)

ÉTAT DU FLUX DE TRÉSORERIE	Notes	2020 \$EU	2019 \$EU
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	36	22 165 176	33 925 093
Intérêt payé sur le passif de loyer	32	(43 500)	(39 636)
		<u>22 121 676</u>	<u>33 885 457</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achats d'immobilisations incorporelles	9	(159 070)	(154 608)
Achat d'actifs incorporels	10	(265 874)	(266 088)
Achat d'immeubles de placement	11	(1 052 158)	(8 652 832)
Achat de placements en actions	12(i)	(9 764 805)	(2 751 326)
Achat de placements à l'étranger		(413 754)	(15 124 064)
Achat d'actions dans les entreprises affiliées		(589)	-
Achat de titres publics		(18 493 248)	(121 564 227)
Produit à l'échéance des titres publics		25 678 456	110 922 896
Produit de cession des titres à l'étranger		455 842	1 294 536
Produit de cession des immobilisations corporelles		1 270	21 883
Produit de cession des placements en actions		1 225 308	2 378 913
Variation des obligations d'entreprise et prêts		589 504	77 586
Variation nette des dépôts auprès d'institutions financières		(29 764 998)	18 895 053
		<u>(31 964 116)</u>	<u>(14 922 278)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'émission des actions		-	146 400
Dividendes payés	33	(233 853)	(1 301 092)
Paiement du principal du passif de loyer	32	(36 899)	(56 856)
		<u>(270 752)</u>	<u>(1 211 548)</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(270 752)	(1 211 548)
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(10 113 192)	17 751 631
Espèces et quasi-espèces au 1er janvier		25 483 767	7 732 136
Espèces et quasi-espèces au 31 décembre	37	<u>15 370 575</u>	<u>25 483 767</u>

1 CRÉATION

La Compagnie a été créée par les États membres de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe (remplacée par le COMESA) aux fins de :

1. favoriser le développement du secteur de l'assurance et de la réassurance dans la sous-région du COMESA
2. promouvoir la croissance des capacités nationales, sous-régionales et régionales de souscription et de rétention
3. appuyer le développement économique sous-régional

La Compagnie est basée au Kenya et opère des bureaux régionaux en Côte d'Ivoire, au Zimbabwe, en Zambie, en République Démocratique du Congo, en Ethiopie, en Ouganda ainsi qu'un guichet Retakafu au Soudan.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales normes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont présentées ci-dessous. Ces méthodes ont été systématiquement appliquées à tous les exercices présentés sauf indication contraire.

Aux fins de présentation de l'information financière au titre de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE) dans les présents états financiers, le bilan est l'équivalent de l'état de la situation financière et le compte de résultat est présenté dans l'état du résultat et les autres éléments du résultat global.

(a) Base de préparation

(i) Nouvelles normes et interprétations adoptées par la Compagnie

Les normes et interprétations suivantes ont été adoptées par la Compagnie pour la première fois pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 :

IFRS 3, Regroupement d'entreprises

Cet amendement révisé la définition d'une entreprise. Selon les commentaires reçus par l'IASB, l'application des directives actuelles est généralement considérée comme trop complexe et aboutit à un trop grand nombre de transactions pouvant être qualifiées de regroupements d'entreprises. Davantage d'acquisitions sont susceptibles d'être comptabilisées comme des acquisitions d'actifs.

Pour être considérée comme une entreprise, une acquisition devrait inclure un intrant et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière significative à la capacité de créer des extrants. La nouvelle directive fournit un cadre pour évaluer si un intrant et un processus substantiel sont présents (y compris pour les entreprises en phase de démarrage qui n'ont pas généré d'extrants). Pour qu'une entreprise ne produise pas d'extrants, il faudra désormais qu'elle dispose d'une main-d'œuvre organisée.

IAS 1, « Présentation des états financiers » et IAS 8, « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » sur la définition du terme « significatif ».

Ces amendements à l'IAS 1 et à l'IAS 8 et les amendements consécutifs à d'autres IFRS :

- utilisent une définition cohérente de significatif à travers les IFRS et le Cadre conceptuel pour l'information financière ;
- clarifient l'explication de la définition de significatif ; et
- incorporent certaines des indications de l'IAS 1 sur les informations non significatives.

La définition modifiée est la suivante :

The amended definition is:

Une information est significative si son omission, son inexactitude ou son obscurcissement peuvent raisonnablement influencer les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers, qui fournissent des informations financières sur une entité comptable spécifique ».

Amendements à IFRS 9, « Instruments financiers », IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » et IFRS 7, « Instruments financiers : Informations à fournir » - Réforme des référentiels de taux d'intérêt (Phase 1)

Ces amendements prévoient certains allègements dans le cadre de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt (IBOR). Les allègements concernent la comptabilité de couverture et ont pour effet que l'IBOR ne devrait généralement pas entraîner la fin de la comptabilité de couverture. Cependant, toute inefficacité de la couverture doit continuer à être enregistrée dans le compte de résultat.

(i) PRINCIPALES NORMES COMPTABLES

IFRS 16, « Contrats de location » Amendement relatif aux concessions de loyer liées à la COVID-19

L'IASB a accordé aux preneurs (mais pas aux bailleurs) un allègement sous la forme d'une exemption facultative de l'évaluation de la question de savoir si une concession de loyer liée à la COVID-19 est une modification de bail, à condition que la concession remplisse certaines conditions. Les preneurs à bail peuvent choisir de comptabiliser les concessions de loyer admissibles de la même manière que s'il ne s'agissait pas de modifications du bail. Dans de nombreux cas, cela se traduira par la comptabilisation de la concession comme un paiement de location variable.

Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation », IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », IFRS 4 « Contrats d'assurance » et IFRS 16 « Contrats de location » - réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt (IBOR) (Phase 2)

L'IASB a publié des amendements à l'IFRS 9, à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 qui traitent des questions qui se posent lors de la réforme d'une référence de taux d'intérêt, y compris le remplacement d'une référence par une autre. Compte tenu de la nature omniprésente des contrats basés sur le taux IBOR, les allègements pourraient toucher les entreprises de tous les secteurs. Les amendements entrent en vigueur

pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021, une application anticipée étant autorisée.

Amendement à l'IAS 1 « Présentation des états financiers » sur la classification des passifs comme courants ou non courants

L'amendement précise que les passifs sont classés comme courants ou non courants, en fonction des droits qui existent à la fin de la période de reporting. La classification n'est pas affectée par les attentes de l'entité ou les événements postérieurs à la date de reporting (par exemple, l'obtention d'une renonciation ou la violation d'une clause).

Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » concernant les produits avant leur utilisation prévue

L'amendement à IAS 16 interdit à une entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente d'éléments produits pendant que l'entité prépare l'actif en vue de son utilisation prévue (par exemple, le produit de la vente d'échantillons produits lors du test d'une machine pour voir si elle fonctionne correctement). Les produits de la vente de ces éléments, ainsi que les coûts de leur production, sont comptabilisés en résultat.

Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » relatifs aux contrats déficitaires - Coût de l'exécution d'un contrat

L'amendement clarifie les coûts qu'une entité inclut pour évaluer si un contrat sera déficitaire. Cette évaluation est faite en considérant les coûts inévitables, qui sont le plus faible des deux montants suivants : le coût net de sortie du contrat et les coûts d'exécution du contrat. L'amendement clarifie la signification des « coûts d'exécution d'un contrat ». Selon l'amendement, les coûts d'exécution d'un contrat comprennent les coûts marginaux et l'allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

IFRS 17 Contrats d'assurance

L'IASB a publié l'IFRS 17, « Contrats d'assurance », et a ainsi ouvert une nouvelle ère de la comptabilité pour les assureurs. Alors que la norme actuelle, IFRS 4, permet aux assureurs d'utiliser leurs

GAAP locaux, IFRS 17 définit des règles claires et cohérentes qui augmenteront considérablement la comparabilité des états financiers. Pour les assureurs, la transition vers l'IFRS 17 aura un impact sur les états financiers et sur les indicateurs clés de performance.

Selon l'IFRS 17, le modèle général exige que les entités évaluent un contrat d'assurance lors de la comptabilisation initiale au total des flux de trésorerie d'exécution (comprenant les flux de trésorerie futurs estimés, un ajustement pour refléter la valeur temporelle de l'argent et un ajustement explicite du risque pour le risque non financier) et la marge de Pour les contrats d'assurance comportant des éléments de participation directe, la méthode des frais variables s'applique. L'approche par les frais variables est une variation du modèle général. Lors de l'application de la méthode des frais variables, la part de l'entité dans les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents est incluse dans la marge des services contractuels. Par conséquent, les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées dans le résultat de la période au cours de laquelle elles se produisent, mais sur la durée de vie restante du contrat.

En réponse à certaines des préoccupations et des défis soulevés, le Conseil d'administration a élaboré des amendements ciblés et plusieurs propositions de clarifications visant à faciliter la mise en œuvre de l'IFRS 17, à simplifier certaines exigences de la norme et à faciliter la transition. Les amendements ne sont pas destinés à modifier les principes fondamentaux de la norme ou à perturber indûment la mise en œuvre déjà en cours.

L'impact quantitatif de l'adoption de la norme IFRS 17 devrait être important. Cela n'a pas encore été évalué.

Les Administrateurs n'envisagent pas d'appliquer les normes susmentionnées, tant qu'elles ne seront pas en vigueur. Sur la base de leur évaluation de l'impact potentiel de l'application de ce qui précède, seule la norme IFRS 17 devrait avoir un impact significatif sur les états financiers de la Compagnie.

Il n'y a pas d'autres normes qui ne sont pas encore en vigueur et qui devraient avoir un impact significatif sur l'entité dans les périodes de rapport actuelles ou futures et sur les transactions à court terme.

(b) Comptabilisation des revenus

(i) Prime

Les primes brutes souscrites et les charges connexes sont établies sur la base des rapports des compagnies cédantes.

Les primes se rapportant à la période d'expiration des risques sont considérées comme acquises et comptabilisées au titre des recettes pour la période ; en revanche celles relatives aux risques en cours sont comptabilisées en tant que provision pour primes non acquises.

(ii) Commissions

Les commissions à recevoir sont comptabilisées en résultat au cours de la période où elles sont acquises.

(iii) Primes cédées en rétrocession

Les primes cédées en rétrocession sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle le revenu des primes et les sinistres sont respectivement acquis ou dus.

La Compagnie utilise les contrats de rétrocession afin d'augmenter sa capacité globale de souscription de diversifier ses risques et de réduire les pertes liées aux catastrophes. La cession des risques pour rétrocessionnaires ne dispense pas la Compagnie de ses obligations envers ses entreprises cédantes. La Compagnie examine régulièrement la situation financière de ses rétrocessionnaires. Les primes et les pertes cédées en vertu des contrats de rétrocession sont comptabilisées comme des réductions de primes acquises et des sinistres encourus. Les sommes à recevoir des rétrocessionnaires ou qui leur sont dues sont évaluées de la même manière que les sommes relatives aux contrats d'assurance réassurés et conformément aux modalités de chaque contrat de rétrocession. Les passifs de rétrocession sont principalement les primes à payer pour les contrats de rétrocession et ils sont comptabilisés en charges à l'échéance.

Les parts de rétrocession des sinistres encourus et les provisions pour primes non acquises sont enregistrées comme actifs dans l'état de la situation financière.

Sinistres encourus

Les sinistres encourus comprennent les charges nettes des sinistres durant l'année et les variations dans la provision pour sinistres encourus. Les charges nettes des sinistres représentent tous les paiements effectués au cours de l'année imputables soit à des événements intervenus au cours de cette année ou au cours d'années antérieures. Les sinistres encourus comprennent des provisions pour soldes à régler à terme au titre de sinistres encourus mais non encore réglés à la date de clôture. Ils sont déterminés de temps à autre sur la base de la meilleure information disponible au moment où les comptes de l'année sont clôturés et comprennent des provisions pour sinistres encourus mais non encore déclarés (« IBNR »)..

(iv) Coûts d'acquisition différés (DAC) et revenus différés tirés des commissions sur rétrocession (DRR)

Les coûts d'acquisition différés et les revenus différés tirés des commissions sur rétrocession incluent les commissions d'assurance de courtage ainsi que d'autres dépenses connexes engagées et les revenus reçus se rapportant à des polices en vigueur à la date du bilan.

Ces coûts et revenus sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle les produits connexes sont acquis.

(v) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif du montant impayé au titre du principal.

(vi))Produit de dividendes

Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat pendant la période au cours de laquelle le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

(vii) Revenus locatifs

Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Tous les revenus de placement sont comptabilisés nets des dépenses de placement.

(c) Conversion de devises

(i) Monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes

Même si elle est domiciliée au Kenya dont la monnaie fonctionnelle est le shilling kényan, la Compagnie exerce ses activités dans de nombreux pays et ses opérations importantes sont effectuées en dollars américains (\$EU). La monnaie fonctionnelle de la Compagnie est donc le dollar américain (\$EU). Les états financiers sont présentés en dollars américains (\$EU), monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la Compagnie.

(ii) Transactions et soldes

Les transactions effectuées au cours de l'année en devises autres que le dollar américain sont converties aux taux de change en vigueur à la date de telles transactions. Les gains ou pertes résultant de change sont comptabilisés en résultat net.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans les différentes monnaies de fonctionnement des États membres sont convertis en dollars américains (\$EU) en utilisant le taux de clôture de l'exercice. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur qui sont libellés dans ces monnaies fonctionnelles sont convertis aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie autre que le dollar américain ne sont pas reconvertis.

Les gains ou pertes résultant de cette conversion des actifs et passifs monétaires sont comptabilisés en résultat net.

(d) Créances et dettes liées aux contrats de réassurance

Les créances et les dettes sont comptabilisées à l'échéance et évaluées lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Celles-ci comprennent des montants à percevoir des cédantes et des courtiers. A la suite de la comptabilisation initiale, les créances liées

aux contrats de réassurance sont évaluées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créances d'assurance est soumise à un test de dépréciation, la perte de valeur étant déterminée selon le modèle de pertes de crédit attendues, comptabilisé dans le compte de résultat.

(e) (e) Immobilisations incorporelles - logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et la mise en service du logiciel concerné. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile (ne dépassant pas cinq ans).

Les coûts de développement ou d'entretien des logiciels sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts directement associés à la production de logiciels uniques et identifiables contrôlés par la Compagnie et qui sont de nature à générer un avantage économique supérieur aux coûts au-delà d'une année sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile.

Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont évalués comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif et ils sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

(f) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. Les terrains et les immeubles sont portés au bilan à leur valeur marchande en fonction des évaluations par des experts externes indépendants après déduction de l'amortissement ultérieur et des pertes de valeur cumulées. Toutes les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement et des pertes de valeur éventuelles.

Les augmentations de la valeur comptable des terrains et des immeubles résultant de réévaluations sont créditées aux autres éléments du résultat global et sont accumulées dans la réserve de réévaluation. Les diminutions compensant les augmentations précédentes

du même actif sont imputées sur la réserve de réévaluation. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultat. Les réévaluations sont effectuées avec une régularité suffisante pour que les valeurs comptables ne diffèrent pas sensiblement de celles qui seraient déterminées en utilisant les justes valeurs à la fin de chaque période sous revue.

Tout amortissement cumulé à la date de la réévaluation est éliminé de la valeur comptable brute de l'actif.

Les terres en pleine propriété ne sont pas amorties. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les autres immobilisations corporelles afin de réduire le coût de chaque actif, ou le montant réévalué, à sa valeur résiduelle sur sa durée de vie utile estimée comme suit:

Bâtiments	50 ans
Matériel roulant	4 ans
Mobilier de bureau et installations	8 ans
Équipement de bureau	8 ans
Matériel informatique	3 ans

Les gains et pertes sur la cession des immobilisations corporelles sont déterminés en fonction de leur valeur comptable.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsque aucun autre avantage économique n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Les gains et pertes sur la décomptabilisation des immobilisations corporelles sont déterminés en fonction de leur valeur comptable. Lors de la cession d'actifs réévalués, les montants de la réserve de réévaluation relatifs à ces actifs sont transférés dans les résultats non distribués.

(g) Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent les terrains et les immeubles et les parties d'immeubles détenus pour générer un revenu locatif et/ou pour valoriser le capital. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée chaque année par des experts indépendants externes. La juste valeur est déterminée sur la base des prix d'un marché

actif ajustés le cas échéant pour toutes différences quant à la nature, l'état ou la localisation du bien immobilier spécifique.

Les immeubles de placement ne font pas l'objet d'un amortissement. Les variations de leur valeur comptable entre chaque date de clôture sont comptabilisées par le biais de l'état de résultat. Lors de la cession d'un bien de placement, la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable est portée au compte de résultat.

Un immeuble de placement est décomptabilisé soit lors de sa cession ou lorsque son utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa cession. Lors de la sortie ou la cession d'un immeuble de placement, la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable est portée au compte de résultat de l'exercice.

(h) Instruments financiers

Un actif ou passif financier est comptabilisé lorsque la Compagnie devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

(i) Classification

La Compagnie classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Ceux qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur (par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net),
- Ceux qui doivent être évalués au coût amorti.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes seront comptabilisés en résultat net ou en autres éléments du résultat global. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du choix irrévocable de la Compagnie au moment de la comptabilisation initiale pour tenir compte du placement en actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(ii) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date

à laquelle la Compagnie s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Compagnie a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à la propriété.

(iii) Évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, la Compagnie évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de cet actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont passés en charges du compte de résultat.

Titres de créance

Les titres de créance sont des instruments qui répondent à la définition d'un passif financier du point de vue de l'émetteur, tels que les prêts, les titres publics et les obligations d'entreprise.

La classification et l'évaluation ultérieure des titres de créance dépendent des aspects suivants:

- Le modèle commercial de la Compagnie pour la gestion des actifs financiers
- Les caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif.

Sur la base de ces facteurs, la Compagnie classe ses titres de créance dans l'une des trois catégories d'instruments d'évaluation suivantes:

- **Coût amorti:** Les actifs détenus en vue de la collecte des flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement des paiements du principal et des intérêts, sont évalués au coût après amortissement. Les produits d'intérêts découlant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et présenté dans d'autres gains / (pertes) avec les gains et pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées séparément dans le compte du résultat.

- **FVOCI:** Les actifs détenus en vue de la collecte des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie des actifs représentent uniquement les paiements du principal et des intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI). Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des gains et pertes de change, qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat net et comptabilisé dans les autres gains / (pertes). Les produits d'intérêts découlant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes de change sont présentés dans les autres gains / (pertes) et les charges de dépréciation sont présentées dans un poste distinct de l'état du résultat.

- **JVCR:** Les actifs qui ne répondent pas aux critères de coût amorti ou FVOCI amorti sont évalués à la juste valeur par le compte de résultats (JVCR). Un gain ou une perte découlant d'un titre de créance qui est ultérieurement évalué à JVCR est comptabilisé en résultat et présenté net parmi les autres gains / (pertes) de la période au cours de laquelle il se produit.

Modèle d'entreprise : le modèle d'entreprise reflète la manière dont la Compagnie gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie, c'est-à-dire si l'objectif de la Compagnie est uniquement de collecter les flux de trésorerie contractuels des actifs ou de collecter à la fois les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie générés par les ventes d'actifs. Si aucun de ces éléments n'est applicable (par exemple, des actifs financiers détenus à des fins de transaction), les actifs financiers sont classés dans le modèle d'entreprise « autres » et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les facteurs pris en compte par la Compagnie dans la détermination du modèle d'entreprise pour un groupe d'actifs incluent l'expérience passée sur la façon dont les flux de trésorerie de ces actifs ont été collectés, la manière dont le rendement de l'actif est évalué et rapporté aux principaux dirigeants et la façon dont

les risques sont évalués et gérés.

SVCI: Lorsque le modèle commercial consiste à détenir des actifs pour recevoir des flux de trésorerie contractuels ou à recevoir et vendre des flux de trésorerie contractuels, la Compagnie évalue si les instruments financiers de flux de trésorerie représentent seulement des versements du principal et des intérêts (« test de SVCI »). Lors de cette évaluation, la Compagnie examine si les flux de trésorerie contractuels correspondent à un accord de prêt de base, c'est-à-dire qu'ils ne comprennent que la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit, les autres risques de prêt de base et une marge bénéficiaire compatible avec un accord de prêt de base. Lorsque les conditions contractuelles présentent l'exposition au risque ou la volatilité qui sont incompatibles avec un accord de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Compagnie reclasse ses titres de créance si et seulement si son modèle commercial de gestion de ces actifs change.

Instruments de capitaux propres

La Compagnie évalue ensuite tous les placements en actions à la juste valeur. La direction de la Compagnie a choisi de présenter les gains et les pertes de juste valeur sur les placements en actions dans les autres éléments du résultat global, sans reclassification ultérieure des gains et des pertes de juste valeur en résultat suite à la décomptabilisation du placement. Les dividendes de ces investissements continuent d'être comptabilisés en résultat comme autres revenus lors de l'établissement du droit de la Compagnie de recevoir des paiements.

Les pertes de valeur (et reprise des pertes de valeur) sur les placements en actions évalués à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI) ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

(iv) Détermination de la juste valeur

Pour les instruments financiers négociés sur un marché actif, la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction structurée entre les participants du marché à la date d'évaluation. Cela

comprend des titres de participation cotés et les titres d'emprunt cotés sur marché boursier majeur (NSE, USE). Le cours du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Compagnie est le cours offert sur le marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères décrits ci-dessus ne sont pas respectés, le marché est considéré comme étant inactif.

Par exemple, un marché est inactif lorsqu'il existe un large écart acheteur/vendeur ou une augmentation significative du prix acheteur /du prix vendeur ou lorsqu'il y a peu de transactions récentes.

Pour tous les autres instruments financiers, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Dans ces techniques, la juste valeur est estimée à partir de données observables pour des instruments financiers similaires au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, ou d'autres techniques d'évaluation selon les données disponibles à la date de l'état de la situation financière.

Les justes valeurs sont classées en trois niveaux dans une hiérarchie des justes valeurs en fonction de la mesure dans laquelle les données de l'évaluation sont observables et l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité:

- **Niveau 1** - la juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques. .
- **Niveau 2** - la juste valeur est dérivée des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix), ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- **Niveau 3** - la juste valeur est dérivée de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non

observables).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur sont comptabilisés par la Compagnie à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le changement est survenu.

(v) Perte de valeur

La Compagnie évalue, sur une base prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'augmentation significative du risque de crédit.

Un indice objectif montrant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs est déprécié comprend des données observables portées à l'attention de la Compagnie sur les indicateurs de perte de valeur suivants:

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement aux obligations contractuelles comme le non-paiement ou la défaillance ;
- La probabilité que l'émetteur ou l'emprunteur fasse faillite ou subisse une restructuration financière ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières ; ou
- Des données observables indiquant qu'il existe une diminution mesurable des flux futurs de trésorerie estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers, depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, même si la diminution ne peut pas encore être identifiée avec les actifs financiers individuels de la Compagnie, y compris :
- Des changements défavorables dans l'état des paiements de l'émetteur ou de l'emprunteur de la Compagnie ; ou
- Une situation économique nationale ou locale corrélée avec les défaillances sur les actifs de la Compagnie.

La norme IFRS 9 a remplacé le modèle précédent de « perte encourue » de la norme IAS 39 par un

modèle prospectif de « pertes de crédit attendues » (« ECL »). Le modèle de pertes de valeur fondé sur les pertes attendues s'applique aux instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL) ou par le biais d'autres éléments du résultat global (FVTOCI):

- Titres publics évalués au coût amorti ;
- Créances découlant des contrats de réassurance ;
- Autres créances ;
- Obligations d'entreprise ;
- Dépôts auprès des institutions financières ;
- Soldes en banque et en caisse.

Aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les placements en actions et les valeurs mobilières détenues à l'étranger évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI).

La Compagnie comptabilise une provision pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle ou pour les 12 mois à venir. Les pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle sont les provisions pour pertes d'un montant résultant de tous les cas de défaillance possibles sur l'ensemble de la durée de vie attendue d'un instrument financier, tandis que les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la partie des provisions pour pertes résultant des cas de défaillance possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La Compagnie comptabilisera les provisions pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle, sauf dans les cas suivants, pour lesquels le montant comptabilisé sera égal aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

- Titres de créance considérés comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. La Compagnie considère qu'un instrument de créance présente un risque de crédit faible lorsque sa notation de risque de crédit est équivalente à la définition universelle des termes « catégorie de placement » et des placements en titres publics ;
- Autres instruments financiers (autres que créances nées d'opérations de réassurance) pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Les provisions pour pertes sur créances découlant des contrats de réassurance seront toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument. Les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 nécessitent un jugement, des estimations et des hypothèses, en particulier dans les situations suivantes, qui sont décrits en détail ci-après :

- Évaluation afin de déterminer si le risque crédit d'un instrument a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale ;
- Intégration des données prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les provisions pour pertes de crédit attendues (ECL) sont une estimation des créances attendues, pondérées en fonction des probabilités et elles seront évaluées comme suit:

- Les actifs financiers non dépréciés à la date de clôture : la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie - à savoir la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Compagnie prévoit recevoir ;
- Les actifs financiers dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés;

Un actif est déprécié en matière de crédit si un ou plusieurs événements ont eu une incidence défavorable sur la valeur estimée des flux de trésorerie futurs de l'actif.

Pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont calculées en tant que produit de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PDP) et du risque en cas de défaillance (RDP).

$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Dans l'application de la norme de l'IFRS 9 en matière de dépréciation, la Compagnie suit l'une des méthodes suivantes:

- Méthode générale
- Méthode simplifiée

Actif financier

Modèle de dépréciation

Créances découlant des contrats de réassurance.	Méthode simplifiée
Autres créances	Méthode générale
Titres publics au coût amorti	Méthode générale
Obligations d'entreprise	Méthode générale
Dépôts auprès des institutions financières	Méthode générale
Fonds en banque et en caisse	Méthode générale

Méthode générale

Dans le cadre de la méthode générale, à chaque date de clôture, la Compagnie détermine si l'actif financier se trouve dans l'une des trois étapes suivantes afin de déterminer le montant égal aux pertes de crédit attendues à comptabiliser ainsi que le mode de comptabilisation des produits d'intérêts.

- **Étape 1** - lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Pour les actifs financiers à l'étape 1, la Compagnie comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et comptabilise les produits d'intérêts sur une base brute. Cela signifie que des intérêts seront calculés sur la valeur comptable brute de l'actif financier avant ajustement des pertes de crédit attendues.
- **Étape 2** - lorsque le risque de crédit a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale. Lorsqu'un actif financier passe à l'étape 2, la Compagnie comptabilise un montant égal à la provision pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle, mais les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur une base brute.
- **Étape 3** - lorsque l'actif financier s'est déprécié. C'est effectivement à ce stade qu'un événement de perte est survenu. Pour les actifs financiers à l'étape 3, la Compagnie continuera à comptabiliser les provisions pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument, mais comptabilisera désormais les produits d'intérêts sur une base nette. À ce titre, les produits d'intérêts seront calculés sur

la base de la valeur comptable brute de l'actif financier, moins les provisions pour pertes sur créances.

Les variations du solde de la provision pour pertes sont comptabilisées en résultat comme un gain ou une perte de valeur.

Méthode simplifiée

Selon la méthode simplifiée, la Compagnie évalue la provision pour pertes en fonction d'un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Définition de la défaillance

La Compagnie considérera un actif financier comme étant en défaillance lorsque:

- Il est peu probable que l'émetteur ou l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit envers la Compagnie sans que cette dernière ne recoure à des mesures comme la réalisation d'un titre (le cas échéant) ; ou
- L'émetteur ou l'emprunteur est en souffrance depuis plus de 90 jours au titre de toute obligation de crédit importante envers la Compagnie. Cela sera conforme aux critères réfutables définis par la norme IFRS 9 et aux pratiques existantes de la Compagnie ; ou

Pour déterminer si l'émetteur ou l'emprunteur est en défaillance, la Compagnie prend en compte les indicateurs suivants :

- Indicateurs qualitatifs : par exemple le non-respect des engagements et d'autres indicateurs de détresse financière ;
- Indicateurs quantitatifs : par exemple le statut d'arriérés et de non-paiement d'une autre obligation du même émetteur envers la Compagnie ;
- Données recueillies en interne et obtenues à partir de sources externes.

Forte concentration du risque de crédit (SII-CR)

Pour déterminer si le risque de crédit (c.-à-d. risque de défaillance) d'un instrument financier

a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Compagnie prend en compte des informations raisonnables et justifiables, pertinentes et disponibles sans coûts ni efforts indus. Cela comprend des informations quantitatives et qualitatives, ainsi que des analyses fondées sur l'expérience historique de la Compagnie, une évaluation de crédit et des informations prospectives.

La Compagnie détermine principalement si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu pour une exposition en établissant une comparaison entre :

- La probabilité de défaillance (PD) globale restante à la date de clôture;
- La PD globale restante à un moment donné estimée lors de la comptabilisation initiale de l'exposition.

L'évaluation de la détérioration importante est essentielle pour établir le point de passage entre l'obligation d'évaluer une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et une provision pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle.

La Compagnie surveille l'efficacité des critères utilisés pour identifier une augmentation significative du risque de crédit en procédant à des examens réguliers afin de confirmer que:

- les critères permettent d'identifier des augmentations significatives du risque de crédit avant qu'une exposition ne soit en défaillance ;
- les critères ne correspondent pas lorsqu'un actif est en souffrance depuis 30 jours ;
- le délai moyen entre l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit et la défaillance semble raisonnable;
- les expositions ne sont pas généralement transférées d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à une dépréciation de crédit ;
- Il n'y a pas de volatilité injustifiée au titre de la provision pour pertes sur les transferts entre l'évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et des provisions pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle.

Intégration de données prospectives

La Compagnie intègre des informations prospectives dans son évaluation visant à déterminer si le risque de crédit d'un instrument a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale et dans son évaluation des pertes de crédit attendues. Elle formule un « scénario de référence » sur l'orientation future des variables économiques pertinentes et des modèles prévisionnels en tenant compte de diverses informations externes réelles et prévisionnelles. Les informations externes comprennent les données et prévisions économiques publiées par les organes gouvernementaux et les autorités monétaires des pays dans lesquels la Compagnie exerce ses activités.

Le scénario de référence représente la meilleure estimation et correspond aux informations utilisées par la Compagnie à d'autres fins, comme la planification stratégique et la budgétisation. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et plus pessimistes.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les éléments clés de l'évaluation des pertes de crédit attendues sont les structures à long terme des variables suivantes:

- Probabilité de défaillance (PD)
- Pertes en cas de défaillance (PCD)
- Risques en cas de défaillance (RCD)

Pour déterminer les probabilités de défaillance pour la durée de vie résiduelle totale ou pour les 12 mois à venir, la Compagnie utilise les tableaux de probabilité de défaillance fournis par l'agence de notation X en fonction de l'historique par défaut des débiteurs ayant la même notation de crédit. La Compagnie adopte la même méthode pour les placements non cotés en faisant correspondre ses niveaux de risque interne à des notations externes équivalentes (voir (i)). Les PD sont réajustées sur la base des rendements obligataires actuels et des prix des CDS et pour tenir compte de l'information prospective comme décrit ci-dessus. Les modifications de la notation d'une contrepartie ou d'une exposition entraînent une modification de l'estimation de la PD concernée.

Les pertes en cas de défaillance (PCD) représentent l'ampleur de la perte probable en

cas de défaut de paiement. La Compagnie estime les paramètres des PCD basés sur l'historique des taux de recouvrement des créances à l'égard des contreparties en défaut. Les modèles de PCD considèrent la structure, la garantie, l'ancienneté de la déclaration de sinistre, l'industrie de la contrepartie et les coûts de recouvrement des garanties qui font partie intégrante de l'actif financier. Pour les prêts garantis par des immeubles de commerce de détail, les ratios de prêt sur valeur sont un paramètre clé dans la détermination des PCD. Les estimations des PCD sont réajustées pour différents scénarios économiques. Elles sont calculées sur une base des flux de trésorerie actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif comme facteur d'actualisation.

Les RCD représentent l'exposition attendue en cas de défaillance. La Compagnie tire les RCD de l'exposition actuelle à la contrepartie et les changements potentiels au montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés. Les RCD d'un actif financier représentent sa valeur comptable brute.

Comme décrit ci-dessus, et sous réserve d'utiliser un maximum de PD sur les 12 mois à venir pour les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative, la Compagnie évalue les pertes de crédit attendues en tenant compte du risque de défaillance sur la période contractuelle maximale (y compris les options d'extension de l'emprunteur) auxquelles elle est exposée au risque de crédit, même si, aux fins de gestion des risques, la Compagnie envisage une période plus longue.

Lorsque la modélisation d'un paramètre est effectuée sur une base collective, les instruments financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risque partagées, notamment:

- Type d'instrument
- Classification du risque de crédit
- Type de garantie
- Date de comptabilisation initiale
- Durée restante jusqu'à échéance ; industrie ; et
- Localisation géographique de l'emprunteur

Les groupes sont soumis à un examen régulier afin de garantir que les expositions au sein d'un

groupe particulier restent bien homogènes.

Lorsque les pertes de crédit attendues sont évaluées en utilisant des paramètres basés sur une modélisation collective, les informations de référence externes utilisées par la Compagnie pour calculer les taux de défaillance de ses portefeuilles constituent un élément important de l'évaluation de ces pertes de crédit attendues. Cela inclut les probabilités de défaillance (PD) fournies dans les études de Moody et de Standard & Poor's sur les défauts d'obligations.

Créances découlant des contrats de réassurance

Les pertes de crédit attendues découlant des contrats de réassurance sont calculées en fonction des taux de pertes. Les taux de pertes sont déterminés sur la base des jours de retard et des pertes sur créances encourues au cours des sept dernières années.

La Compagnie renégocie ou modifie rarement les flux de trésorerie contractuels de titres. Cependant, lorsque cela se produit, la Compagnie évalue si oui ou non les nouvelles modalités sont, dans une large mesure, différentes des conditions initiales. Pour ce faire, la Compagnie tient compte des facteurs suivants :

- Difficulté financière de la contrepartie ;
- Profil de risque de l'instrument affecté par l'introduction de nouvelles dispositions substantielles ;
- Extension significative de la durée du contrat, lorsque l'emprunteur n'est pas en difficulté financière ;
- Variation importante des taux d'intérêt ;
- Variation du taux de change de la monnaie dans laquelle le titre est libellé ;
- Inclusion de garanties, d'autres titres ou crédit renforcés ayant une incidence importante sur le risque de crédit associé au prêt.

Lorsque les conditions sont pour l'essentiel différentes, la Compagnie décomptabilise l'actif financier initial et comptabilise un « nouvel » actif à la juste valeur et recalcule un nouveau taux d'intérêt effectif (TIE) pour cet actif. La date de renégociation est par conséquent considérée comme étant la date de comptabilisation initiale aux fins du calcul de la dépréciation, notamment pour déterminer si une augmentation considérable du risque de crédit a eu lieu.

Lorsque les conditions ne sont pas sensiblement différentes, la renégociation ou la modification n'entraîne pas de décomptabilisation et la Compagnie réévalue la valeur comptable brute sur la base des flux de trésorerie révisés de l'actif financier, et comptabilise un gain ou une perte résultant de la modification en résultat. La nouvelle valeur comptable brute est recalculée en actualisant les flux de trésorerie modifiés au taux d'intérêt effectif (TIE) initial.

(vii) Politique relative à l'annulation des créances

La Compagnie annule les actifs financiers, en tout ou en partie, lorsqu'elle a épuisé toutes les voies de recouvrement et qu'elle a conclu que l'on ne pouvait raisonnablement espérer les recouvrer. Les indicateurs établissant que l'on ne peut raisonnablement espérer recouvrer incluent (i) la cessation des activités d'exécution ; et (ii) la Compagnie saisit une garantie et la valeur de la garantie est telle que l'on ne peut raisonnablement espérer un recouvrement intégral.

La Compagnie peut radier des actifs financiers qui sont encore soumis à des activités d'application de la loi. Il n'y avait pas d'actif radié au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019.

(i) Revenus différés

Ce revenu représente la valeur d'un terrain à sa comptabilisation initiale (une évaluation effectuée en 1994) appartenant à la Compagnie. Ce terrain a été offert à la Compagnie par le Gouvernement du Kenya. Le montant est amorti sur la période de location et est enregistré net de la reprise cumulée comptabilisée en résultat.

(j) Droits des employés

Les charges prévisionnelles pour les droits aux congés annuels acquis par les employés à la date de clôture de l'exercice sont comptabilisées en tant que charges à payer.

Les droits à la gratification sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par les employés éligibles. Une provision est constituée au titre de la gratification annuelle estimative pour les services rendus par les employés à la date de clôture de l'exercice.

La Compagnie gère un Fonds de prévoyance qui est un régime à contributions définies au bénéfice de ses employés. Les actifs du Fonds sont détenus dans des organismes de gestion séparés gérant ces fonds à titre fiduciaire. Les contributions de ce Fonds sont versées par la Compagnie et les employés.

Les obligations de la Compagnie relatives au Fonds de prévoyance sont portées au compte de résultat à leur échéance.

(k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les dépôts auprès des banques, d'autres placements extrêmement liquides à court terme qui sont facilement convertibles en espèces et ont des échéances initiales d'au moins trois mois.

(i) Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de la période d'annonce de ces dividendes

(m) Fonds d'impact sur le développement

La Compagnie a créé un fonds d'impact sur le développement dont les principaux objectifs sont ancrés dans le mandat de la Compagnie, qui consiste à soutenir le bien-être social, environnemental et économique de ses parties prenantes.

La structure et les règles de gouvernance du Fonds sont contenues dans la Charte du Fonds. Cette Charte définit la forme juridique, l'organisation du Fonds, les contrôles internes et le suivi financier, la redevabilité et les obligations fiduciaires. Ceci s'ajoute aux principes de transparence sur les aspects financiers, organisationnels et de performance du fonds.

Le Fonds met en œuvre des contrôles internes et tient des livres de comptes conformément aux règles de gestion financière de la Compagnie.

(n) Impôts

Conformément à l'article 7 (exonération de l'impôt sur le revenu) de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la République du Kenya et la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), la Compagnie est exonérée de toutes formes d'impôt.

L'article 8 (exonérations des droits et taxes) de l'Accord permet à la Compagnie d'importer ou d'acheter en franchise de droits et de la taxe sur valeur ajoutée (TVA), des matériels, des équipements et des véhicules à moteur. L'article 9 (privilèges et immunités pour les administrateurs et les administrateurs suppléants de la Compagnie) prévoit que les administrateurs et les administrateurs suppléants de la Compagnie se voient accorder des immunités, exemptions et privilèges accordés aux missions et aux envoyés diplomatiques non-résidentes, et aucun impôt ne sera perçu sur ou en ce qui concerne les émoluments versés par la Compagnie à ses administrateurs et administrateurs non suppléants non-résidents.

L'article 10 (fonctionnaires, experts et consultants de la Compagnie) exonère les fonctionnaires de la Compagnie de toute forme d'imposition directe des salaires et émoluments et tout revenu provenant de sources extérieures au Kenya. Il exonère également de l'impôt les salaires et les émoluments versés aux fonctionnaires désignés par le Directeur général. L'article 10 prévoit également que l'applicabilité des exemptions aux ressortissants du Kenya est déterminée par le gouvernement du Kenya, qui est encore à convenir.

L'interprétation des réglementations fiscales est sujette au jugement et, à ce titre, la Direction le reconnaît dans la mesure de l'interprétation des diverses lois fiscales. La Compagnie implique les pays membres lorsque les régimes fiscaux changent afin de protéger les privilèges fiscaux tels que définis dans les accords d'accueil.

(o) Capital social

Les actions ordinaires sont comptabilisées à la valeur nominale et classées en « capital-actions » dans les fonds propres. Toute somme reçue excédant la valeur nominale des actions émises est classée en « prime d'émission » et enregistrée en fonds propres.

Les actions sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas d'obligation de transférer la trésorerie ou d'autres actifs.

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel.

(p) Comparaison de données

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation des comptes adoptés pour l'exercice en cours.

3 PRIMES BRUTES ÉMISES

(i) Répartition par branche

Les revenus de primes de la Compagnie peuvent être analysés selon les principales branches comme suit:

	2020 \$EU	2019 \$EU
Branche :		
Incendie et risques techniques	94 001 138	88 539 259
Responsabilité civile	42 402 479	51 987 520
Automobile	12 473 098	9 986 296
Maritime	10 369 720	10 047 407
Aviation	9 529 451	3 655 358
Vie	15 867 809	17 116 798
Maladie	23 515 955	25 776 993
	<u>208 159 650</u>	<u>207 109 631</u>

(ii) Répartition géographique

Région	2020		2019	
	Prime brute	%	Prime brute	%
COMESA	161 653 276	77,66	155 386 981	75,03
Non – COMESA (Afrique)	31 238 385	15,01	25 025 582	12,08
Autres régions	15 267 989	7,33	26 697 068	12,89
	<u>208 159 650</u>	<u>100,00</u>	<u>207 109 631</u>	<u>100,00</u>

(iii) Type - distribution

Proportionnelle	124 018 407	59,58	133 555 069	64,49
Non-proportionnelle	24 770 356	11,90	22 191 187	10,71
Facultative	59 370 887	28,52	51 363 375	24,80
	<u>208 159 650</u>	<u>100,00</u>	<u>207 109 631</u>	<u>100,00</u>

4 REVENU DES PLACEMENTS	2020 \$EU	2019 \$EU
Produit d'intérêts sur titres publics	6 901 181	7 515 788
Produit d'intérêts sur dépôts auprès des institutions financières	5 128 850	5 674 152
Produit d'intérêts sur obligations d'entreprise	87 898	123 983
Produit de placements à l'étranger	16 135	16 593
Revenus locatifs	641 721	683 381
Produit de dividendes	522 600	722 931
Gains sur la juste valeur des immeubles de placement (Note 11)	(932 441)	14 127 172
	<u>12 365 944</u>	<u>28 864 000</u>
Revenus de placement sur actifs financiers analysés par catégorie d'actif comme suit:		
Placements détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat	538 735	739 524
Placements détenus au coût amorti	12 117 929	13 313 923
	<u>12 656 664</u>	<u>14 053 447</u>
Revenus de placement réalisés sur des actifs non financiers (immeubles de placement)	(290 720)	14 810 553
	<u>12 365 944</u>	<u>28 864 000</u>
5 CHARGES BRUTES DES SINISTRES		
Sinistres bruts réglés	103 798 851	88 465 453
Variation de la provision pour sinistres à régler	4 117 529	6 589 576
	<u>107 916 380</u>	<u>95 055 029</u>

6 DÉPENSES D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES		
Émoluments et avantages du personnel (Note 8)	6 700 645	10 550 055
Honoraires du Commissaire aux comptes	50 004	45 000
Coûts des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	208 057	502 289
Dépréciation des immobilisations corporelles (Note 9)	339 147	330 321
Amortissement des actifs incorporels (note 10)	26 458	26 458
Charge de dépréciation pour créances douteuses résultant des créances sur prime de réassurance (Note 13(iii))	(624 787)	2 756 383
Frais de réparation et d'entretien	303 526	368 115
Taxes et redevances relatives aux primes	1 910 468	1 427 332
Autres dépenses	1 531 241	1 945 412
	<u>10 444 759</u>	<u>17 951 365</u>
7 RÉSULTAT PAR ACTION		
	2020 \$EU	2019 \$EU
Résultat attribuable aux actionnaires (\$EU)	17 260 496	28 765 485
	<u>17 260 496</u>	<u>28 765 485</u>
Nombre moyen pondéré d'actions émises (Note 24 (iii))	57 619 856	57 161 263
	<u>57 619 856</u>	<u>57 161 263</u>
Résultat par action (\$EU) - de base et dilué	0,300	0,503
	<u>0,300</u>	<u>0,503</u>
Le résultat par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises.		
Il n'y avait pas d'actions à effet dilutif en circulation au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. Le résultat par action dilué est donc le même que le résultat par action de base mentionné ci-dessus.		
8 ÉMOLUMENTS ET AVANTAGES DU PERSONNEL		
	2020 \$EU	2019 \$EU
Les charges de personnel comprennent ce qui suit :		
- Salaires et honoraires (y compris bonus)	4 712 733	8 245 504
- Prestations de retraite du personnel	887 943	902 017
- Autres avantages du personnel	1 099 969	1 402 534
	<u>6 700 645</u>	<u>10 550 055</u>

En fin d'exercice les employés de la Compagnie étaient au nombre de 78 (2019 : 78).

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020 \$EU	2019 \$EU
Coût ou évaluation	3 763 360	3 606 474
Amortissement cumulé	(1 691 316)	(1 482 840)
Valeur comptable nette	2 072 044	2 123 634
Comprenant :		
Bâtiments	1 420 029	1 301 995
Véhicules à moteur	59 888	96 983
Mobilier de bureau et installations	203 329	204 999
Equipements de bureau	109 143	89 802
Matériel informatique	34 868	103 468
Droit d'utilisation des actifs	244 787	326 387
Valeur comptable nette	2 072 044	2 123 634

Une évaluation indépendante des terrains et bâtiments de la Compagnie a été respectivement effectuée par Gimco Limited, une agence d'expertise immobilière agréée, afin de déterminer la juste valeur des immeubles. L'expert immobilier dispose des qualifications requises et d'une expérience récente dans l'évaluation des immobilisations corporelles dans les endroits pertinents. L'évaluation effectuée chaque année a été réalisée le 31 décembre 2020 sur la base d'une valeur marchande ouverte. Dans l'estimation de la juste valeur des immeubles, l'utilisation optimale des immeubles est leur utilisation actuelle. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice. Si les immeubles de la Compagnie avaient été évalués au coût historique leur valeur comptable aurait été de 631 224\$EU (2019 : 657 244 \$EU en 2018).

Aucune dotation aux amortissements n'a été enregistrée aux fins du calcul des résultats de l'exercice au titre de certaine immobilisations corporelles entièrement amorties avec un coût de 2 117 271 \$EU (2019 : 995 331 \$EU) qui sont encore en utilisation. Si une dotation aux amortissements avait été enregistrée au cours de l'exercice sur le coût de ces actifs, ce chiffre aurait été 591 426 \$EU (2019 : 222 214 \$EU en 2018).

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Suite)

	Immobilisations corporelles \$EU	Véhicules à moteur \$EU	Mobilier de bureau et installations \$EU	Equipements de bureau \$EU	Matériel informatique \$EU	Droit d'utilisation des actifs \$EU	Total \$EU
Coût ou évaluation							
Au 1er janvier 2019	1 234 016	333 994	813 861	120 032	607 201	-	3 109 104
Ajouts	-	53 014	3 011	61 535	37 048	407 984	562 592
Cessions	-	(123 900)	(1 829)	-	(7 472)	-	(133 201)
Excédent de réévaluation	67 979	-	-	-	-	-	67 979
Au 31 décembre 2019	1 301 995	263 108	815 043	181 567	636 777	407 984	3 606 474
Au 1er janvier 2020	1 301 995	263 108	815 043	181 567	636 777	407 984	3 606 474
Ajouts	-	-	76 694	40 641	41 735	-	159 070
Cessions	-	(95 648)	(3 161)	-	-	-	(98 809)
*Reclassements	(1)	1	(28 536)	(1 147)	8 273	-	(21 410)
Excédent de réévaluation	118 035	-	-	-	-	-	118 035
Au 31 décembre 2020	1 420 029	167 461	860 040	221 061	686 785	407 984	3 763 360
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
Au 1er janvier 2019	-	248 160	558 830	72 230	431 262	-	1 310 482
Charges de l'exercice	24 762	41 865	53 043	19 535	109 519	81 597	330 321
Suppression après cessions	-	(123 900)	(1 829)	-	(7 472)	-	(133 201)
Reprise sur réévaluation	(24 762)	-	-	-	-	-	(24 762)
Au 31 décembre 2019	-	166 125	610 044	91 765	533 309	81 597	1 482 840
Au 1er janvier 2020	-	166 125	610 044	91 765	533 309	81 597	1 482 840
Charges de l'exercice	26 020	37 097	47 919	15 955	130 556	81 600	339 147
Suppression après cessions	-	(95 648)	(2 783)	-	-	-	(98 431)
*Reclassements	-	(1)	1 531	4 198	(11 948)	-	(6 220)
Reprise sur réévaluation	(26 020)	-	-	-	-	-	(26 020)
Au 31 décembre 2020	-	107 573	656 711	111 918	651 917	163 197	1 691 316
VALEUR COMPTABLE NETTE							
Au 31 décembre 2020	1 420 029	59 888	203 329	109 143	34 868	244 787	2 072 044
Au 31 décembre 2019	1 301 995	96 983	204 999	89 802	103 468	326 387	2 123 634

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Suite)

*Les reclassements sont liés aux ajustements pour rapprocher le registre des actifs et le grand livre

Les détails des terrains et des immeubles en pleine propriété de la Compagnie et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2020 sont présentés comme suit:

	2020 \$EU	2019 \$EU
Niveau 1	-	-
Niveau 2	-	-
Niveau 3	1 420 029	1 301 995
Juste valeur au 31 décembre	1 420 029	1 301 995

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice.

10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - LOGICIELS

	2020 \$EU	2019 \$EU
Coûts	1 727 494	1 432 309
Amortissement cumulé	(992 341)	(936 572)
Valeur comptable nette	735 153	495 737

Analyse du mouvement du compte:	Licences de logiciel	Autres logiciels	Travail en cours	Total
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Coûts				
Au 1er janvier 2019	621 931	315 017	229 273	1 166 221
Ajouts	14 602	24 523	226 963	266 088
Au 31 décembre 2019	636 533	339 540	456 236	1 432 309
Au 1er janvier 2020	636 533	339 540	456 236	1 432 309
Ajouts	-	-	265 874	265 874
*Reclassements	-	29 311	-	29 311
Au 31 décembre 2020	636 533	368 851	722 110	1 727 494
Amortissement cumulé				
Au 1er janvier 2019	621 931	288 183	-	910 114
Charges de l'exercice	4 862	21 596	-	26 458
Au 31 décembre 2019	626 793	309 779	-	936 572
Charges de l'exercice	4 862	21 596	-	26 458
*Reclassements	-	29 311	-	29 311
Au 31 décembre 2020	636 533	368 851	722 110	1 727 494
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2020	4 878	8 165	722 110	735 153
Au 31 décembre 2019	9 740	29 761	456 236	495 737

Tous les logiciels sont amortis sur une période de trois ans.

*Les reclassements sont liés aux ajustements pour rapprocher le registre des actifs et le grand livre

11 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2020 \$EU	2019 \$EU
Juste valeur des immeubles de placement	50 676 760	50 557 043

Les immeubles de placement comprennent :

	*Immeuble ZEP-RE	Immeuble Prosperity House	Terrain en Zambie	Parc d'affaires en Zambie	Terrain de Mombasa Road	Propriété de Harare	Propriété du Soudan	Total
À la juste valeur	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2019	10 943 143	5 597 564	219 000	9 795 303	982 029	240 000	-	27 777 039
Ajouts	184 463	501	-	8 465 554	-	2 314	-	8 652 832
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation	(179 530)	(424 061)	(19 561)	14 739 143	3 495	7 686	-	14 127 172
Au 31 décembre 2019	10 948 076	5 174 004	199 439	33 000 000	985 524	250 000	-	50 557 043
Au 1er janvier 2020	10 948 076	5 174 004	199 439	33 000 000	985 524	250 000	-	50 557 043
Ajouts	131 002	-	-	-	-	-	921 156	1 052 158
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation	1 152 690	74 741	-	-	155 508	(10 000)	-	(932 441)
Au 31 décembre 2020	9 926 388	5 248 745	199 439	33 000 000	1 141 032	240 000	921 156	50 676 760

Les dernières expertises immobilières du patrimoine se trouvant au Kenya, en Zambie et au Zimbabwe ont été respectivement effectuées sur appel d'offres ouvert par Gimco Limited, Knight Frank Zambia Limited et Knight Frank Zimbabwe qui sont des agences d'expertise immobilière agréées au 31 décembre 2020. Les experts immobiliers disposent de l'expérience et des qualifications requises dans l'évaluation des Immobilisations corporelles dans les endroits pertinents. Dans l'estimation de la juste valeur des propriétés, l'utilisation optimale des propriétés est leur utilisation actuelle. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice. Les gains de la juste valeur résultant de la réévaluation ont été pris en compte dans le compte d'exploitation.

Tous les immeubles de placement de la Compagnie sont tenus au titre d'intérêts locatifs.

Les détails des immeubles de placement de la Compagnie et les informations sur la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2020 se présentent comme suit:

11. IMMEUBLES DE PLACEMENT (Suite)

	2020 \$EU	2019 \$EU
Niveau 1	-	-
Niveau 2	50 676 760	50 557 043
Niveau 3	-	-
Juste valeur au 31 décembre	50 676 760	50 557 043

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice.

12 (i) PLACEMENT COTÉS EN ACTIONS

Les placements en actions sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	2020 \$EU	2019 \$EU
Au 1er janvier	25 377 958	22 295 615
Ajouts	9 764 805	2 751 326
Cessions	(1 225 308)	(2 378 913)
Gains/(pertes) à la juste valeur (Note 25 (i))	(5 034 549)	2 750 956
Différence de change sur réévaluation (note 25 (i))	(781 260)	(41 026)
Au 31 décembre	28 101 646	25 377 958

(ii) PLACEMENT DANS LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES À LA VALEUR NETTE DES ACTIFS

	Uganda Reinsurance Corporation	WAICA Reinsurance Corporation	Tanzania Reinsurance Corporation	Agence pour l'assurance du commerce en Afrique	TDB	Total
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2019	1 514 207	7 378 005	2 065 653	552 290	8 688 517	20 198 672
Gains à la juste valeur (Note 25(iii))	123 323	(171 003)	364 261	2 901	871 532	1 191 014
Au 31 décembre 2019	1 637 530	7 207 002	2 429 914	555 191	9 560 049	21 389 686
Au 1er janvier 2020	1 637 530	7 207 002	2 429 914	555 191	9 560 049	21 389 686
Ajouts	589	-	-	-	-	589
Gain à la juste valeur (Note 25 (iii))	326 534	286 252	152 803	48 716	627 229	1 441 534
Au 31 décembre 2020	1 964 653	7 493 254	2 582 717	603 907	10 187 278	22 831 809

Au 31 décembre 2020, ils sont comptabilisés au coût des actions de la Compagnie dans la valeur des actifs nets des sociétés affiliées sur la base des derniers états financiers vérifiés des sociétés affiliées. Dans l'opinion des administrateurs, la valeur nette de l'actif n'est pas significativement différente de la juste valeur.

13 CRÉANCES DÉCOULANT DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

	2020 \$EU	2019 \$EU
Créances nées des contrats de réassurance	42 659 786	47 502 766
Provisions pour pertes de crédit attendues (Note 13 (ii) ci-dessous)	(10 236 722)	(10 856 939)
Valeur comptable nette	32 423 064	36 645 827

Les créances résultant des opérations de réassurance sont inscrites à leur valeur diminuée de toute provision pour pertes de crédit attendues.

(i) Analyse d'ancienneté des créances découlant des contrats de réassurance

	2020 \$EU	2019 \$EU
0 - 90 jours	10 176 716	7 367 104
91 - 120 jours	1 921 901	3 401 806
121 - 270 jours	9 604 227	14 595 061
271 - 360 jours	3 252 415	367 999
Plus de 360 jours	7 467 805	10 913 857
Au 31 décembre	32 423 064	36 645 827
Age moyen (jours) - sur base de primes brutes souscrites	57	65

(ii) Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues

Au 1er janvier	10 856 939	8 113 174
(Crédit)/Charges de l'exercice - à recevoir	(624 787)	2 756 383
Reprises/Radiées au cours de l'exercice en tant que créances irrécouvrables	4 570	(12 618)
Au 31 décembre	10 236 722	10 856 939

14 DÉPÔTS RETENUS PAR LES COMPAGNIES CÉDANTES

Ce montant représente les primes d'assurance retenues par les compagnies cédantes. Le mouvement du compte se présente comme suit :

	2020 \$EU	2019 \$EU
Au 1er janvier	5 883 243	5 590 671
Augmentation au cours de l'exercice	306 504	292 572
	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre	<u>6 189 747</u>	<u>5 883 243</u>

De l'avis des administrateurs, la valeur comptable n'est pas significativement différente de la juste valeur et, par conséquent, aucune perte de crédit n'a été imputée au solde.

15 PART DES RÉTROCESSIONNAIRES POUR LES PASSIFS DE RÉASSURANCE

Part de rétrocession:

-Provision pour primes non acquises et risques en cours (Note 28)	12 552 114	11 720 947
-Sinistres en suspens et déclarés (Note 27)	9 321 035	10 594 674
-Sinistres encourus mais non déclarés (Note 27)	10 024 302	10 044 651
	<hr/>	<hr/>
	<u>31 897 451</u>	<u>32 360 272</u>

16 AUTRES CRÉANCES

	2020 \$EU	2019 \$EU
Créances provenant du guichet Retakaful	1 001 553	464 555
Créances du personnel	2 863 258	2 136 308
Paiements anticipés	599 159	1 435 060
Dépôts	41 962	38 095
Loyer à recevoir	427 832	540 090
Autres créances	1 789 466	1 344 685
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(133 817)	(677)
	<hr/>	<hr/>
	<u>6 589 413</u>	<u>5 958 116</u>

17 FRAIS D'ACQUISITION DIFFÉRÉS (DAC)

Ce montant représente les commissions d'assurance, les dépenses de courtage et autres dépenses connexes engagées qui se rapportent aux polices en vigueur à la fin de l'exercice. Le mouvement du compte se présente comme suit:

	2020 \$EU	2019 \$EU
Au 1er janvier	11 392 067	10 127 063
(Diminution)/Augmentation au cours de l'exercice	(949 251)	1 265 004
	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre	<u>10 442 816</u>	<u>11 392 067</u>

18 TITRES PUBLICS

Composés de:

(i) Bons et obligations du Trésor	51 028 514	10 733 847
Prêts et créances publiques venant à échéance	50 906 796	97 800 201
	<hr/>	<hr/>
	101 935 310	108 534 048
	<hr/>	<hr/>
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(1 319 425)	(732 955)
	<hr/>	<hr/>
	<u>100 615 885</u>	<u>107 801 093</u>

TITRES PUBLICS (Suite)

	2020 \$EU	2019 \$EU
Profil des échéances		
(i) Bons et obligations du Trésor venant à échéance :		
-Dans 6 mois	32 918	10 715 265
-Entre 6 mois et une année	-	-
-Entre une année et 5 années	19 871 056	-
- Après 5 années	31 124 540	18 582
	<u>51 028 514</u>	<u>10 733 847</u>
(ii) Prêts et créances publiques venant à échéance:		
-Dans 6 mois	459 746	10 003 225
-Entre 6 mois et une année	-	4 543 960
- Entre une année et 5 années	42 152 782	34 916 644
- Après 5 années	8 294 268	48 336 372
	<u>50 906 796</u>	<u>97 800 201</u>
Au 31 décembre	<u>50 906 796</u>	<u>97 800 201</u>
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Titres libellés en dollars américains	100 979 051	107 506 453
Titres libellés en shillings kényans	956 259	1 027 595
	<u>101 935 310</u>	<u>108 534 048</u>
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(732 955)	(128 869)
Charges de l'exercice	(586 470)	(604 086)
	<u>(1 319 425)</u>	<u>(732 955)</u>
Au 31 décembre	<u>(1 319 425)</u>	<u>(732 955)</u>

19 PLACEMENTS À L'ÉTRANGER

	2020 \$EU	2019 \$EU
Fonds d'investissement	3 606 746	3 710 335
Fonds discrétionnaire du Crédit suisse	6 611 595	6 120 024
Fonds d'obligations à taux variable du Crédit suisse	15 081 977	15 124 064
	<u>25 300 318</u>	<u>24 954 423</u>
Variation au cours de l'exercice		
Au 1er janvier	24 954 423	9 944 024
Ajouts	413 754	15 124 064
Cessions	(455 842)	(1 294 536)
Gain à la juste valeur (Note 25 (i))	387 983	1 180 871
	<u>25 300 318</u>	<u>24 954 423</u>
Au 31 décembre	<u>25 300 318</u>	<u>24 954 423</u>

20 DÉPÔTS AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:

	2020	2019
	\$EU	\$EU
Dépôts en dollars américains	97 248 446	86 587 353
Dépôts en shillings kényans	11 715 774	8 510 766
Dépôts en birrs éthiopiens	8 584 026	8 664 110
Dépôts en franc d'Afrique de l'Ouest	4 327 934	-
Dépôts en kwachas malawiens	312 761	-
Dépôts en livres soudanaises	-	1 263 914
Dépôts en kwachas zambiens	-	781 123
	<u>122 188 941</u>	<u>105 807 266</u>
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(365 108)	(332 020)
	<u>121 823 833</u>	<u>105 475 246</u>

Analyse des échéances :

Échéance des dépôts auprès des institutions financières :

-Dans 3 mois de placement	8 500 220	21 883 543
-Après 3 mois de placement	113 688 721	83 923 723
	<u>122 188 941</u>	<u>105 807 266</u>

Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues

Au 1er janvier	(332 020)	(452 854)
Crédits/(charges) au titre de l'exercice	(33 088)	120 834
	<u>(365 108)</u>	<u>(332 020)</u>

Les dépôts auprès des institutions financières ont une échéance moyenne de 3 à 12 mois (2019 : 3 à 12 mois).

21 OBLIGATIONS D'ENTREPRISE ET PRÊTS

Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:

	2020	2019
	\$EU	\$EU
Shillings kenyans	438 707	180 761
Francs rwandais	-	842 343
	<u>438 707</u>	<u>1 023 104</u>
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(16 801)	(11 694)
	<u>421 906</u>	<u>1 011 410</u>
Analyse des échéances :		
Obligations d'entreprise et prêts arrivant à échéance:		
-Dans 1 an	-	297 440
-Entre une année et 5 années	421 906	713 970
	<u>421 906</u>	<u>1 011 410</u>
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(11 694)	(9 644)
Charges de l'exercice	(5 107)	(2 050)
	<u>(16 801)</u>	<u>(11 694)</u>
Au 31 décembre	<u>(16 801)</u>	<u>(11 694)</u>

22 SOLDES EN BANQUE ET EN CAISSE

	2020	2019
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:	\$EU	\$EU
Dollars américains	1 802 539	721 239
Euros européens	1 067 532	-
Birrs éthiopiens	1 042 635	581 286
Livres soudanaises	767 364	47 153
Francs burundais	726 234	475 959
Francs CFA de l'Afrique de l'Ouest	640 159	1 043 004
Dollar du Zimbabwe	385 299	366 535
Francs rwandais	244 538	54 097
Shillings kenyans	168 471	110 521
Kwachas zambiens	15 247	23 144
Francs CFA de l'Afrique centrale (XAF)	13 699	38 499
Autres	56 309	213 603
	<u>6 930 026</u>	<u>3 626 593</u>
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(59 671)	(26 369)
	<u>6 870 355</u>	<u>3 600 224</u>
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(26 369)	(37 161)
Charges de l'exercice	(33 302)	10 792
	<u>(59 671)</u>	<u>(26 369)</u>

23 TAUX D'INTÉRÊT RÉEL MOYEN PONDÉRÉ/DE RENTABILITÉ

Le tableau suivant résume les taux d'intérêt réel moyen pondéré/de rentabilité réalisés au cours de l'exercice sur l'intérêt principal / les placements productifs d'intérêts:

	2020	2019
	%	%
Titres publics		
Titres libellés en shillings kenyans	13,1	12,6
Titres libellés en dollars américains	6,2	8,2
	<u> </u>	<u> </u>
Dépôts auprès d'institutions financières		
Dépôts en dollars américains	4,1	4,2
Dépôts en shillings kenyans	7,3	7,9
Dépôts en livres soudanaises	8,9	2,4
Dépôts en birrs éthiopiens	8,6	8,5
Dépôts en franc d'Afrique de l'Ouest	0,4	-
Dépôts en kwachas malawiens	0,9	3,1
Dépôts en kwachas zambiens	3,6	15,4
	<u> </u>	<u> </u>

24 CAPITAL SOUSCRIT

(i)	Capital souscrit	2020		2019	
		\$EU		\$EU	
Actions ordinaires d'un (1) \$EU chacune :					
	Capital social:	57 983 758	57 255 956	57 255 956	57 255 956
	Primes d'émission	55 613 910	51 341 712	51 341 712	51 341 712
	Capital libéré	113 597 668	108 597 668	108 597 668	108 597 668
(ii) Actions libérées					
		NOMBRE D'ACTIONS	Capital social:	Primes d'émission	
			\$EU	\$EU	
Exercice clos le 31 décembre 2019					
Actions ordinaires d'un (1) \$EU chacune :					
	Au 1er janvier 2019	57 068 271	57 068 271	50 395 786	50 395 786
	Émission des actions	24 238	24 238	122 162	122 162
	Dividendes capitalisés	163 447	163 447	823 764	823 764
	Au 31 décembre 2019	57 255 956	57 255 956	51 341 712	51 341 712
(ii) Actions libérées					
		NOMBRE D'ACTIONS	Capital social:	Primes d'émission	
			\$EU	\$EU	
Exercice clos le 31 décembre 2020					
	Au 1er janvier 2020	57 255 956	57 255 956	51 341 712	51 341 712
	Dividendes capitalisés	727 802	727 802	4 272 198	4 272 198
	Au 31 décembre 2020	57 983 758	57 983 758	55 613 910	55 613 910
(iii) Nombre moyen pondéré d'actions (Note 7)					
			2020	2019	
			57 619 856	57 161 263	

25 PROVISIONS

	2020		2019	
	\$EU		\$EU	
Provision pour réévaluation des titres de placements (Note 25 (i))	(5 505 415)	(231 713)	(5 505 415)	(231 713)
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles (Note 25 (ii))	788 806	644 751	788 806	644 751
Provision pour réévaluation des placements dans les sociétés affiliées (Note 25 (iii))	9 185 139	7 743 605	9 185 139	7 743 605
	4 468 530	8 156 643	4 468 530	8 156 643
(i) Provision pour réévaluation des titres de placements				
	2020	2019	2020	2019
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier	(231 713)	(4 122 514)	(231 713)	(4 122 514)
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements cotés en actions	(5 034 549)	2 750 956	(5 034 549)	2 750 956
(Pertes)/gains nets de change de réévaluation résultant des placements cotés en actions (Note 12)	(781 260)	(41 026)	(781 260)	(41 026)
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements à l'étranger (Note 19)	387 983	1 180 871	387 983	1 180 871
Gains de juste valeur sur les titres de l'Etat	154 124	-	154 124	-
Au 31 décembre	(5 505 415)	(231 713)	(5 505 415)	(231 713)
La provision pour la réévaluation des placements représente les montants accumulés des gains et des pertes découlant de la réévaluation des actifs financiers qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.				
À la fin de chaque exercice, la Compagnie examine l'état du portefeuille de placements afin d'évaluer la dépréciation. Pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée dans le résultat, la Compagnie vérifie s'il y a une indication objective que la valeur des actifs a subi une dépréciation et que les justes valeurs ont diminué de manière irréversible. Pour les périodes closes le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019, aucune des actions n'a été déterminée par les administrateurs comme ayant subi une dépréciation irréversible. Aucune perte n'a été donc comptabilisée en résultat.				
(ii) Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles - Bâtiments				
	2020	2019	2020	2019
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier	644 751	552 010	644 751	552 010
Excédent de réévaluation (Note 9)	118 035	67 979	118 035	67 979
Reprise de l'amortissement sur la réévaluation (Note 9)	26 020	24 762	26 020	24 762
Gain net sur réévaluation des immobilisations corporelles	144 055	92 741	144 055	92 741
Au 31 décembre	788 806	644 751	788 806	644 751

25. PROVISIONS (Suite)

La provision pour réévaluation des immobilisations corporelles provient de la réévaluation des immeubles qui sont classés comme faisant partie des immobilisations corporelles - usage propre. Lorsque les immeubles réévalués sont vendus, la partie de la provision pour réévaluation des immobilisations corporelles qui se rapporte à cet actif, et qui est effectivement réalisée, est transférée directement aux bénéfices non distribués.

Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

(iii) Provision pour réévaluation des placements dans les sociétés affiliées

Cela se rapporte à l'évaluation des gains ou des pertes des placements dans les sociétés affiliées. Un gain de juste valeur de 1 441 534 \$EU (1 191 014 \$EU en 2019) a été réalisé au cours de l'exercice 2020.

	2020 \$EU	2019 \$EU
Au 1er janvier	7 743 605	6 552 591
Gains à la juste valeur	1 441 534	1 191 014
	<u>9 185 139</u>	<u>7 743 605</u>

26 BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

	2020 \$EU	2019 \$EU
Bénéfices non distribués	157 587 968	145 565 224
Le mouvement des bénéfices non distribués se présente comme suit:		
Au 1er janvier	145 565 224	119 299 739
Dividendes déclarés (Note 33)	(5 000 000)	(2 500 000)
Transfert au fonds d'impact sur le développement	(140 000)	-
Bénéfice de l'exercice	17 260 496	28 765 485
	<u>157 685 720</u>	<u>145 565 224</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le dividende découlant des bénéfices de 2019, d'un montant de 5 000 000 \$EU a été déclaré à l'Assemblée générale annuelle et versé comme indiqué à la note 33.

En ce qui concerne 2019, l'affectation au fonds d'impact sur le développement à partir des bénéfices non distribués était de 140 000 \$EU, comme détaillé à la Note 32.

Les bénéfices non distribués incluent les gains à la juste valeur sur réévaluation des immeubles de placement qui ne sont pas réalisés et ne sont pas disponibles pour distribution. Au 31 décembre 2020, les gains non réalisés à leur juste valeur sur la réévaluation des immeubles de placement s'élevaient à 21 051 826 \$EU (21 984 267 \$EU en 2019).

27 Passif nÉ des contrats de rÉassurance

	2020 \$EU	2019 \$EU
Les contrats de réassurance comprennent :		
- Sinistres déclarés et frais de gestion de sinistres	54 238 674	58 776 054
- Sinistres encourus mais non déclarés (SSND)	39 834 518	36 565 362
	<u>94 073 192</u>	<u>95 341 416</u>

Les sinistres bruts déclarés et la part de rétrocession des frais de gestion des sinistres, le passif et les dettes découlant des sinistres encourus mais non encore déclarés sont présentés ci-dessous:

	2020			2019		
	Brut \$EU	Rétrocessions \$EU	Net \$EU	Brut \$EU	Rétrocessions \$EU	Net \$EU
Sinistres en suspens	54 238 674	(9 321 035)	44 917 639	58 776 054	(10 594 674)	48 181 380
SSND	39 834 518	(10 024 302)	29 810 216	36 565 362	(10 044 651)	26 520 711
	<u>94 073 192</u>	<u>(19 345 537)</u>	<u>74 727 855</u>	<u>95 341 416</u>	<u>(20 639 325)</u>	<u>74 702 091</u>

Les sinistres encourus et les SSND de la Compagnie ont été examinés par Actuarial Services (EA) Limited, un actuaire indépendant agréé au 31 décembre 2020.

Durant l'exercice sous revue, l'actuaire de la Compagnie a combiné la méthode Chain Ladder dite méthode du triangle et la méthode Bournhuetter Fergusson (« B-F » afin de déterminer la valeur estimée des sinistres. La méthode du triangle utilise les schémas historiques des sinistres pour déterminer les tendances futures des sinistres de chaque année. La méthode B-F utilise les estimations des ratios de sinistralité et les schémas de développement des sinistres. La méthode du triangle a été utilisée pour d'abord déterminer les pertes initiales de sinistres avec la méthode B-F et ensuite pour déterminer des sinistres ultimes à partir desquels les réserves pour les SSND ont été estimées.

28 PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES ET RISQUES EN COURS (UPR)

La provision représente le passif résultant d'accords de réassurance commerciaux pour lesquels les obligations de la Compagnie sont encore en vigueur à la fin de l'exercice. Les variations de la provision se présentent comme suit:

	2020			2019		
	Brut \$EU	Rétrocessions \$EU	Net \$EU	Brut \$EU	Rétrocessions \$EU	Net \$EU
Au 1er janvier	42 630 213	(11 720 947)	30 909 266	37 999 423	(10 567 002)	27 432 421
Mouvement au cours de l'exercice :						
-Primes non acquises	868 708	(831 167)	37 541	5 343 716	(1 153 945)	4 189 771
-Gain de change	(3 981 306)	-	(3 981 306)	(712 926)	-	(712 926)
	(3 112 598)	(831 167)	(3 943 765)	4 630 790	(1 153 945)	3 476 845
Au 31 décembre	39 517 615	(12 552 114)	26 965 501	42 630 213	(11 720 947)	30 909 266
		(Note 15)			(Note 15)	

29 REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé représente la valeur du bail du terrain se trouvant sur Mombasa Road à la comptabilisation initiale. Ce terrain a été offert à la Compagnie par le Gouvernement kényan et est inclus dans les immeubles de placement comme indiqué à la Note 11. Le montant est amorti au revenu au cours de la période de bail. Le mouvement sur le compte de revenu différé au cours de l'exercice se présente comme suit:

	2020 \$EU	2019 \$EU
Résultant de la subvention du gouvernement	80 686	80 686
Amortissement cumulé :		
Au 1er janvier		
Porté au crédit des autres revenus pour l'exercice	21 191	20 376
Credited to other income for the year	816	815
Au 31 décembre	22 007	21 191
Au 31 décembre	58 679	59 495

30(i) CRÉANCES RÉSULTANT DES CONTRATS DE RÉTROCESSION

Ce montant représente le passif à court terme résultant des contrats de rétrocession. Le mouvement du compte se présente comme suit :

	2020 \$EU	2019 \$EU
Au 1er janvier	11 594 070	10 334 191
(Diminution)/Augmentation au cours de l'exercice	(302 077)	1 259 879
Au 31 décembre	11 291 993	11 594 070

(ii) CRÉANCES DÉCOULANT DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

Ce montant représente le solde créditeur né d'opérations de réassurance. Le mouvement du compte se présente comme suit :

	2020 \$EU	2019 \$EU
Au 1er janvier	6 754 962	5 294 529
Augmentation au cours de l'exercice	5 215 310	1 460 433
Au 31 décembre	11 970 272	6 754 962

31 Revenu différé provenant des commissions sur les rétrocessions

Ce montant représente la rétrocession des commissions d'assurance, de courtage et d'autres recettes connexes perçues qui se rapportent à des polices en vigueur à la fin de l'exercice. Le mouvement du compte se présente comme suit :

	2020 \$EU	2019 \$EU
Au 1er janvier	2 756 449	2 331 202
(Diminution)/Augmentation au cours de l'exercice	(167 908)	425 247
Au 31 décembre	2 588 541	2 756 449

32(i) AUTRES EXIGIBLES	2020	2019
	\$EU	\$EU
Acomptes de loyer	289 597	285 332
Autres passifs	7 641 981	9 586 204
Provision pour congé payé	191 687	153 683
Provision pour gratification	1 385 698	985 651
Passif de loyer	314 229	351 128
Fonds d'impact sur le développement (Note 32 (ii))	140 000	-
	<u>9 963 192</u>	<u>11 361 998</u>
Le passif de loyer est divisé comme suit :		
Courant :	53 085	57 310
Non-courant:	261 144	293 818
	<u>314 229</u>	<u>351 128</u>
Le mouvement dans le passif de loyer est comme suit :		
Au 1er janvier	351 128	407 984
Intérêt sur le passif de loyer	43 500	39 636
Paiements de loyer faits pendant l'exercice	(80 399)	(96 492)
	<u>314 229</u>	<u>351 128</u>
Le total des sorties de fonds pour la location au cours de l'année était de :		
Intérêt sur le passif de loyer	43 500	39 636
Paiement du principal du passif de loyer	36 899	56 856
	<u>80 399</u>	<u>96 492</u>

32(ii) FONDS D'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT

Le mouvement dans le fonds d'impact sur le développement est comme suit :

Au 1er janvier	140 000	-
Appropriation des bénéfices non distribués	-	140 000
	<u>140 000</u>	<u>140 000</u>
Au 31 décembre	140 000	140 000

En ce qui concerne l'année en cours, les Administrateurs proposent une appropriation de 86 302 \$EU des bénéfices non distribués (2019: 140 000 \$EU). Cette appropriation est subordonnée à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 27 mai 2021, et il n'a donc pas été comptabilisé en tant que passif dans les présents états financiers.

33 DIVIDENDES À VERSER

	2020	2019
	\$EU	\$EU
Le mouvement des dividendes à verser se présente comme suit:		
Au 1er janvier	1 568 873	1 357 176
Dividende final déclaré	5 000 000	2 500 000
Dividende payé	(233 853)	(1 301 092)
Dividende capitalisé	(5 000 000)	(987 211)
	<u>1 335 020</u>	<u>1 568 873</u>
Au 31 décembre	1 335 020	1 568 873

En ce qui concerne l'année en cours, les Administrateurs proposent un dividende de 5 000 000 \$EU (2019: 5 000 000 \$EU). Ce dividende est subordonné à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 27 mai 2021, et il n'a donc pas été comptabilisé en tant que passif dans les présents états financiers.

34 ENGAGEMENTS EN CAPITAL

Les dépenses en capital autorisées mais non prévues à la fin de la période sous revue et qui ne sont pas comptabilisées dans les états financiers se présentent comme suit:

	2020	2019
	\$EU	\$EU
Immobilisations corporelles	-	150 000
Immeubles de placement	-	120 000
Logiciels incorporels	-	275 000
	<u>-</u>	<u>545 000</u>

35 PARTIES LIÉES

La Compagnie est détenue par les Gouvernements ainsi que par les institutions publiques et privées des États membres du COMESA. Certaines de celles-ci sont des compagnies d'assurance et de réassurance.

Une partie des activités de souscription de la Compagnie sont exercées avec des sociétés cédantes qui sont actionnaires de la Compagnie. Toutes les transactions entre parties liées sont effectuées dans des conditions de pleine concurrence. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice, ainsi que les soldes des créances dues et les dettes à payer aux parties liées à la fin de l'exercice sont présentées ci-dessous:

	2020	2019
	\$EU	\$EU
(i) Transactions avec les parties liées		
Primes brutes acquises:		
Actionnaires	21 549 538	19 401 067
Sinistres réglés		
Actionnaires	8 685 283	6 275 109
(ii) Honoraires des administrateurs		
Jetons de présence des administrateurs	126 300	136 000
Autres rémunérations (per diem)	-	109 168
	126 300	245 168
(iii) Rémunération des principaux cadres de direction		
Salaires et autres avantages à court terme	1 406 923	1 166 761
Gratification	233 679	252 729
	1 640 602	1 419 490
(iv) Soldes à recevoir des parties liées		
Primes à recevoir des parties liées	4 411 745	2 781 357
Prêts-automobile et autres prêts au personnel	2 863 258	2 136 308
	7 275 003	4 917 665

36 FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2020	2019
	\$EU	\$EU
Bénéfice pour l'exercice	17 260 496	28 765 485
Ajustements pour :		
Gain sur cessions des immobilisations corporelles	28 422	(21 883)
Perte (gain) à la juste valeur des immeubles de placement	4 932 441	(14 127 172)
Provision pour créances irrécouvrables prévues		-
Provision pour créances irrécouvrables prévues - dépôts auprès d'institutions financières	20 33 088	(120 834)
Amortissement des immobilisations incorporelles	257 547	248 724
Amortissement du droit d'utilisation des actifs	9 81 600	81 597
Amortissement des actifs incorporels	10 26 458	26 458
Intérêt sur le passif de loyer	32 43 500	39 636
Amortissement des revenus différés	29 (816)	(815)
Changements :		
-Provision pour primes non acquises et risques en cours	(3 112 598)	4 630 790
-Passif né des contrats de réassurance	(1 268 224)	4 944 693
-Dépôts retenus par les compagnies cédantes	(306 504)	(292 572)
-Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	(197 190)	(56 688)
-Frais d'acquisition différés (DAC)	949 251	(1 265 004)
-Créances découlant des contrats de réassurance.	4 222 763	334 538
-Part des récessionnaires pour les passifs techniques	462 821	(1 210 794)
-Exigibles résultant des contrats de récession	(302 077)	1 259 879
-Commissions de récessions différées (DRR)	(167 908)	425 247
-Dettes découlant des contrats de réassurance	5 215 310	1 460 433
-Autres créances	(631 297)	3 552 689
-Autres montants à payer	(1 361 907)	5 250 686
Flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation	22 165 176	33 925 093

37 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants:

	2020	2019
	\$EU	\$EU
Fonds en banque et en caisse	6 870 355	3 600 224
Dépôts auprès des institutions financières venant à échéance dans trois mois (Note 20)	8 500 220	21 883 543
	15 370 575	25 483 767

38 ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les revenus nets de location au cours de la période sous revue étaient de 641 721 \$EU (2019 : 683 381 \$EU en 2018). À la fin de l'exercice, la Compagnie avait conclu un contrat avec les locataires au titre des futurs loyers suivants:

	2020 \$EU	2019 \$EU
Pas plus qu'une année	625 683	603 525
Plus d'une année mais pas plus que cinq ans	1 766 997	2 451 364
Plus de 5 ans	-	132 976
	<u>2 392 680</u>	<u>3 187 865</u>

Les contrats de location couvrent une période de six ans.

39 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

La Compagnie formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées de façon continue à la lumière des résultats historiques et d'autres facteurs, dont certaines prévisions raisonnables à l'égard d'événements futurs qui semblent appropriées dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations

Les principales hypothèses relatives aux événements futurs et les autres importantes sources d'incertitude liées aux estimations à la fin de chaque exercice qui risquent d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes.

Responsabilité ultime résultant des sinistres payables au titre des contrats de réassurance

La principale hypothèse qui sous-tend les techniques appliquées dans l'estimation repose essentiellement sur le fait que les résultats passés de la Compagnie en matière de sinistres peuvent être utilisés pour projeter les futurs sinistres et les coûts ultimes des sinistres. Ainsi, ces méthodes extrapolent les tendances de sinistres réglés et encourus, le coût moyen par sinistre et le nombre de sinistres sur la base des tendances observées au cours des années précédentes et des ratios de sinistralité attendus. La matérialisation des sinistres historiques est principalement analysée suivant l'année où les événements ont eu lieu. L'hypothèse qualitative additionnelle est utilisée pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées peuvent ne pas être appliquées à l'avenir, (par exemple tenir compte des cas isolés, des variations des facteurs externes ou du marché tels que l'attitude du public à l'égard des demandes d'indemnisation, des conditions économiques, de l'augmentation des sinistres, des décisions judiciaires et des lois, ainsi que des facteurs internes comme la composition du portefeuille, les conditions politiques et des procédures de gestion des sinistres) afin d'arriver à une estimation des coûts définitifs des sinistres qui présentent le résultat probable des résultats possibles, en tenant compte de tous les facteurs d'incertitude impliqués. Une marge pour écarts défavorables peut aussi être incluse dans l'évaluation du passif.

Évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues

L'évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues pour les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) est un domaine qui nécessite l'utilisation de modèles complexes et d'hypothèses importantes sur la conjoncture économique future et le comportement en matière de crédit (par exemple, la probabilité de défaillance des clients et les pertes qui en résultent). Plusieurs jugements importants sont également nécessaires pour appliquer les exigences comptables relatives à l'évaluation des pertes de crédit attendues, tels que:

- Définition des critères pour l'augmentation significative du risque de crédit ;
- Choix des modèles appropriés et des hypothèses pour l'évaluation des pertes de crédit attendues ;
- Désignation du nombre et de la pondération relative des scénarios prospectifs pour chaque type de produit / marché et pertes de crédit attendues associées
- Constitution de groupes d'actifs financiers similaires aux fins d'évaluation des pertes de crédit attendues ;
- Détermination de la période pertinente d'exposition au risque de crédit lors d'évaluation des pertes de crédit attendues pour les cartes de crédit et les facilités de crédit renouvelables ;
- Mise au point des modèles économiques appropriés et évaluation des exigences concernant « des versements du principal et des intérêts (SPPI) uniquement » pour les actifs financiers.

Durée de vie utile des immobilisations corporelles

La Compagnie revoit les durées de vie utile estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque exercice.

Évaluation à la juste valeur des immeubles de placement et des biens immobiliers

Le modèle de la juste valeur a été appliqué dans la comptabilisation des immeubles de placement et des biens immobiliers. La Compagnie a fait appel à des évaluateurs immobiliers externes, indépendants et professionnellement qualifiés, qui détiennent une qualification professionnelle reconnue et qui ont une expérience récente des lieux et des types d'immeubles de placement évalués, pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 sur la base de la valeur de marché libre. L'utilisation actuelle des immeubles de placement correspond à l'utilisation la plus élevée et la meilleure.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers pour lesquels il n'existe aucun marché actif ou pour lesquels les prix cotés ne sont pas disponibles est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Dans ces cas, les justes valeurs sont estimées à partir de données observables relatives à des instruments financiers similaires ou à l'aide de modèles. Lorsque les données observables sur le marché ne sont pas disponibles, elles sont estimées sur la base d'hypothèses appropriées. Des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs sont ajustées et revues périodiquement par une équipe de direction qualifiée et indépendante qui les a établies pour garantir que les résultats reflètent les données réelles et les prix du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables. Toutefois, les administrateurs sont tenus d'effectuer des estimations dans des domaines comme le risque de crédit (risque de crédit propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations.

Perte de valeur des actifs non financiers

La Compagnie évalue s'il existe des indicateurs de perte de valeur pour tous les actifs non financiers à chaque date de clôture. Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indications selon lesquelles la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif. Un modèle d'évaluation approprié est utilisé pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces estimations sont corroborées par les multiples d'évaluation, les cours des actions pour les titres cotés en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Autres domaines de jugement

La Direction a recours à son jugement critique pour déterminer la classification des instruments d'emprunt ou de capitaux propres et examine la substance des dispositions contractuelles de l'instrument.

La Direction a également formulé des jugements critiques dans la détermination de sa monnaie fonctionnelle.

40 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE

De par ses activités, la Compagnie est exposée à différents risques financiers : risques liés à la réassurance, risques de crédit et risques liés aux variations de la valeur des actifs, risques liés aux prix du marché de la dette et des actions et risques liés aux taux de change et aux taux d'intérêt. Le programme global de gestion des risques de la Compagnie se concentre sur l'identification et la gestion des risques et s'efforce de minimiser les incidences négatives éventuelles sur sa performance financière grâce aux lignes directrices sur la prise en charge des risques et les limites de capacité, la planification de la rétrocession, la politique de crédit qui régit l'acceptation des clients et des critères définis d'approbation des intermédiaires et des réassureurs. Les politiques de placement sont en place et permettent de gérer les liquidités. Elles ont pour objectif d'optimiser le rendement à un niveau acceptable de taux d'intérêt et de risque de crédit.

(i) Risque lié à la réassurance

ZEP-RE offre des couvertures de réassurance pour toutes les branches : Incendie et risques techniques, Responsabilité civile, Automobile, Maritime, Aviation, Maladie et Vie.

La Compagnie a élaboré un manuel de souscription détaillé couvrant, entre autres, les critères d'acceptation du risque, le contrôle des cumuls et les dispositions d'une couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs dans leurs transactions quotidiennes en mettant l'accent sur les principes de prudence et de professionnalisme. La Compagnie vise à avoir un portefeuille diversifié, avec suffisamment de types de risques afin de réduire la dépendance sur un domaine ou une branche.

Fréquence et gravité des sinistres

Le principal risque de l'activité est la possibilité qu'un risque assuré se réalise avec la probabilité que les sinistres réels dépassent le montant des primes de réassurance et les réserves disponibles.

Une telle hypothèse ne peut pas être exclue. La seule option est de minimiser autant que possible les conséquences financières de chaque sinistre. La Compagnie a tenté de le faire en mettant en place des programmes de réassurance qui offrent une protection pour les risques individuels et les incidents catastrophiques. La Compagnie a également conclu des contrats de rétrocession avec des réassureurs de renom. L'objectif est de s'assurer que la Compagnie est protégée de manière adéquate contre tous les passifs émanant de ses transactions commerciales.

Toutefois, les contrats de rétrocession ne dispensent pas la Compagnie de ses obligations envers les cédantes. La Compagnie a ainsi mis en place une structure d'examen des affaires proposées afin d'assurer le contrôle de la qualité du risque ainsi que l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites des termes et des conditions de souscription.

Enfin, lors des renouvellements annuels, la Compagnie passe en revue la situation financière des réassureurs, et ces derniers sont ensuite sélectionnés sur la base de leur sécurité financière et leur expérience pertinente sur le marché mondial.

Sources d'incertitude dans l'estimation des futurs paiements de sinistres

Le coût estimatif des sinistres inclut les dépenses directes qui seront encourues lors du règlement des sinistres, moins les recouvrements escomptés. La Compagnie prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir des informations appropriées sur les risques. Toutefois, compte tenu de l'incertitude dans l'établissement des provisions pour sinistres, le résultat final peut être différent de l'obligation initiale établie.

La clause de ces contrats relative à la responsabilité comprend une provision pour SSND, une provision pour sinistres déclarés mais pas encore payés et une provision pour risques en cours à la fin de l'exercice.

Lors de l'estimation de la responsabilité relative au coût des sinistres déclarés mais non encore réglés, la Compagnie tient compte de toute information disponible auprès des experts en sinistres et des données sur le coût du règlement des sinistres ayant des caractéristiques similaires au cours des périodes précédentes. La principale hypothèse qui sous-tend cette technique est que les résultats passés de la Compagnie en matière de sinistre peuvent être utilisés pour projeter les futurs sinistres et les coûts ultimes des sinistres.

Un autre critère qualitatif est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées peuvent ne pas s'appliquer à l'avenir, pour arriver à une estimation des coûts définitifs des sinistres qui présentent le résultat probable à partir d'un éventail des résultats possibles en tenant compte de tous les facteurs d'incertitude impliqués.

Au 31 décembre 2020		Dommages maximums assurés			Total
Branche		\$EU 0m - \$EU 0,25m	\$EU 0,25m - \$EU 1m	Over \$EU 1m	
Propriété	Brut	93 020 163	357 979 414	8 445 020 672	8 896 020 249
	Net	84 226 986	316 030 519	2 763 953 675	3 164 211 180
Responsabilité civile	Brut	54 073 150	177 415 586	1 197 945 688	1 429 434 424
	Net	52 062 840	159 072 026	349 477 409	560 612 275
Automobile	Brut	36 518 726	52 960 814	72 918 324	162 397 864
	Net	35 177 958	44 758 952	56 484 526	136 421 436
Maritime	Brut	39 617 311	79 481 325	307 288 990	426 387 626
	Net	36 938 669	77 457 023	91 979 309	206 375 001
Aviation	Brut	3 993 974	7 346 588	1 382 940 996	1 394 281 558
	Net	3 993 974	6 496 588	4 135 000	14 625 562
Vie	Brut	12 326 236	6 481 888	75 531 674	94 339 798
	Net	12 268 918	5 991 873	20 460 298	38 721 089
Maladie	Brut	1 574 240	2 598 423	-	4 172 663
	Net	1 565 945	2 598 423	-	4 164 368
Total	Brut	241 123 800	684 264 038	11 481 646 344	12 407 034 182
	Net	226 235 290	612 405 404	3 286 490 217	4 125 130 911

Au 31 décembre 2019		Dommages maximums assurés			Total
Branche		\$EU 0m - \$EU 0,25m	\$EU 0,25m - \$EU 1m	Over \$EU 1m	
Propriété	Brut	90 988 032	341 590 072	14 615 332 244	15 047 910 348
	Net	82 694 637	304 561 136	3 700 796 800	4 088 052 573
Responsabilité civile	Brut	75 415 127	225 446 889	1 690 917 987	1 991 780 003
	Net	74 687 357	208 597 986	486 219 863	769 505 206
Automobile	Brut	27 510 751	43 594 609	48 760 605	119 865 965
	Net	26 134 685	41 507 575	25 853 463	93 495 723
Maritime	Brut	44 787 279	82 174 505	397 120 037	524 081 821
	Net	41 927 601	80 181 050	125 490 746	247 599 397
Aviation	Brut	5 480 078	6 007 848	1 455 437 513	1 466 925 439
	Net	5 390 078	6 007 848	4 135 000	15 532 926
Vie	Brut	11 920 408	7 334 043	45 406 311	64 660 762
	Net	11 864 179	7 334 043	32 091 999	51 290 221
Maladie	Brut	1 655 887	2 462 041	-	4 117 928
	Net	1 655 887	2 462 041	-	4 117 928
Total	Brut	257 757 562	708 610 007	18 252 974 697	19 219 342 266
	Net	244 354 424	650 651 679	4 374 587 871	5 269 593 974

La rétention de la Compagnie (passif net) présentée pour les branches ci-dessus est protégée par les contrats de rétrocession de la manière suivante:

Catégorie	2020		2019	
	Limite (\$EU)		Limite (\$EU)	
Incendie et risques techniques & Cat XL	171 500 000 en excédent de 3 500 000		171 500 000 en excédent de 3 500 000	
Accident et automobile	8 500 000 en excédent de 1 500 000		8 500 000 en excédent de 1 500 000	
Maritime & énergie XL	18 500 000 en excédent de 1 500 000		18 500 000 en excédent de 1 500 000	

La concentration selon les secteurs ou les limites de souscription maximale à la fin de l'exercice est sensiblement la même que celle de l'exercice précédent.

(i) Gestion des risques financiers

La Compagnie est exposée à un risque financier en raison de ses actifs financiers, des passifs financiers, des actifs de réassurance et des passifs de réassurance. En particulier, les principaux risques financiers sont que le produit de ses actifs financiers pourrait ne pas être suffisant pour financer les obligations résultant de ses activités de réassurance. Les principales composantes de ces risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque de change et le risque de crédit.

Les risques financiers sont inhérents des positions ouvertes sur le taux d'intérêt, les devises et les placements en actions, qui sont tous exposés à des mouvements de marché généraux et spécifiques. Les risques auxquels la Compagnie est confrontée en raison principalement de la nature de ses placements et ses passifs sont le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque actions.

La Compagnie gère ces risques dans le cadre de gestion des actifs et passifs qui a été conçu pour réaliser des rendements d'investissements à long terme en plus de ses obligations découlant des contrats d'assurance et de placements.

Les notes ci-dessous expliquent la manière dont les risques financiers sont gérés par le biais des catégories utilisées dans le cadre de gestion des actifs et des passifs.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit se réfère au risque qu'une des parties à un instrument fasse défaut à ses obligations contractuelles et qu'il en résulte des pertes financières pour la Compagnie. Les principaux domaines dans lesquels la Compagnie est exposée au risque de crédit sont les suivants:

- Créances découlant des contrats de réassurance – à payer et à recevoir ;
- Part de récession des sinistres encourus ;
- Dépôts et soldes de trésorerie détenus par des banques et autres institutions financières ;
- Placements dans les titres publics.

La Compagnie gère ses risques de la manière suivante:

- Placer son programme de récession avec des titres cotés - notation de catégorie « investissement » ou supérieure ;
- Traiter uniquement avec des contreparties solvables ;
- Imposer des limites sur les risques de la Compagnie pour une contrepartie unique ou un groupe de contreparties lors du placement des investissements.

Concernant ses risques liés aux créances découlant des contrats de réassurance, la Compagnie les gère par une analyse régulière de la capacité des clients existants et potentiels à répondre aux obligations et en examinant les actions de traités signés, le cas échéant, en maintenant des relations étroites avec les cédants et les intermédiaires afin d'améliorer le règlement en temps voulu des primes, de compenser les primes impayées et d'éviter le renouvellement des contrats avec des cédants qui ont de mauvais antécédents de crédit et de souscription.

Les charges de perte de valeur sont comptabilisées pour les créances à la fin de l'exercice.

Exposition maximum au risque de crédit avant garanties détenues :

Au 31 décembre 2020	\$EU
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	6 189 747
Part des récessionnaires pour les passifs techniques	31 897 451
Autres créances (à l'exception des paiements anticipés) (note 16)	6 124 071
Créances découlant des contrats de réassurance (Note 13)	42 659 786
Titres publics (note 18)	101 935 310
Placements à l'étranger (note 19)	25 300 318
Dépôts auprès des institutions financières (note 20)	122 188 941
Obligations d'entreprise et prêts (note 21)	438 707
Soldes en banque (note 22)	6 930 026
	<u>343 664 357</u>
31 décembre 2019	

	\$EU
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 883 243
Part des récessionnaires pour les passifs techniques	32 360 272
Autres créances (à l'exception des paiements anticipés) (note 16)	4 523 733
Créances découlant des contrats de réassurance (Note 13)	47 502 766
Titres publics (note 18)	108 534 048
Placements à l'étranger (note 19)	24 954 423
Dépôts auprès des institutions financières (note 20)	105 807 266
Obligations d'entreprise et prêts (note 21)	1 023 104
Soldes en banque (note 22)	3 626 593
	<u>334 215 448</u>

Le tableau suivant présente l'analyse des pertes de crédit attendues pour les actifs financiers évalués au coût amorti:

	31 December 2020	31 December 2019
	12 mois ECL	12 mois ECL
	'000 Sh	'000 Sh
Dépôts auprès des institutions financières	122 188 941	105 807 266
Provision pour perte	(365 108)	(332 020)
Coût amorti	121 823 833	105 475 246
Titres publics au coût amorti	101 935 310	108 534 048
Provision pour perte	(1 319 425)	(732 955)
Coût amorti	100 615 885	107 801 093
Obligations d'entreprise et billets de trésorerie au coût amorti	438 707	1 023 104
Provision pour perte	(16 801)	(11 694)
Coût amorti	421 906	1 011 410
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 930 026	3 626 593
Provision pour perte	(59 671)	(26 369)
Coût amorti	6 870 355	3 600 224
Créances découlant des contrats de réassurance.	42 659 786	47 502 766
Provision pour perte	(10 236 722)	(10 856 939)
Coût amorti	32 423 064	36 645 827
Autres créances	6 124 071	4 523 733
Provision pour perte	(133 817)	(677)
Coût amorti	5 990 254	4 523 056
Total des actifs financiers	280 276 841	271 017 510
Total - Provision pour perte	(12 131 544)	(11 960 654)
Total des actifs financiers au coût amorti	268 145 297	259 056 856

(b) Risque de marché**Risque de taux d'intérêt**

Les risques des actifs sensibles aux taux d'intérêt sont gérés par l'utilisation d'une courbe de rendement afin de s'assurer que la Compagnie ne détient pas des investissements à faible rendement dans un environnement à taux d'intérêt élevés. La Compagnie dispose d'un comité des investissements qui fixe des directives en matière d'investissement visant à réduire les risques liés aux taux d'intérêt.

La direction de la Compagnie surveille la sensibilité des mouvements déclarés des taux d'intérêt mensuellement, en évaluant les changements prévus dans les différents portefeuilles en raison d'un mouvement parallèle de plus de 100 points de base sur l'ensemble des courbes des actifs et des passifs financiers. Ces risques particuliers illustrent l'exposition globale de la Compagnie aux sensibilités des taux d'intérêt incluses dans son cadre de gestion des actifs et des passifs et son impact sur le résultat de la Compagnie par activité.

Au 31 décembre 2020, si les taux d'intérêt sur les titres publics avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 680 343 \$EU (2019 : 751 579 \$EU).

Au 31 décembre 2020, si les taux d'intérêt sur les titres publics avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 512 885 \$EU (2019 : 567 415 \$EU).

Au 31 décembre 2020, si les taux d'intérêt sur les obligations d'entreprise et les prêts avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 8 790 \$EU (2019 : 12 398 \$EU).

La Note 23 révèle le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux placements rémunérés.

Risque actions

Le risque action se réfère à la perte potentielle de la juste valeur résultant des fluctuations défavorables des prix des actions.

La Compagnie dispose d'un portefeuille de placements en actions cotées à la Bourse de Nairobi (NSE), à la Bourse d'Ouganda (USE) et à la Bourse du Rwanda (RSE). En tant que telle, elle est exposée à la fluctuation du cours des actions. Elle gère son exposition à ce risque de la manière suivante :

- Définition d'une limite de couverture sur la proportion maximale du portefeuille d'investissement qui peut être investie en actions ;
- Diversification du portefeuille d'actions ;
- Examen régulier du portefeuille et de la performance du marché.

Au 31 décembre 2020, si les prix des actions à la Bourse de Nairobi (NSE) avaient augmenté/diminué de 8 % avec toutes les autres variables constantes et que tous les titres de placement de la Compagnie avaient évolué en fonction de leur corrélation historique avec l'indice, le résultat global total de l'exercice aurait augmenté/diminué de 2 248 132 \$EU (2 030 237 \$EU en 2019) et les capitaux propres auraient augmenté/diminué de 2 248 132 \$EU (2 030 237 \$EU en 2019).

Risque de change

La Compagnie est présente dans un certain nombre de pays, et par conséquent elle souscrit des polices et reçoit des primes libellées en plusieurs devises. Les obligations de la Compagnie et les créances des cédants sont donc libellées dans les monnaies d'origine. La Compagnie est donc exposée au risque de change lorsqu'il y a une

discordance entre les actifs et les passifs par devise.

La Compagnie atténue son risque de change en veillant à ce que l'exposition nette à ce risque soit maintenue à des niveaux acceptables par un examen régulier du niveau de non-concordance des principales devises.

Au 31 décembre 2020, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre le shilling kényan avec toutes les autres variables constantes l'actif net pour l'exercice aurait augmenté / diminué de 635 170 \$EU (182 259 \$EU en 2019) principalement en raison de placements libellés en shillings kényans, des créances des exigibles et des soldes en banque. Ce point n'est pas important puisque la portion de l'actif net libellé en shilling kényan constitue 2,3% (2,4 % en 2019) de l'actif net de la Compagnie.

Au 31 décembre 2020, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre le birr éthiopien avec toutes les autres variables constantes l'actif net pour l'exercice aurait augmenté / diminué de 747 670 \$EU (597 594 \$EU en 2019) principalement en raison des dépôts, créances et exigibles libellés en birrs éthiopiens. Au 31 décembre 2020, les actifs nets libellés en birrs éthiopiens constituaient 2,7% (2,2% en 2019) de l'actif net.

Au 31 décembre 2020, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre le kwacha zambien (ZMW) avec toutes les autres variables constantes, l'actif net aurait augmenté / diminué de 532 561 \$EU (485 000 \$EU en 2019) principalement en raison des placements, créances et exigibles libellés en kwachas zambiens. Au 31 décembre 2020, les actifs nets libellés en kwachas zambiens constituaient 1,9% (1,8% en 2019) de l'actif net.

La Compagnie avait d'importantes positions en devises étrangères au 31 décembre, comme l'indique le tableau au verso (tous les montants sont exprimés en dollars américains)

40. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

Au 31 décembre 2020	\$EU	NPR	KES	SDG	UGX	TZS	RWF	ETB	ZMW	Autres	Total
Actifs											
Immeubles de placement	50 676 760	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 676 760
Placement en actions Placements dans les sociétés affiliées	14 906 041	-	13 195 605	-	-	-	-	-	-	-	28 101 646
	18 284 439	-	-	-	1 964 653	2 582 717	-	-	-	-	22 831 809
Créances décollant des contrats de réassurance. Part des rétrocessionnaires pour les passifs techniques	7 462 465	956 302	5 467 498	1 240 582	1 381 286	1 790 748	988 971	3 078 078	829 412	9 227 722	32 423 064
	31 897 451	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31 897 451
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	333 072	12 862	141 298	-	-	2 496	255 594	(25 115)	-	5 469 540	6 189 747
Frais d'acquisition différés	2 151 574	100 463	3 649 618	888 118	5 437 744	5 18 500	326 061	468 565	656 044	1 140 129	10 442 816
Titres publics	99 659 626	-	956 259	-	-	-	-	-	-	-	100 615 885
Placements à l'étranger	25 300 318	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 300 318
Dépôts auprès d'institutions financières	96 883 338	-	11 715 774	-	-	-	-	8 584 026	-	4 640 695	121 823 833
Obligations de sociétés et prêts	438 707	-	(16 801)	-	-	-	-	-	-	-	421 906
Fonds en banque et en caisse	1 732 478	-	168 471	767 364	4 008	51 682	244 538	1 042 635	15 247	2 843 932	6 870 355
Total	349 726 269	1 069 627	35 277 722	2 896 064	3 893 691	4 946 143	1 815 164	13 148 189	1 500 703	23 322 018	437 595 590
Passif											
Passif né des contrats de réassurance	18 978 963	5 062 178	26 033 422	2 196 667	4 403 782	5 711 804	1 426 655	4 441 597	2 052 835	23 765 289	94 073 192
Créances résultant des contrats de rétrocession	3 460 390	211 062	1 543 248	70 594	335 531	260 230	65 129	12 424	821 569	4 511 816	11 291 993
Dettes décollant des contrats de réassurance	3 668 246	223 740	1 635 947	74 834	355 686	275 862	69 041	13 170	870 918	4 782 828	11 970 272
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	441 778	-	-	-	-	-	-	-	-	-	441 778
Provisions pour primes non acquises	11 458 775	351 958	12 416 802	2 375 199	1 847 571	1 679 618	1 109 662	1 204 303	3 080 989	3 992 738	39 517 615
Revenu différé provenant des rétrocessions	2 588 541	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 588 541
Total	40 596 693	5 848 938	41 629 419	4 717 294	6 942 570	7 927 514	2 670 487	5 671 494	6 826 311	37 052 671	159 883 391
Exposition nette de la position	309 129 576	(4 779 311)	(6 351 697)	(1 821 230)	(3 048 879)	(2 981 371)	(855 323)	7 476 695	(5 325 608)	(13 730 653)	277 712 199

40. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

Au 31 décembre 2019	\$EU	NPR	KES	ODD	UGX	TZS	FRW	ETB	ZMW	Autres	Total
Actifs											
Immeubles de placement	50 557 043	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 557 043
Placement en actions	8 135 671	-	17 242 287	-	-	-	-	-	-	-	25 377 958
Placements dans les sociétés affiliées	17 322 242	-	-	-	1 637 530	2 429 914	-	-	-	-	21 389 686
Créances décollant des contrats de réassurance. Part des rétrocessionnaires pour les passifs techniques	6 102 881	1 475 259	8 087 141	2 001 588	1 356 339	2 471 950	924 759	2 742 177	2 003 620	9 480 113	36 645 827
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	32 360 272	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 360 272
Frais d'acquisition différés	369 394	(1 425)	(22 050)	-	-	(1 811)	183 055	-	-	5 356 080	5 883 243
Titres publics	1 593 804	70 006	4 371 185	1 067 627	750 859	534 128	210 025	534 040	1 190 549	1 069 844	11 392 067
Placements à l'étranger	106 754 916	-	1 027 595	-	-	-	-	-	-	18 582	107 801 093
Dépôts auprès d'institutions financières	24 954 423	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 954 423
Obligations de sociétés et prêts	86 255 333	-	8 510 766	1 263 914	-	-	-	8 664 110	781 123	-	105 475 246
Fonds en banque et en caisse	180 761	-	830 649	-	-	-	-	-	-	-	1 011 410
Total	693 326	-	110 521	47 153	59 729	1 861	54 097	581 286	23 144	2 029 107	3 600 224
Total	335 996 076	1 543 840	40 158 094	4 380 282	3 804 457	5 436 042	1 371 936	12 521 613	3 998 436	17 953 726	426 448 492
Passif											
Passif né des contrats de réassurance	19 769 560	5 390 996	25 474 021	1 129 218	3 664 022	6 221 902	1 462 113	5 345 092	2 868 254	24 016 238	95 341 416
Créances résultant des contrats de rétrocession	6 102 781	700 201	1 147 688	8 814	278 754	331 136	47 753	54 206	592 522	2 330 215	11 594 070
Dettes décollant des contrats de réassurance	3 555 615	407 953	668 669	5 135	162 408	192 927	27 822	31 582	345 216	1 357 635	6 754 962
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	638 968	-	-	-	-	-	-	-	-	-	638 968
Provisions pour primes non acquises	8 050 732	220 181	15 430 276	2 603 283	2 400 796	1 695 992	713 016	1 326 355	5 410 990	4 778 652	42 630 213
Revenu différé provenant des rétrocessions	2 756 449	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 756 449
Total	40 874 105	6 719 331	42 720 654	3 746 450	6 505 980	8 441 897	2 250 704	6 757 235	9 216 982	32 482 740	159 716 078
Exposition nette de la position financière	294 405 961	(5 175 491)	(2 562 560)	633 832	(2 701 523)	(3 005 855)	(878 768)	5 764 378	(5 218 546)	(14 529 014)	266 732 414

(c) **Risque de liquidité**

La Compagnie risque de faire appel à ses liquidités provenant des soldes de réassurance et du règlement des primes de rétrocession. La Compagnie s'assure donc que le profil des échéances des placements est bien géré afin que les liquidités soient facilement disponibles pour répondre aux sinistres au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Le tableau ci-dessous montre l'échéancier des flux de trésorerie contractuels découlant de l'actif et du passif inclus dans le cadre de gestion des actifs et des passifs de la Compagnie pour la gestion des contrats de réassurance au 31 décembre 2020:

	Montant	Non déclaré	Flux de trésorerie contractuels (non actualisés)					> 5 ans
			0-1 an	1 - 2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	
Actifs financiers :								
Créances découlant des contrats de réassurance.	32 423 064	-	32 423 064	-	-	-	-	-
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	6 189 747	-	6 189 747	-	-	-	-	-
Sinistres en suspens et déclarés (Note 15)	9 321 035	-	9 321 035	-	-	-	-	-
Titres publics	105 969 083	2 185 046	492 664	19 668 993	4 972 781	27 019 162	11 421 488	40 208 949
Dépôts auprès d'institutions financières	122 188 941	3 673 252	118 515 689	-	-	-	-	-
Obligations d'entreprise et prêts	421 906	-	-	-	-	421 906	-	-
Fonds en banque et en caisse	6 870 355	-	6 870 355	-	-	-	-	-
Total	272 125 366	-	188 421 070	552 033	23 307 303	180 761	11 255 650	48 408 549
Passif né des contrats de réassurance :								
Sinistres en suspens (Note 27)	54 238 674	-	54 238 674	-	-	-	-	-
Créances résultant des contrats de rétrocession	11 291 993	-	11 291 993	-	-	-	-	-
Dettes découlant des contrats de réassurance	11 970 272	-	11 970 272	-	-	-	-	-
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	441 778	-	441 778	-	-	-	-	-
Autres montants à payer	9 648 963	140 000	8 123 265	-	1 385 698	-	-	-
Dividendes à payer	1 335 020	-	1 335 020	-	-	-	-	-
Total	88 926 700	140 000	87 401 002	-	1 385 698	-	-	-
Excédent net de liquidités	181 781 569	-	99 062 924	552 033	22 321 652	180 761	11 255 650	48 408 549

Le tableau ci-dessous montre l'échéancier des flux de trésorerie contractuels découlant de l'actif et du passif inclus dans le cadre de gestion des actifs et des passifs de la Compagnie pour la gestion des contrats de réassurance à court terme au 31 décembre 2019:

40. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

	Total	Non déclaré	Flux de trésorerie contractuels (non actualisés)					
	Montant 2019		Echéance	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans
Actifs financiers :								
Créances découlant des contrats de réassurance.	36 645 827	-	36 645 827	-	-	-	-	-
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 883 243	-	5 883 243	-	-	-	-	-
Sinistres en suspens et déclarés (Note 15)	10 594 674	-	10 594 674	-	-	-	-	-
Titres publics	108 606 220	-	25 599 342	35 376	23 307 303	-	11 255 650	48 408 549
Dépôts auprès d'institutions financières	105 807 266	-	105 807 266	-	-	-	-	-
Obligations d'entreprise et prêts	987 912	-	290 494	516 657	-	180 761	-	-
Fonds en banque et en caisse	3 600 224	-	3 600 224	-	-	-	-	-
	272 125 366		188 421 070	552 033	23 307 303	180 761	11 255 650	48 408 549
Passif né des contrats de réassurance :								
Sinistres en suspens (Note 27)	58 776 054	-	58 776 054	-	-	-	-	-
Créances résultant des contrats de récession	11 594 070	-	11 594 070	-	-	-	-	-
Dettes découlant des contrats de réassurance	6 754 962	-	6 754 962	-	-	-	-	-
Dépôts retenus sur les opérations de cession de réassurance	638 968	-	638 968	-	-	-	-	-
Autres montants à payer	11 010 870	-	10 025 219	-	985 651	-	-	-
Dividendes à payer	1 568 873	-	1 568 873	-	-	-	-	-
Total	90 343 797	-	117 085 865	-	985 651	-	-	-
Excédent net de liquidités	181 781 569	-	99 062 924	552 033	22 321 652	180 761	11 255 650	48 408 549

(ii) Juste valeur des actifs et passifs financiers

(i) Instruments financiers non évalués à leur juste valeur

La juste valeur des titres de placement détenus au coût amorti au 31 décembre 2020 est estimée à 105 969 083 \$EU (108 606 220 \$EU en 2019), contre une valeur comptable de 100 615 885 \$EU 107 801 093 \$EU en 2019). Les justes valeurs des dépôts de la Compagnie auprès d'institutions financières. Et autres actifs et passifs financiers de la Compagnie se rapprochent de leurs valeurs comptables respectives, en raison des périodes généralement courtes jusqu'à la date contractuelle de révision du prix ou des dates d'échéance, comme indiqué ci-dessus.

40. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Hiérarchie de la juste valeur

La Compagnie établit une hiérarchie de techniques d'évaluation selon que les données utilisées dans ces techniques soient observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Compagnie relativement au marché. Ces deux types de données ont engendré la hiérarchie des évaluations à la juste valeur suivante.

- **Niveau 1** – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les titres de participation et les titres de créances cotés à la Bourse de Nairobi.
- **Niveau 2** – Des paramètres autres que le prix coté visé au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou pour les passifs, soit directement sous forme de prix soit indirectement sous forme de dérivés du prix.
- **Niveau 3** – Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les placements en actions et les instruments d'emprunt ayant des composantes non observables importantes.

Cette hiérarchie exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. La Compagnie estime pertinents et observables les prix de marché repris dans ses évaluations quand cela est possible.

Certains des actifs et des passifs financiers de la Compagnie sont évalués à leur juste valeur à la fin de chaque exercice. Le tableau suivant fournit des informations sur la manière dont la juste valeur de ces actifs et passifs financiers est déterminée (en particulier les techniques d'évaluation et les ressources utilisées) ainsi que l'analyse par niveau de hiérarchie de la juste valeur.

Actifs/ passifs financiers :	Juste valeur au 31 décembre		Hiérarchie de la juste valeur	Technique(s) d'évaluation et principales ressources	Importantes données non observables	Relation entre les données non observables et la juste valeur
	2020 \$EU	2019 \$EU				
Placement en actions	28 101 646	25 377 958	Niveau 1	Cours acheteur sur un marché actif	N/C	N/C
Placements à l'étranger	25 300 318	24 954 423	Niveau 1	Cours acheteur sur un marché actif	N/C	N/C
Placements dans des sociétés affiliées	22 831 809	21 389 686	Niveau 3	Valeur nette de l'actif	N/C	N/C

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice (2019: néant).

40. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

Au 31 décembre 2020	Niveau 1 \$EU	Niveau 2 \$EU	Niveau 3 \$EU	Total \$EU
Actifs financiers :				
Placement en actions	28 101 646	-	-	28 101 646
Placements à l'étranger	25 300 318	-	-	25 300 318
Placements dans des sociétés affiliées	-	-	22 831 809	22 831 809
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Total	53 401 964	-	22 831 809	76 233 773
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers :	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Placement en actions	25 377 958	-	-	25 377 958
Placements à l'étranger	24 954 423	-	-	24 954 423
Placements dans des sociétés affiliées	-	-	21 389 686	21 389 686
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Total	50 332 381	-	21 389 686	71 722 067
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

40. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(iii) Actifs financiers par catégorie

Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2020 \$EU	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$EU	Total \$EU
Placement en actions	-	28 101 646	28 101 646
Placements dans des sociétés affiliées	-	22 831 809	22 831 809
Créances découlant des contrats de réassurance.	32 423 064	-	32 423 064
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	6 189 747	-	6 189 747
Autres créances	6 589 413	-	6 589 413
Titres publics	105 969 083	-	105 969 083
Placements à l'étranger	-	25 300 318	25 300 318
Dépôts auprès d'institutions financières	121 823 833	-	121 823 833
Obligations d'entreprise et prêts	421 906	-	421 906
Fonds en banque et en caisse	6 870 355	-	6 870 355
Total Actifs	280 287 401	76 233 773	356 521 174

Au 31 décembre 2019	Coût amorti \$EU	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$EU	Total \$EU
Placement en actions	-	25 377 958	25 377 958
Placements dans des sociétés affiliées	-	21 389 686	21 389 686
Créances découlant des contrats de réassurance.	36 645 827	-	36 645 827
Dépôts retenus par les compagnies cédantes	5 883 243	-	5 883 243
Autres créances	5 958 116	-	5 958 116
Titres publics	108 606 220	-	108 606 220
Placements à l'étranger	-	24 954 423	24 954 423
Dépôts auprès d'institutions financières	105 475 246	-	105 475 246
Obligations d'entreprise et prêts	1 011 410	-	1 011 410
Fonds en banque et en caisse	3 600 224	-	3 600 224
Total Actifs	267 180 286	71 722 067	338 902 353

41 GESTION DU CAPITAL

La Compagnie n'est pas soumise à une réglementation imposée de l'extérieur en matière de fonds propres. Toutefois elle continuera d'accroître son capital disponible afin de répondre aux exigences des agences de notation et atteindre son objectif en matière de notation, et en vue d'obtenir un ratio d'adéquation du capital interne raisonnable (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

La gestion du capital de la société reste dans les limites de l'appétit de la société, tel que défini dans le cadre de gestion du capital, et par conséquent sa position de capital ajustée au risque continue de refléter la catégorie 'la plus forte' telle que définie par A.M. Best. L'objectif du cadre est de s'assurer que la position du capital ajusté au risque de la Compagnie reste à un niveau suffisamment fort. La Direction examine le profil de risque de la Compagnie en fonction du modèle de capital, ce qui facilite la prise de décision.

Les objectifs de la Compagnie en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Aligner le profil de son actif sur celui du passif, en tenant compte des risques inhérents au secteur ;
- Maintenir la solidité financière de la Compagnie pour soutenir la croissance de ses opérations ;
- Répondre aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Appliquer la flexibilité financière grâce à une trésorerie solide et à l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- Allouer des capitaux qui soutiennent efficacement la croissance ;
- Maintenir la capacité de la Compagnie à continuer son activité pour qu'elle continue à verser des dividendes aux actionnaires et offrir différents avantages à d'autres parties prenantes ;
- Verser des dividendes importants aux actionnaires en fixant des prix pour les contrats d'assurances qui correspondent au niveau du risque.

Un aspect essentiel du processus de gestion global des capitaux de la Compagnie est le taux de rendement ajusté au risque plus élevé qui est aligné sur les objectifs de rendement et qui s'assure que la Compagnie a pour objectif de créer de la valeur pour ses actionnaires.

La Compagnie dispose d'un certain nombre de sources de capital et elle essaie d'optimiser sa capacité de rétention afin de maximiser régulièrement les dividendes versés aux actionnaires. Lorsqu'elle évalue le déploiement et l'utilisation du capital, la Compagnie ne s'intéresse pas uniquement aux sources de capital traditionnelles, mais aussi à d'autres sources y compris la rétrocession, le cas échéant. La Compagnie gère comme capital tout élément éligible d'être traité comme capital.

La constitution du capital géré par la Compagnie est présentée ci-dessous:

41. GESTION DU CAPITAL (suite)

	2020 \$EU	2019 \$EU
Capital social	57 983 758	57 255 956
Primes d'émission	55 613 910	51 341 712
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles	788 806	644 751
Provision pour réévaluation des titres de placements	(5 505 415)	(231 713)
Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	9 185 139	7 743 605
Bénéfices non distribués	157 685 720	145 565 224
	<u>275 751 918</u>	<u>262 319 535</u>

Branche de réassurance	Incendie et risques techniques	Responsabilité civile	Automobile	Maritime	Aviation	Vie	Maladie	Total
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Primes brutes émises	94 001 138	42 402 479	12 473 098	10 369 720	9 529 451	15 867 809	23 515 955	208 159 650
Moins: Primes cédées en rétrocession	(37 353 414)	(15 396 116)	(817 077)	(2 798 352)	(8 859 912)	(2 897 662)	(928 643)	(69 051 176)
Primes nettes souscrites	56 647 724	27 006 363	11 656 021	7 571 368	669 539	12 970 147	22 587 312	139 108 474
Variation de la provision pour primes non acquises	1 217 330	1 947 793	(447 126)	(48 498)	(86 473)	389 359	971 380	3 943 765
Gain de change sur réévaluation de la provision pour primes non acquises	(1 094 914)	(2 104 336)	(89 392)	(86 377)	(1 167)	(215 830)	(389 290)	(3 981 306)
Primes nettes acquises	56 770 140	26 849 820	11 119 503	7 436 493	581 899	13 143 676	23 169 402	139 070 933
Sinistres bruts réglés	41 818 427	25 842 965	8 499 244	3 274 355	137 549	6 573 474	17 652 840	103 798 854
Variation des sinistres bruts à régler	805 644	(1 330 633)	(3 032 440)	(977 035)	69 967	665 690	2 530 583	(1 268 224)
Gain de change sur réévaluation des sinistres en suspens	1 621 556	1 159 690	1 815 973	489 415	854	90 285	207 980	5 385 753
Moins: Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires	(8 489 906)	(7 531 006)	(272 791)	92 029	(20 866)	(521 443)	(1 080 775)	(17 824 758)
Sinistres nets encourus	35 755 721	18 141 016	7 009 986	2 878 764	187 504	6 808 006	19 310 628	90 091 625
Commissions perçues	(7 947 788)	(3 757 531)	(123 534)	(454 343)	(594 169)	(716 885)	(231 799)	(13 826 049)
Dépenses de commissions	25 884 122	11 767 548	1 050 077	2 883 754	590 587	4 537 149	5 431 835	52 145 072
Impôts et charges	772 387	271 921	119 010	140 940	41 960	80 406	483 844	1 910 468
Frais de gestion	3 717 412	1 676 866	493 267	410 086	376 856	627 515	929 972	8 231 974
Total dépenses et commissions	22 426 133	9 958 804	1 538 820	2 980 437	415 234	4 528 185	6 613 852	48 461 465
Bénéfice (perte) de souscription	(1 411 714)	(1 250 000)	2 570 697	1 577 292	(20 839)	1 807 485	(2 755 078)	517 843
Principaux ratios :								
<i>Sinistralité (Sinistres nets encourus/Primes nettes acquises)</i>	63,0	67,6	63,0	38,7	32,2	51,8	83,3	64,8
<i>Ratio de commissions (commissions nettes/Primes nettes acquises)</i>	31,6	29,8	8,3	32,7	(0,6)	29,1	22,4	27,6
<i>Ratio de dépenses (frais de gestion/Primes nettes acquises)</i>	6,5	6,2	4,4	5,5	64,8	4,8	4,0	5,9
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>	102,5	104,7	76,9	78,8	103,6	86,2	111,9	99,6

Compte de revenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Branche de réassurance	Incendie et risques techniques	Responsabilité civile	Automobile	Maritime	Aviation	Vie	Maladie	Total
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Primes brutes émises	88 539 259	51 987 520	9 986 296	10 047 407	3 655 358	17 116 798	25 776 993	207 109 631
Moins: Primes cédées en rétrocession	(31 883 613)	(17 735 629)	(553 430)	(2 517 018)	(3 101 017)	(2 937 892)	(949 240)	(69 677 839)
Primes nettes souscrites	56 655 646	34 251 891	9 432 866	7 530 389	554 341	14 178 906	24 827 753	147 431 792
Variation de la provision pour primes non acquises	(851 912)	(2 414 573)	509 471	354 974	66 415	(177 983)	(963 237)	(3 476 845)
Gain de change sur réévaluation de la provision pour primes non acquises	(108 909)	(573 847)	(14 683)	(27 654)	(103)	(13 181)	25 451	(712 926)
Primes nettes acquises	55 694 825	31 263 471	9 927 654	7 857 709	620 653	13 987 742	23 889 967	143 242 021
Sinistres bruts réglés	28 456 914	24 800 862	7 189 649	3 582 261	175 325	6 375 034	17 885 408	88 465 453
Variation des sinistres bruts à régler	815 561	526 121	53 049	998 580	(44 382)	408 713	2 187 051	4 944 693
Gain de change sur réévaluation des sinistres en suspens	529 171	412 751	507 693	85 879	122	32 718	76 549	1 644 883
Moins: Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires	(2 844 041)	(6 801 280)	(40 361)	(76 648)	(4 131)	(1 072 276)	(837 709)	(11 676 446)
Sinistres nets encourus	26 957 605	18 938 454	7 710 030	4 590 072	126 934	5 744 189	19 311 299	83 378 583
Commissions perçues	(5 365 357)	(3 001 533)	(28 441)	(162 866)	(103 987)	(597 087)	(235 236)	(9 494 507)
Dépenses de commissions	23 912 477	11 450 227	1 003 308	2 706 616	254 577	4 364 844	5 852 650	49 544 699
Impôts et charges	696 659	213 119	68 292	107 636	(38 738)	93 835	286 529	1 427 332
Frais de gestion	5 452 588	3 201 591	614 994	618 758	225 111	1 054 118	1 587 446	12 754 606
Total dépenses et commissions	24 696 367	11 863 404	1 658 153	3 270 144	336 963	4 915 710	7 491 389	54 232 130
Bénéfice (perte) de souscription	4 040 853	4 61 613	559 471	(2 507)	156 756	3 327 843	(2 912 721)	5 631 308
Principaux ratios :								
<i>Sinistralité (Sinistres nets encourus/Primes nettes acquises)</i>	48,4	60,6	77,7	58,4	20,5	41,1	80,8	58,2
<i>Ratio de commissions (commissions nettes/Primes nettes acquises)</i>	33,3	27,0	9,8	32,4	24,3	26,9	23,5	28,0
<i>Ratio de dépenses (frais de gestion/Primes nettes acquises)</i>	9,8	10,2	6,2	7,9	36,3	7,5	6,6	8,9
<i>Ratio combiné (frais de souscription/Primes nettes acquises)</i>	92,7	98,5	94,4	100,0	74,7	76,2	112,2	96,1

ÉTAT D'ADHÉSION

Annexe III

Catégorie	Actionnaire	2020		2019	
		\$EU	Actionnariat %	\$EU	Actionnariat %
CATÉGORIE A	Kenya Reinsurance Corporation Ltd	11 101 187	19,15	10 962 115	19,15
	TDB	10 914 426	18,82	10 777 206	18,82
	Gouvernement du Rwanda	3 726 301	6,43	3 679 619	6,43
	PSSSF	2 428 080	4,19	2 397 553	4,19
	Gouvernement du Soudan	2 286 416	3,94	2 257 772	3,94
	National Insurance Corporation (T) Ltd	2 031 444	3,5	2 005 904	3,50
	Gouvernement de Djibouti	1 860 940	3,21	1 837 544	3,21
	Gouvernement de Zambie	1 528 151	2,64	1 508 938	2,64
	ZSIC - Pension Trust	1 467 654	2,53	1 449 268	2,53
	NICE	1 488 181	2,57	1 469 698	2,57
	Gouvernement du Kenya	498 687	0,86	492 417	0,86
	Sheikan Ins. & Reins. Ltd	425 606	0,73	420 274	0,73
	SOCABU	414 394	0,71	409 203	0,71
	Secrétariat du COMESA	381 246	0,66	376 453	0,66
	EMOSE	376 293	0,65	371 562	0,65
	Industrial Development Corporation - Zambie	327 187	0,56	323 073	0,56
	Gouvernement de Maurice	264 486	0,46	261 161	0,46
	ZSIC Life	265 648	0,46	262 320	0,46
	CMAR (NY Havana)	248 367	0,43	245 244	0,43
	Société Nationale d'assurances (SA)	177 836	0,31	175 608	0,31
ZIC	131 873	0,23	130 215	0,23	
CATÉGORIE B	Mayfair Insurance Company Ltd	745 343	1,29	735 972	1,29
	SORAS	523 251	0,9	516 673	0,90
	United Insurance Company Ltd	517 645	0,89	511 160	0,89
	Amerga	514 687	0,89	508 239	0,89
	Baobab Reinsurance Company Ltd	494 615	0,85	488 397	0,85
	Juba Insurance Company Ltd	420 695	0,73	415 425	0,73
	Blue Shield Insurance Company Ltd	377 702	0,65	372 953	0,65
	GXA	269 627	0,46	266 237	0,46
	Assurances BICOR	247 486	0,43	244 375	0,43
	Statewide Insurance Company Ltd	233 257	0,4	230 335	0,40
	SONARWA	146 160	0,25	144 322	0,25
	National Insurance Corporation (U) Ltd	129 288	0,22	127 663	0,22
	Apollo Insurance Company Ltd	126 575	0,22	124 984	0,22
Sanlam General Insurance Uganda Ltd	115 294	0,2	113 845	0,20	
CATÉGORIE C	Banque africaine de développement	7 369 683	12,71	7 277 029	12,71
	DEG	3 408 047	5,88	3 365 200	5,88
	TOTAL	57 983 758	100	57 255 956	100

Légende :

SOCABU	=	Société d'Assurances du Burundi
EMOSE	=	Empresa Mocambicana de Seguros
SONARWA	=	Société Nouvelle d'Assurances du Rwanda
SORAS	=	Société Rwandaise d'Assurances
ZIC	=	Zanzibar Insurance Corporation
PSSSF	=	Public Service Social Security Fund
ZSIC	=	Zambia State Insurance Corporation
TDB	=	The Eastern and Southern African Trade Development Bank
CMAR (NY Havana)	=	Compagnie Malgache d'Assurances et Reassurances (NY Havana)
NICE	=	National Insurance Corporation of Eritrea (Share) Company
COMESA	=	Common Market for Eastern and Southern Africa
DEG	=	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH



ZEP-Re (PTA Reinsurance Company)

Certifies that _____

Has a
Financial Strength Rating of
AAA^(KE) / Outlook: Stable

National Scale:



01-Dec-20
DATE

[Signature]
Group Head of Ratings

GCR's ratings are subject to change. To confirm the latest rating or to learn more about GCR, visit www.gcrratings.com

A.M. Best Company

certifies that

ZEP-RE

(PTA Reinsurance Company)

has a

Best's Financial Strength Rating

of

B++ (Good)

Certificate Publication Date: November 4, 2020

Best's Ratings are subject to change. To confirm the latest rating or to learn more about A.M. Best's ratings, visit www.ambest.com
A.M. Best Company
Ambac Road, Oldwick, NJ 08858 USA




[Signature]
President

[Signature]
Chief Rating Officer

SIÈGE PRINCIPAL

NAIROBI, KENYA
ZEP-RE Place, 8e étage
Longonot Road, Upper Hill
P. O. Box 42769 - 00100 Nairobi,
Kenya
Tél: +254 20 4973000/ 2738221

BUREAUX RÉGIONAUX

CÔTE D'IVOIRE
Cocody Canebière, Cocody,
08 BP 3791 Abidjan 08
Tél: +225 22 40 27 85

ZIMBABWE
Joina City, 16e étage -North Wing
Coin de Jason Moyo et Inez
Terrace, Harare
Tél: +263 4 777 929/932

BUREAUX DE PAYS

ÉTHIOPIE
UNDP Regional Services Building
Rez-de-chaussée, près du rond-point
Bole Olympia
P.O.Box 873-1110
Addis Abeba
Tél: +251 911 977970/+251 73049409

KINSHASA, RDC
Boulevard du 30 Juin, Avenue
du Batetela
Immeuble Crown Tower
3e étage, Porte 301
Tél: +243 856 716 169

SOUDAN
Reinsurance House Building,
P.O. Box 3224
Khartoum
Tél: +249 183 799357/8

ZAMBIE
No. 54, Plot No. 356184
Base Park (Diamond Park)
P.O. Box 36966
Alick Nkhata Road, Lusaka
Tél: +260 211 252 586

OUGANDA
Lourdel Towers, 5e étage,
Nakasero, Kampala
Plot 1, Lourder Road, Nakasero
Tél:+256 782312143



www.zep-re.com